

2023



13

Sécurité sociale

Neuchâtel 2023

Rapport social statistique suisse 2023

Domaine «Sécurité sociale»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Parcours dans le système de sécurité sociale en 2021,

Actualités OFS, Neuchâtel 2023, 15 pages,
numéro OFS: 2044-2100

Inégalité des revenus et redistribution en Suisse et en

Europe, Actualités OFS, Neuchâtel 2022, 8 pages,
numéro OFS: 1271-1900

Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2021,

Actualités OFS, Neuchâtel 2022, 4 pages,
numéro OFS: 767-2100

Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs,

Neuchâtel 2022, 36 pages, Numéro OFS: be-f-20.04.01

Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale

Rapport social statistique suisse 2023

Rédaction Silvia Hofer Kellenberger, OFS; Margherita Geiger Némethi, OFS
Contenu Michele Adamoli, OFS; Katja Branger, OFS;
Wayra Caballero Liardet, OFS; Elisabetta Capezzali, OFS;
Damien Droz, OFS; Emanuel von Erlach, OFS;
Martina Guggisberg, OFS; Stephan Häni, OFS;
Marlise Henggi, OFS; Silvia Hofer Kellenberger, OFS;
Julia Ignaczewska, OFS; Martine Kaeser, OFS;
Mailys Korber OFS; Rongfang Li, OFS;
Jean-François Marquis, OFS; Caterina Modetta, OFS;
Andrea Mosimann, OFS; Fabienne Rausa, OFS;
Laura Ravazzini, OFS; Stéphanie Rumo, OFS; Nadia Streit, OFS;
Simon Tripod, OFS; Magalie Wegmann, OFS

Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2023

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Silvia Hofer Kellenberger, section SHS, OFS,
tél. +41 58 461 44 44, info.social@bfs.admin.ch

Rédaction: Silvia Hofer Kellenberger, OFS;
Margherita Geiger Némethi, OFS

Contenu: Michele Adamoli, OFS; Katja Branger, OFS;
Wayra Caballero Liardet, OFS; Elisabetta Capezzali, OFS;
Damien Droz, OFS; Emanuel von Erlach, OFS;
Martina Guggisberg, OFS; Stephan Häni, OFS;
Marlise Henggi, OFS; Silvia Hofer Kellenberger, OFS;
Julia Ignaczewska, OFS; Martine Kaeser, OFS;
Mailys Korber OFS; Rongfang Li, OFS;
Jean-François Marquis, OFS; Caterina Modetta, OFS;
Andrea Mosimann, OFS; Fabienne Rausa, OFS;
Laura Ravazzini, OFS; Stéphanie Rumo, OFS;
Nadia Streit, OFS; Simon Tripod, OFS;
Magalie Wegmann, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: allemand et français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques, carte: Publishing et diffusion PUB, OFS

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2023
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1201-2300

ISBN: 978-3-303-13213-5

Table des matières

Avant-propos	5	4 Système de sécurité sociale	42
1 Introduction	6	4.1 Fonctionnement du système de sécurité sociale	42
2 Contexte économique et sociodémographique	8	4.2 Finances de la protection sociale: dépenses	44
2.1 Contexte macroéconomique	8	4.3 Finances de la protection sociale: recettes	46
2.2 Marché du travail: activité professionnelle et chômage	10	4.4 Parcours dans le système de sécurité sociale	48
2.3 Marché du travail: niveau et évolution des salaires	12	4.5 Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté: bénéficiaires et dépenses	50
2.4 Marché du travail: bas salaires	14	4.6 Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté: évolution selon la prestation	52
2.5 Population	16	5 Groupes à risque d'exclusion sociale	54
2.6 Familles	18	5.1 Approche par les ressources financières: bénéficiaires de l'aide sociale économique	54
3 Conditions de vie de la population	20	5.2 Approche par les ressources financières: Influence de la conjoncture sur l'aide sociale, évolution des longues durées	56
3.1 Situation financière des ménages: revenus	20	5.3 Approche par les ressources financières: pauvreté en termes de revenu	58
3.2 Situation financière des ménages: dépenses et endettement	22	5.4 Approche par les ressources financières: pauvreté avant transferts sociaux	60
3.3 Formation: niveau de formation	24	5.5 Approche par les conditions de vie	62
3.4 Formation: participation à la formation	26	Glossaire	64
3.5 Vie professionnelle: conditions de travail	28	Bibliographie	68
3.6 Vie professionnelle: risques au travail	30	Bases de données	69
3.7 Santé: état et comportements en matière de santé	32	Liste des abréviations et acronymes	72
3.8 Santé: handicap	34	Annexe	73
3.9 Conciliation emploi et famille	36		
3.10 Logement	38		
3.11 Relations sociales et existence en général	40		

Avant-propos

Depuis quelques années, la politique sociale de la Suisse est confrontée à des défis de taille, qui relèvent notamment de l'évolution démographique et des changements socio-économiques. Mentionnons par exemple le vieillissement de la société, avec ses conséquences sur le financement des assurances sociales, ou l'accroissement de la population résidente étrangère et son intégration. Sans oublier les changements sur le marché du travail, qui exercent une influence sur les carrières professionnelles et affectent les conditions de travail de certains groupes de population.

Depuis la parution du dernier Rapport social statistique suisse, en 2019, la politique sociale a dû faire face à un autre défi: la pandémie mondiale de COVID-19 et son impact. En 2020, le PIB par habitant a ainsi accusé un recul similaire à celui enregistré pendant la crise financière de 2009 et le taux de chômage a fortement augmenté. Si ces deux paramètres ont désormais retrouvé des valeurs habituelles, la pandémie a entraîné une baisse des salaires nominaux et du pouvoir d'achat.

Au niveau des conditions de vie de la population, on observe deux évolutions opposées. D'une part, une proportion croissante de personnes se disent très satisfaites de leur situation financière. Il s'agit en particulier des groupes à revenu élevé, comme les personnes de 64 ans ou plus, les propriétaires de logements, les personnes au bénéfice d'une formation du degré tertiaire et les personnes de nationalité suisse. D'autre part, les groupes de population aux revenus les plus modestes ont du mal à faire face aux dépenses indispensables. Ces groupes comprennent notamment des personnes sans emploi, des personnes de nationalité étrangère, des personnes sans formation postobligatoire et des ménages monoparentaux. Des écarts sociaux apparaissent également en matière de formation et de santé. La participation à des cours de formation s'accroît par exemple avec le niveau de formation et les personnes sans formation postobligatoire renoncent plus souvent à des prestations médicales.

Le système suisse de sécurité sociale prévoit, entre autres, des prestations d'assurance et des prestations sociales sous condition de ressources, qui visent à éviter que la survenance de risques tels que le chômage ou la maladie empêche une personne de subvenir à ses besoins. Ces prestations servent à la fois à prévenir la pauvreté et à lutter contre ce phénomène. Les dépenses consacrées aux prestations sociales s'élèvent à plus de 200 milliards de francs et représentent un tiers environ du PIB. Sous l'effet de la pandémie, les prestations de l'assurance-chômage en particulier ont enregistré une forte hausse passagère. Des mesures telles que les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), les allocations pour perte de gain

destinées aux personnes travaillant à titre indépendant et les indemnités journalières supplémentaires en cas de chômage ont permis d'atténuer l'impact de la pandémie. Elles ont par exemple permis d'éviter une forte hausse du taux de chômage.

Les transferts du système de sécurité sociale jouent un rôle important pour prévenir la pauvreté également en dehors des périodes de crise. Sans ces transferts, près d'un tiers de la population suisse serait pauvre en termes de revenu. Les prestations versées au titre de l'assurance-vieillesse et survivants suffisent à elles seules pour diviser cette proportion par deux. Compte-tenu de tous les transferts sociaux, comme les allocations familiales, les rentes d'invalidité, la réduction des primes de l'assurance-maladie, l'aide sociale ou les indemnités journalières de l'assurance-chômage, le taux de pauvreté est encore de 8,7%. La pauvreté touche plus particulièrement les personnes sans emploi, celles vivant dans un ménage monoparental, celles de nationalité étrangère et celles sans formation postobligatoire. Exercer une activité lucrative ne garantit toutefois pas toujours un revenu de subsistance, puisque 4,2% de la population active occupée vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Ce ne sont là que quelques exemples des problématiques auxquelles les chiffres proposés dans cette publication permettent d'apporter un éclairage.

1 Introduction

Situation initiale

Le Rapport social statistique suisse a été publié pour la première fois par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2011. Il répond à un postulat déposé en 2002¹ par le conseiller national Stéphane Rossini, qui demandait qu'un rapport social soit produit une fois par législature et décrivait, dans les grandes lignes, ce que devait contenir un tel rapport. Conformément à ce mandat, un rapport social statistique a ensuite paru en 2015, puis en 2019. La présente publication est donc la quatrième édition du rapport.

Objectifs du rapport

Les indicateurs présentés dans cette publication servent à mieux comprendre les conditions dans lesquelles se réalisent et se développent les politiques sociales suisses.

Les politiques sociales reposent sur la solidarité et la lutte contre les inégalités. Elles s'entendent ici comme l'ensemble des efforts et des mesures mis en place pour prévenir la détérioration des conditions de vie de la population et améliorer celles des groupes défavorisés (Degen, 2012). Les politiques sociales visent le plus souvent à offrir une protection directe aux individus. Elles ne se limitent toutefois pas à des prestations en espèce; elles peuvent aussi exercer une influence sur des incitations économiques de base ou encore favoriser ou défavoriser l'activité professionnelle. Il faut également relever que, comme les inégalités et le manque de ressources peuvent se manifester dans différents domaines de l'existence, les politiques sociales se déploient de manière transversale et comprennent différentes dimensions. Dès lors, le terme de politiques sociales recoupe des interventions très diverses.

Les indicateurs présentés dans ce rapport ont notamment pour objectif de

- rendre compte des principaux changements économiques et sociodémographiques, ainsi que des conditions de vie de la population suisse;
- appréhender les principales évolutions des politiques sociales suisses;
- comprendre quelles sont les personnes qui ont le plus de risque d'être touchées par l'exclusion sociale.

¹ Postulat Rossini. 01.3788 Législature «Rapport social». Ce postulat a été déposé le 14 décembre 2001 et accepté le 22 mars 2002.

Dimensions abordées et structure du rapport

Depuis la première parution du rapport social statistique, en 2011, les personnes chargées de sa rédaction ont veillé à assurer la continuité dans sa structure et dans son contenu. Au fil du temps, le rapport s'est enrichi de nouvelles thématiques telles que le bien-être subjectif de la population ou la pauvreté en termes de revenu. Cette édition présente pour la première fois les résultats concernant les parcours dans le système de la sécurité sociale (cf. chapitre 4.4) et accorde une attention particulière aux conséquences de la pandémie de COVID-19. Le modèle qui sert de base aux différents indicateurs est expliqué dans l'annexe.

Après l'introduction, le deuxième chapitre se concentre sur les dimensions contextuelles qui permettent de mesurer les changements structurels à l'œuvre. Ces mutations ont des effets durables sur les structures sociales et économiques et affectent les conditions de vie de la population. Il s'agit ici d'indicateurs relatifs au contexte macroéconomique, au marché du travail, à la population et aux familles en Suisse.

Le troisième chapitre porte sur les conditions de vie de la population. Cette partie exprime la marge de manœuvre et les perspectives de vie dont disposent les individus et reflète les domaines d'intervention des politiques sociales. Les conditions de vie comprennent des aspects matériels (p. ex. le revenu ou le logement) et immatériels (p. ex. la formation ou la santé). Le présent rapport aborde les thématiques suivantes: la situation financière, la formation, la vie professionnelle, la santé, la conciliation emploi et famille, le logement, les relations sociales ainsi que l'existence en général. Ces différents domaines sont interdépendants et peuvent être mesurés de manière objective ou subjective à l'aide de différents indicateurs (Leu, Burri et Priester, 1997).

Le quatrième chapitre aborde quant à lui le fonctionnement et le financement du système de sécurité sociale. Pour permettre aux individus de faire face à certains risques de l'existence, une réponse est apportée par l'État qui met en place une palette de prestations. La protection sociale est assurée selon différents régimes (p. ex. les assurances sociales ou les prestations sous condition de ressources) et à différents niveaux administratifs (fédéral, cantonal et communal).

Le cinquième et dernier chapitre se concentre sur les groupes particulièrement exposés au risque d'exclusion sociale. Que ce soit dans le débat public ou dans la sphère scientifique, une large palette d'expressions sert à désigner les personnes se trouvant dans une situation critique du point de vue des ressources financières ou des conditions de vie plus générales. Dans cette publication, c'est la notion d'exclusion sociale qui est utilisée.

Celle-ci permet d'aller au-delà de la pauvreté matérielle et de couvrir de manière plus dynamique les aspects multidimensionnels de l'existence (Priester, 1999; Paugam, 1998). L'exclusion sociale consiste en une diminution des chances de l'individu de participer pleinement à la société pour différentes raisons, qui vont d'un accès limité à des ressources matérielles ou sociales à des problèmes de santé (UNECE, 2018). L'exclusion sociale étant un processus dynamique et non pas un état déterminé et fixe, le présent rapport parle de risque d'exclusion sociale plutôt que d'exclusion sociale. L'exclusion sociale correspond souvent à des situations engendrées par des difficultés financières : lorsque les ressources financières ne suffisent pas pour couvrir les besoins vitaux, cela engendre des carences matérielles ou immatérielles dans différents domaines de l'existence. À l'inverse, ces carences peuvent aussi être à l'origine de difficultés financières. L'approche par le biais des ressources financières (mesurées le plus souvent à l'aune du revenu) permet d'identifier les groupes de personnes dont le revenu se situe au-dessous de certains seuils. On parle alors d'une approche centrée sur les ressources.

La prise en considération des conditions de vie (approche situationnelle) complète l'image obtenue et fournit des indications plus fines sur l'ampleur, l'origine ou les répercussions de la pauvreté, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on s'intéresse exclusivement aux ressources financières. Les carences ne sont en effet pas nécessairement dues à un manque de ressources financières, mais peuvent avoir d'autres causes. L'approche centrée sur les conditions de vie permet d'identifier les personnes qui souffrent de carences dans différents domaines de l'existence sans que leurs ressources financières soient inférieures aux seuils définis (Schuway et Knöpfel, 2014; Leu, Burri et Priester, 1997).

Pour comprendre les enjeux liés à l'exclusion sociale, il importe par conséquent de considérer tout un ensemble d'indicateurs qui mesurent les différentes facettes des limitations auxquelles les individus peuvent être confrontés.

Bases de données et période sous revue

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont issus de différentes bases de données décrites dans l'annexe (cf. bases de données) : enquêtes basées sur des échantillons, relevés exhaustifs ou données administratives. Les sources de données se distinguent également par les périodes qu'elles couvrent : pour certaines, les données sont disponibles depuis de nombreuses années ; pour d'autres, le relevé est plus récent. Ces différences déterminent en toute logique les informations disponibles ainsi que les séries temporelles pouvant être présentées. Dans la mesure du possible, les analyses s'étendent de 1996 à 2021. Lorsque ce n'est pas le cas, elles se limitent aux années disponibles. Au moment de la publication du présent rapport, aucune nouvelle information ne provenait de l'enquête sur la santé, car celle-ci est réalisée tous les cinq ans. À défaut, le rapport présente des indicateurs de la santé provenant d'autres sources.

2 Contexte économique et sociodémographique

2.1 Contexte macroéconomique

De 1991 à 2021, le niveau de vie matériel de la population, mesuré à l'aune du produit intérieur brut (PIB) par habitant, a augmenté d'environ 28% et le nombre d'emplois en équivalent plein temps (EPT) est passé de 3,2 à 4,2 millions entre 1996 et 2023. Quant aux inégalités de revenus, elles ont peu évolué de 2000 à 2020.

Un taux de croissance moyen de 0,8% par an

Le PIB réel (c'est-à-dire après correction de l'inflation) par habitant¹ a augmenté de plus de 28% ces 30 dernières années, ce qui correspond à un taux de croissance moyen de 0,8% par an. Cette évolution n'a toutefois pas été linéaire (cf. G.2.1.1a et G.2.1.1b): de longues phases de croissance ont alterné avec de brèves phases de récession. En 2020, suite à la pandémie de COVID-19, le recul est aussi important que celui observé pendant la crise financière internationale de 2009. Les années suivantes, les effets de ces crises ont toutefois pu être compensées à chaque fois.

Le secteur des services contribue toujours plus à la valeur ajoutée brute

L'analyse de l'évolution des trois secteurs économiques montre qu'ils contribuent de manière inégale à la valeur ajoutée brute de l'économie nationale suisse, et que l'évolution structurelle a fait varier leur importance relative (G.2.1.2). L'économie nationale suisse dépend beaucoup du secteur tertiaire (les services), un secteur dont la part de la valeur ajoutée brute est passée de 69,9% à 74,0% entre 1996 et 2021. Durant le même laps de temps, la part du secteur secondaire (l'industrie et la construction) a reculé de 28,9% à 25,3%; en chiffres absolus, ce secteur a lui aussi connu une augmentation, mais celle-ci est toutefois moins marquée que celle du tertiaire.

Le secteur primaire (l'agriculture) ne fournit plus qu'une très modeste part de la valeur ajoutée brute, puisque celle-ci, qui était encore de 1,3% en 1996, est tombée à 0,6% depuis plusieurs années.

Le secteur des services est celui qui contribue le plus à la hausse du nombre d'emplois EPT

Durant la période allant du 1^{er} trimestre 1996 au 1^{er} trimestre 2023, le nombre d'emplois EPT (cf. glossaire) a connu une hausse en passant de 3,2 millions à 4,2 millions. C'est surtout le secteur tertiaire qui a bénéficié de cette hausse (de 100 points au 1^{er} trimestre 1996 à 132 points au 1^{er} trimestre 2023, (cf. G.2.1.3); tandis que pour le secteur secondaire, le nombre d'emplois a stagné. Dans ce dernier secteur, ce sont particulièrement l'industrie du bois, du papier et de l'imprimerie, l'industrie textile et la fabrication des machines qui ont le plus perdu d'emplois. À l'inverse, les industries dédiées à la fabrication de produits électroniques et horlogers, le secteur de la construction ainsi que les industries pharmaceutiques ont contribué de manière supérieure à la moyenne à la hausse du nombre d'emplois EPT. Au sein du secteur tertiaire, ce sont les activités de santé humaine et d'action sociale qui ont contribué le plus à la croissance d'emplois EPT; alors que les activités du commerce de détail ainsi que de l'hébergement et de la restauration sont celles qui ont connu la plus forte perte d'emplois EPT.

La répartition des revenus reste stable

Les coefficients de Gini (cf. glossaire) montrent que, pour l'ensemble de la population, les revenus avant les transferts publics (revenu primaire équivalent) sont répartis de manière bien plus inégale que les revenus après redistribution (revenu disponible équivalent, cf. glossaire). Cela illustre que les transferts sociaux réduisent l'inégalité des revenus obtenus sur le marché (du travail et des capitaux).

De manière générale, le coefficient de Gini n'affiche pas de changement marqué entre 2000 et 2014, compte tenu des intervalles de confiance parfois relativement grands (cf. G.2.1.4). Une légère tendance à la hausse de l'inégalité du revenu disponible équivalent s'observe pour les années 2003 à 2007 et 2009 à 2013. Par ailleurs, on ne constate aucune évolution significative entre 2015 et 2020.

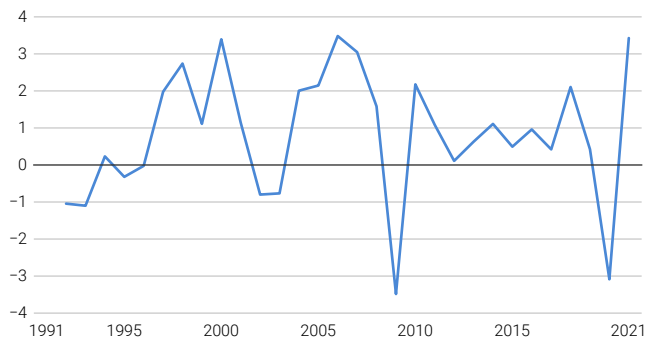
Les tendances sont similaires pour le revenu primaire équivalent.

¹ Le calcul du PIB par habitant se fonde sur la population résidente permanente (cf. glossaire).

PIB réel par habitant

Taux de croissance annuel en %

G2.1.1a



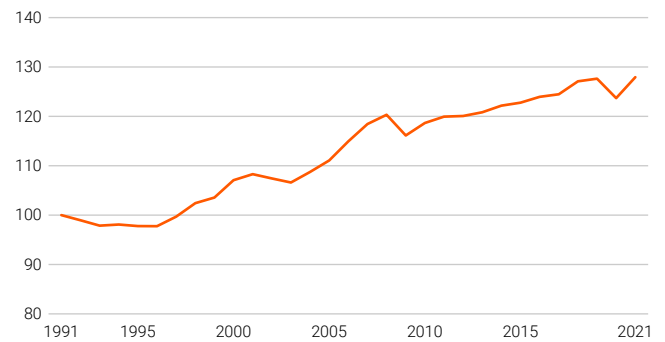
Source: OFS – Statistique de croissance et de la productivité (WPS)

© OFS 2023

PIB réel par habitant

Niveau, Indice (1991=100)

G2.1.1b

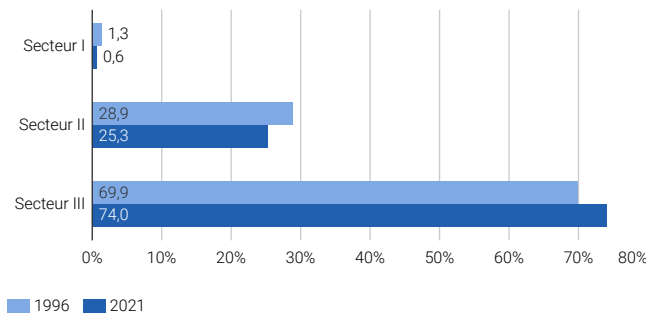


Source: OFS – Statistique de croissance et de la productivité (WPS)

© OFS 2023

Valeur ajoutée brute par secteur économique, en 1996 et en 2021

G2.1.2

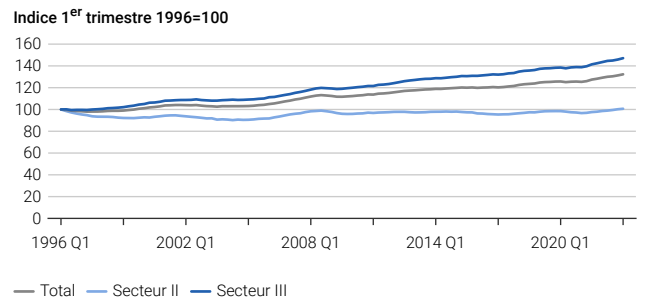


Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS 2023

Nombre d'emplois en équivalents plein temps (désaisonnalisé) par secteur économique, du 1^{er} trimestre 1996 au 1^{er} trimestre 2023

G2.1.3

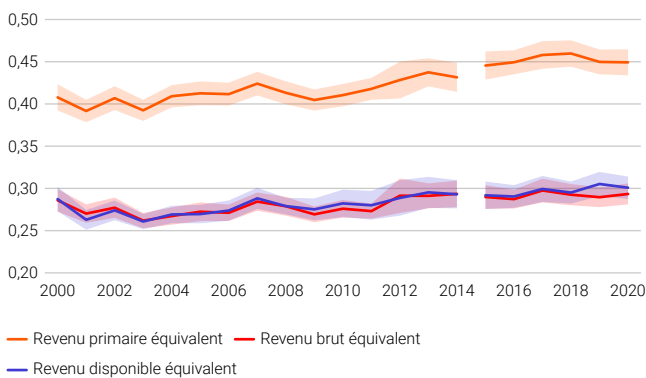


Source: OFS – Statistique de l'emploi (STATEM)

© OFS 2023

Évolution des coefficients de Gini, population totale

G2.1.4



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Remarque: les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs; sans loyers fictifs.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2023

2.2 Marché du travail: activité professionnelle et chômage

Entre 1996 et 2022, le nombre de personnes actives occupées a augmenté. C'est surtout parmi les femmes que ce nombre a connu une hausse.

Participation accrue des femmes au marché du travail

La population active en Suisse (population active occupée et chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), cf. glossaire) est passée de 3,9 millions en 1996 à 4,9 millions en 2022. Parmi celle-ci, le nombre de personnes actives occupées a augmenté de 932 000 personnes sur la même période (1996: 3,8 millions, 2022: 4,7 millions; cf. G.2.2.1). La présence des femmes sur le marché du travail s'est intensifiée: la part des actives occupées parmi les 15 ans et plus passant de 54,6% en 1996 à 59,2% en 2022 (cf. G.2.2.2). En revanche, cette part est à la baisse chez les hommes sur la période considérée (1996: 76,1%, 2022: 69,5%). Si chez les femmes, la différence par nationalité était relativement prononcée en 1996, la part des femmes actives occupées des Suisses (hausse de 53,0% en 1996 à 58,3% en 2022) a plus ou moins rejoint celle des étrangères (baisse de 62,8% à 61,9% sur la même période). Entre 1996 et 2022, la part d'actifs occupés chez les hommes suisses a diminué de 74,9% à 67,5% et de 80,7% à 75,1% chez les hommes étrangers.

Augmentation du chômage au sens du BIT

Entre 1996 et 2022, le taux de chômage au sens du BIT a augmenté en Suisse (de 3,7% à 4,3%, cf. G.2.2.3). Une forte augmentation a été observée entre 2001 et 2003 (de 2,5% à 4,1%) et entre 2008 et 2010 (de 3,4% à 4,8%). Entre 2013 et 2018, le taux est resté stable entre 4,7% et 4,9%, ceci malgré un contexte économique généralement favorable. Après une baisse en 2018 et 2019 (de 4,7% à 4,4%), le taux de chômage a de nouveau augmenté entre 2019 et 2021 (de 4,4% à 5,1%) en raison de la pandémie. En 2022, le taux de chômage s'est redescendu à 4,3%. Entre 1996 et 2022, l'augmentation a été plus marquée chez les 15 à 24 ans (+2,8 points de pourcentage) et les personnes sans formation postobligatoire (+2,3 points de pourcentage, cf. G.2.2.4).

En 2022, les femmes (4,6%) restent légèrement plus touchées par le chômage que les hommes (4,1%). Les étrangers sont aussi plus fréquemment au chômage au sens du BIT (7,2%) que les Suisses (3,2%). Parmi les Européens, ce sont les ressortissants de l'Europe de l'Est et du Sud-Est qui, avec 8,4%, totalisent la part la plus élevée de chômeurs au sens du BIT. Sans surprise, c'est chez les jeunes de 15 à 24 ans que le taux de chômage, avec 7,5%, est le plus important, contre 4,1% chez les 25–49 ans et 3,7% chez les 50 à 64 ans.

8,5% des personnes ayant une formation de type secondaire I sont au chômage au sens du BIT, alors que ceci n'est le cas que pour 4,0% de celles ayant une formation de type secondaire II et 3,2% de celles au bénéfice d'une formation tertiaire.

Impact de la pandémie COVID-19

En 2020 et en 2021, les conséquences de la crise COVID-19 sur le marché du travail se reflètent par une hausse du nombre des chômeurs (+9,9% en 2020 et +5,9% en 2021 par rapport à l'année précédente) avec pour corollaire une légère baisse du nombre de personnes actives occupées (–0,2% en 2020 et –0,3% en 2021). Entre 2021 et 2022, la situation s'est encore améliorée: le nombre des chômeurs a diminué de 15,8% alors que celui de personnes actives occupées a augmenté de 0,6%.

Les 50–64 ans plus touchés par le chômage de longue durée au sens du BIT

En 2022, presque quatre chômeurs au sens du BIT sur dix (40,4%) étaient au chômage depuis plus d'un an (hommes: 38,2%; femmes: 42,6%), ce qui correspond à 86 000 personnes. Les étrangers (44,5%) restent plus touchés par le chômage de longue durée que les Suisses (36,8%). Contrairement au taux de chômage, c'est chez les 50–64 ans qu'on constate la part des chômeurs de longue durée la plus élevée (57,2% contre 39,1% chez les 25 à 49 ans et 21,7% chez les 15 à 24 ans).

Entre 1996 et 2022, malgré une forte volatilité, on observe une tendance à la hausse du chômage de longue durée (de 25,6% à 40,4%).

Surreprésentation des femmes en termes de sous-emploi

Au 4^e trimestre 2022, 228 000 personnes étaient en sous-emploi, c'est-à-dire qu'elles souhaitaient travailler davantage et étaient disponibles pour le faire. Ceci correspond à 4,6% des personnes actives occupées.

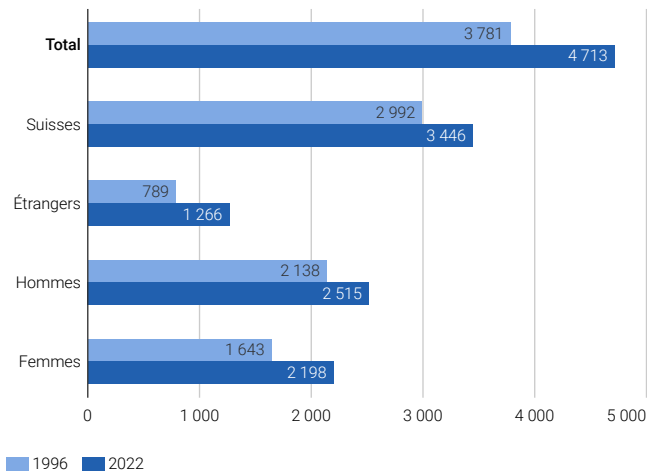
Les femmes actives occupées sont nettement plus touchées: 6,8% d'entre elles sont en sous-emploi, contre 2,6% des hommes. Le taux de sous-emploi atteignait 4,2% chez les Suisses et 5,5% chez les étrangers. Les personnes ayant achevé une formation de type tertiaire, avec 4,1%, sont moins souvent en sous-emploi (secondaire I: 5,1%, secondaire II: 4,9%).

Population active occupée selon différentes caractéristiques, en 1996 et en 2022

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G2.2.1

En milliers



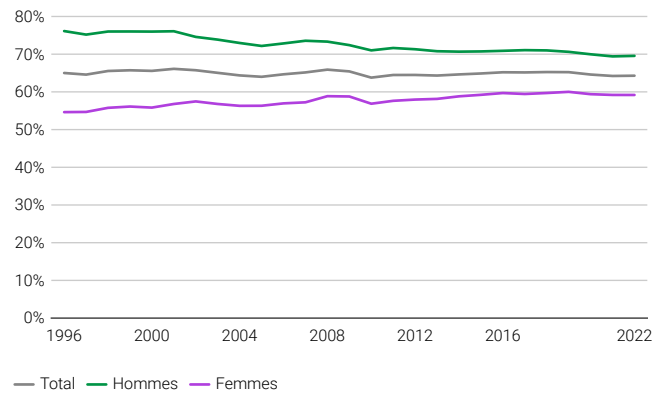
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Taux d'actifs occupés selon le sexe, de 1996 à 2022

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G2.2.2



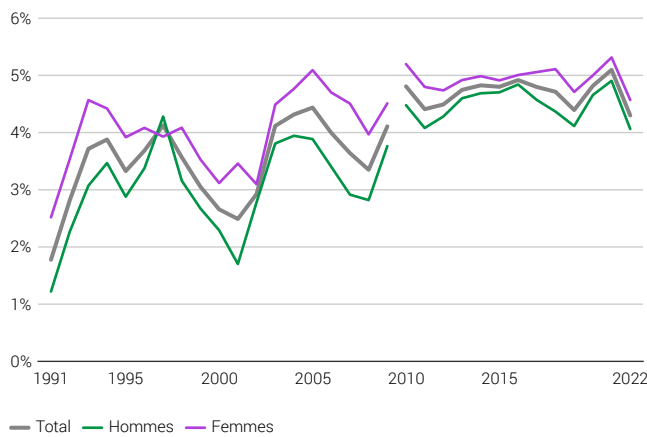
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Taux de chômage au sens du BIT par sexe, valeurs brutes

Moyennes annuelles (1991–2009: valeurs du 2^e trimestre)

G2.2.3



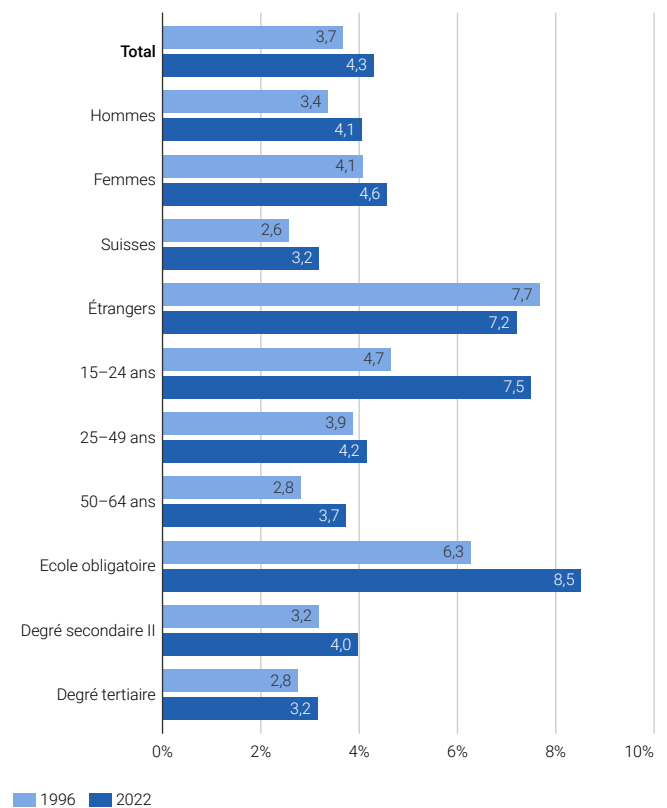
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Taux de chômage au sens du BIT selon différentes caractéristiques, en 1996 et en 2022

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G2.2.4



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

2.3 Marché du travail: niveau et évolution des salaires

En 2020, le salaire médian s'élevait à 6665 francs bruts par mois. Les femmes, les étrangers et les personnes travaillant à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur à 75% gagnaient moins.²

Salaire médian de 6665 francs bruts

Le salaire médian en 2020 s'élevait à 6665 francs bruts par mois (cf. G.2.3.1). Les niveaux de rémunération étaient clairement supérieurs au salaire médian dans les activités économiques à forte valeur ajoutée telles que les activités informatiques (9206 francs), la gestion et conseils d'entreprises (9896 francs), l'industrie pharmaceutique (10 040 francs) ou encore les services financiers (10 211 francs).

La rémunération horaire des temps partiels inférieure de celle des temps pleins

Au niveau de l'ensemble de l'économie, on constate que, en 2020, le salaire horaire variait selon que l'on travaille à temps plein ou à temps partiel. Ainsi, la rémunération des personnes travaillant à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur à 75% est systématiquement inférieure à celle versée pour les salariés travaillant à temps plein. Ces écarts salariaux sont de manière générale d'autant plus grands que la fonction hiérarchique occupée est élevée et que le taux d'occupation baisse. Par contre, les différences de rémunération horaire entre les temps pleins et les temps partiels sont moins marquées pour le personnel ayant un taux d'occupation d'au moins 75%.

Les femmes gagnent moins que les hommes

En 2020, le salaire mensuel des femmes dans l'économie totale se montait à 6211 francs, et celui des hommes à 6963 francs (cf. G.2.3.1). La différence salariale a diminué depuis 2016, passant de 12,0% à 10,8% en 2020. Dans l'économie privée, l'écart salarial était en 2020 de 13,8%, contre 14,6% en 2016. Dans le secteur public, il atteignait 10,5% en 2020 comparé à 12,5% en 2016. Ce différentiel des niveaux de rémunération entre les sexes s'explique en partie par des facteurs structurels et des activités exercées différentes (par ex. le niveau de responsabilité du poste occupé ou la branche économique).

Salaires plus élevés pour les étrangers occupant des postes à haut niveau de responsabilité

Si l'on considère l'ensemble de l'économie, la rémunération des personnes salariées de nationalité suisse était, en 2020, en moyenne plus élevée que celle versée à la main-d'œuvre étrangère, soit respectivement 6988 francs contre 6029 francs (cf. 2.3.2). Globalement, ce différentiel salarial en faveur des salariés suisses par rapport au personnel étranger se retrouve quelle que soit la catégorie de permis de séjour. En revanche, si l'on considère les postes exigeant un haut niveau de responsabilité, on constate que la main-d'œuvre étrangère gagnait des salaires plus élevés que ceux versés aux salariés de nationalité suisse. Ainsi, les frontaliers occupant des postes à haut niveau de responsabilité gagnaient 10 692 francs, les bénéficiaires d'une autorisation de séjour 12 268 francs contre 10 346 francs pour les salariés suisses. À l'inverse, avec 6345 francs, la rémunération des salariés de nationalité suisse n'occupant pas de fonction de cadre était supérieure aux salaires versés à la main-d'œuvre étrangère, soit 5773 francs pour les frontaliers et 5287 francs pour les salariés disposant d'une autorisation de séjour.

Perte de pouvoir d'achat des salaires en 2021

Dans la dernière décennie du XXe siècle, les salaires réels affichent une hausse de +0,2% en moyenne annuelle (cf. G.2.3.3). L'économie suisse bénéficie en 2000 d'un élan significatif avec une croissance du PIB à +3,4%, le niveau le plus élevé depuis 10 ans et une hausse des salaires nominaux à +1,3%. Malgré cela, une inflation à +1,6% fait commencer le nouveau millénaire avec un recul des salaires réels de -0,3%.

Dans les années 2000, les salaires réels augmentent de +0,6% en moyenne annuelle. Cette moyenne est tirée vers le haut par l'année 2009 qui se caractérise par une progression réelle exceptionnelle à +2,6%, résultat d'une hausse nominale de +2,1% conjuguée à une inflation négative de -0,5%.

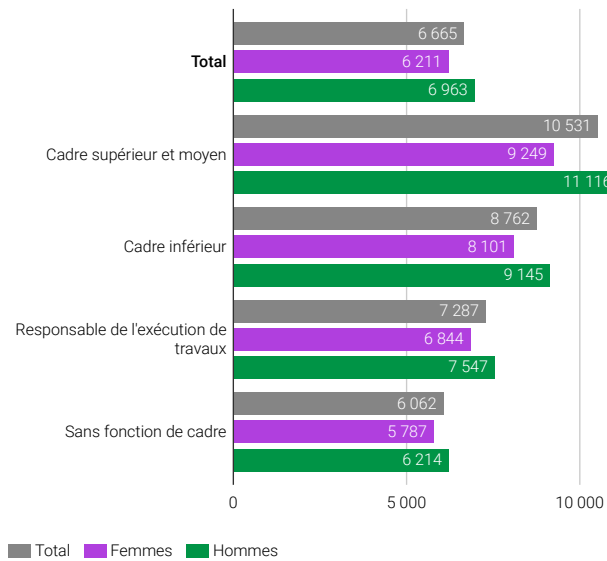
Depuis 2010, les évolutions annuelles des salaires nominaux ne dépassent pas le +1,0% mais l'inflation reste très basse voire négative jusqu'en 2016. Ainsi chaque année, les salaires réels augmentent. En 2017 et 2018, une évolution nominale positive conjuguée à une inflation en hausse par rapport aux années précédentes conduit à un léger recul des salaires réels. Dans la période entre 2010 et 2019 les salaires réels affichent une hausse de +0,7% en moyenne annuelle.

En 2020, une inflation à -0,7% conjuguée à une augmentation nominale de +0,8% porte à une augmentation des salaires de +1,5%. En 2021, les effets de la pandémie COVID-19 se font sentir sur les salaires nominaux qui baissent de -0,2%. Dans la même année, l'inflation à +0,6% réduit le pouvoir d'achat des salaires pour la dixième fois depuis 1990 avec un recul de -0,8%.

² Les chiffres présentés dans ce chapitre proviennent de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) et de l'Indice suisse des salaires (ISS) (cf. bases de données).

Salaire mensuel brut selon la position professionnelle et le sexe, en 2020

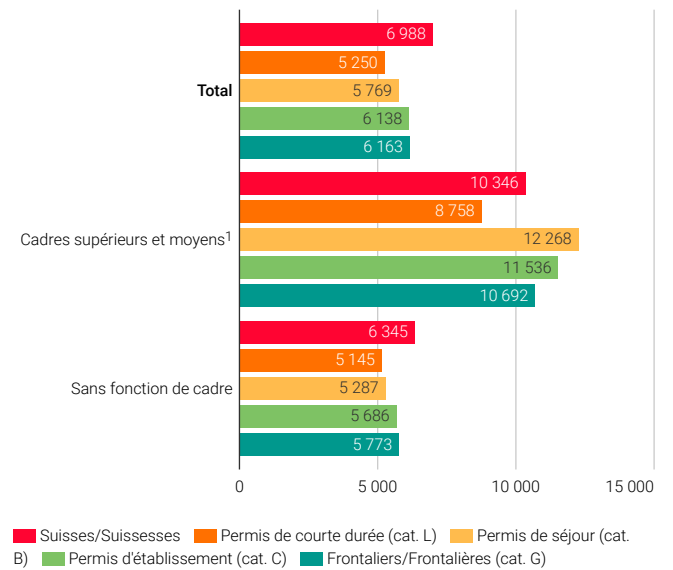
Valeur centrale (médiane) en francs, Secteur privé et secteur public ensemble **G2.3.1**



OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) © OFS 2023

Salaire mensuel brut, Suisses/Suisseuses et étrangers/étrangères selon la position professionnelle, en 2020

Valeur centrale (médiane), en francs – Secteur privé et secteur public ensemble **G2.3.2**

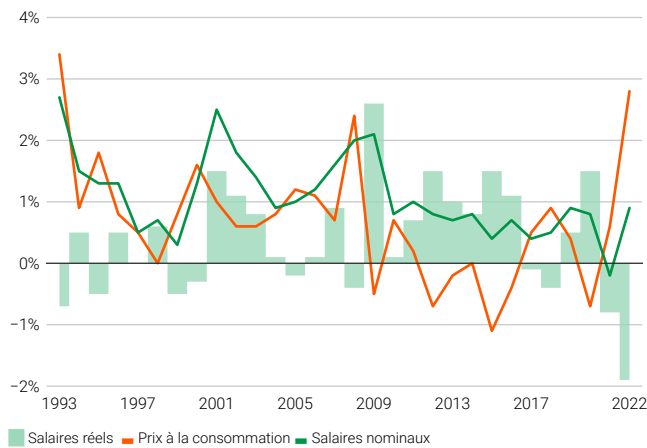


¹ Permis de courte durée (Cat. L): coefficient de variation supérieur à 5% (valeur incertaine sur le plan statistique)

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) © OFS 2023

Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, de 1993 à 2022

Variation par rapport à l'année précédente



Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS) © OFS 2023

2.4 Marché du travail: bas salaires

En 2020, les femmes, les personnes sans formation professionnelle achevée et les personnes d'origine étrangère étaient plus nombreuses à occuper des postes à bas salaire. La restauration, le commerce de détail et les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager comptabilisent près d'un tiers des postes à bas salaire.

Femmes plus nombreuses à occuper des postes à bas salaire

En 2020, dans l'économie totale, on dénombre en Suisse 359 200 postes de travail à bas salaire rémunérés à moins de 4443 francs bruts par mois pour un emploi à plein temps de 40 heures hebdomadaires (cf. glossaire). Ces postes, qui représentent 10,5% de la totalité des postes offerts par les entreprises, sont occupés par environ 491 900 personnes (312 500 femmes et 179 400 hommes), soit 12,0% des personnes salariées. Ce taux varie cependant fortement en fonction du sexe: 8,2% des hommes occupent un poste à bas salaire, tandis que chez les femmes ce taux atteint 16,3%.

Bas salaires dans la restauration, le commerce de détail et les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Près d'un tiers des postes de travail à bas salaire se concentre dans les trois branches économiques suivantes: commerce de détail avec 48 900 postes occupés par 66 400 personnes, restauration avec 42 100 postes occupés par 59 500 personnes salariées et services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager avec 25 200 postes occupés par 52 300 personnes. Dans ces trois branches économiques on retrouve respectivement le 13,6%, le 11,7% et le 7,0% des postes à bas salaire de l'économie.

Rapportés au nombre total de postes de travail au sein de la même branche économique, on obtient pour ces trois branches des taux de bas salaires supérieurs aux 10,5% de la moyenne nationale, à savoir 22,5% dans le commerce de détail, 47,8% dans la restauration et 31,9% dans les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. Les autres services personnels, comprenant, par exemple, les salons de coiffure ou les blanchisseries, affichaient avec 56,6% le taux de postes à bas salaire le plus élevé (cf. G2.4.1).

Influence du niveau de formation

Près de trois quarts des personnes salariées occupant des postes à bas salaire sont sans formation professionnelle complète (176 000 personnes) ou ont effectué un apprentissage complet (CFC) (181 600). Alors que le taux de bas salaires chez les personnes au bénéfice d'un CFC est estimé à 10,6% et reste à un niveau inférieur à la moyenne suisse (12,0%), celui observé chez les personnes sans formation professionnelle achevée atteint un niveau bien plus élevé soit 34,7% (cf. G2.4.2). Des taux supérieurs à la moyenne de personnes touchant un bas salaire ont été relevés également chez les salariés avec une formation acquise en entreprise (24,3%) et ceux au bénéfice d'une maturité (17,2%). Des taux inférieurs à la moyenne s'observent par contre chez les personnes salariées en possession d'un brevet d'enseignement (4,6%) et chez celles ayant une formation de degré tertiaire telle que haute école universitaire (3,7%), formation professionnelle supérieure, école supérieure (2,8%), ou haute école spécialisée et haute école pédagogique (2,4%).

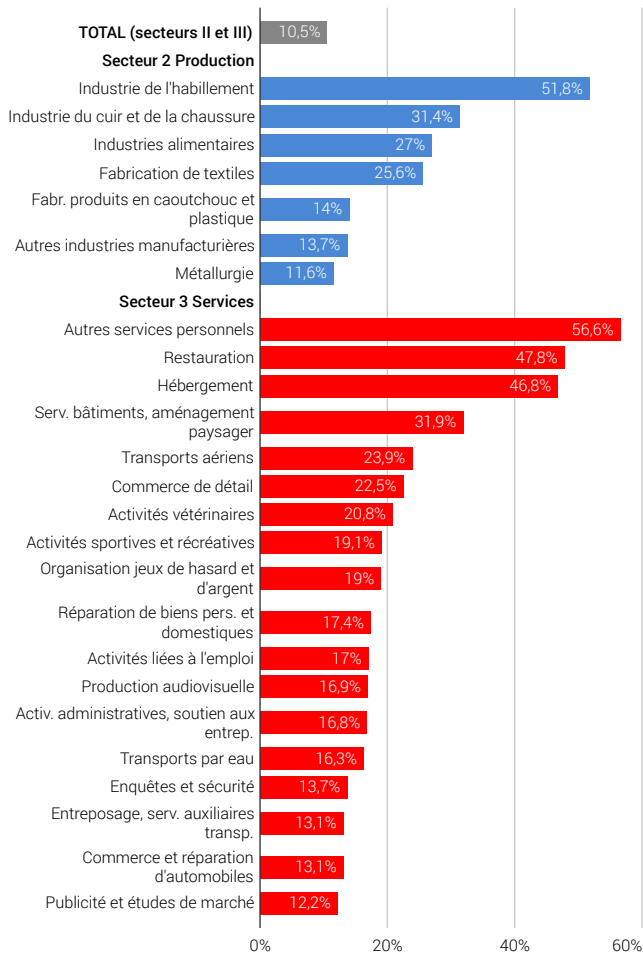
Personnes d'origine étrangère surreprésentées

Plus de la moitié des postes à bas salaire (56,1%) est occupée en 2020 par des personnes de nationalité étrangère (256 300), bien que celles-ci n'occupent qu'un tiers (34,1%) des emplois de l'économie suisse. L'autre moitié de postes à bas salaire est occupée par 235 600 citoyens suisses. Le taux de bas salaires est ainsi plus de deux fois moins élevé chez les personnes salariées munies d'un passeport suisse (8,5%) que chez celles de nationalité étrangère (19,3%) (cf. G2.4.3). Dans cette catégorie cependant, la proportion de personnes qui occupent un emploi à bas salaire varie fortement selon le type de permis de séjour: elle s'élève à 17,6% chez les personnes munies d'un permis de frontalier, 16,0% chez celles munies d'un permis d'établissement, 25,0% chez les personnes au bénéfice d'un permis de séjour et 31,9% chez les bénéficiaires d'un permis de courte durée.

Branches avec un taux de postes à bas salaire supérieur à la moyenne suisse, en 2020

Secteur privé et secteur public ensemble, en %

G2.4.1



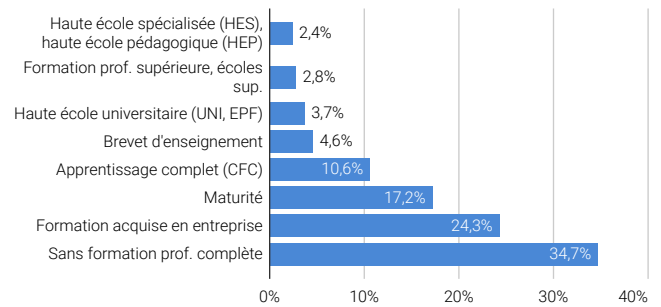
Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2023

Taux de personnes à bas salaire selon la formation, en 2020

G2.4.2

Économie totale



État des données: 23.08.2022

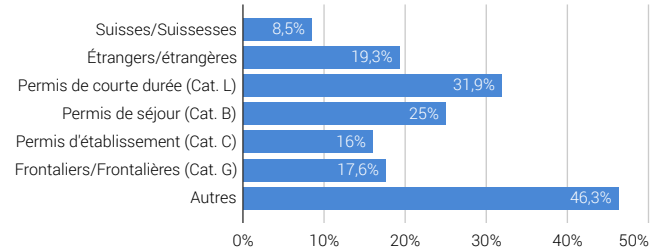
Source: OFS – Enquête sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2023

Taux des personnes à bas salaire parmi les Suisses et les étrangers, en 2020

G2.4.3

Économie totale



État des données: 23.08.2022

Source: OFS – Enquête sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2023

2.5 Population

La population continue de s'accroître. Le principal facteur de la croissance démographique est depuis la fin des années 1990 la migration. Elle agit entre autres sur la composition par âge de la population et constitue un élément de rajeunissement.

Viellissement ralenti par une population étrangère plus jeune

Depuis 1996, la population a crû de 19,8% et s'élève à fin 2021 à plus de 8,7 millions de personnes. Un quart d'entre elles sont de nationalité étrangère dont 82,7% sont européennes, provenant en majeure partie des États membres de l'Union européenne (cf. G2.5.1). Les ressortissants des autres continents ne représentent que 17,3% de la population étrangère.

La structure par âge de la population se modifie en fonction de la fécondité, de l'apport des migrations et de l'allongement de l'espérance de vie. On observe que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses en Suisse. Dans cette société vieillissante, les Suisses sont plus âgés que les étrangers. Au sein de la population suisse, les personnes de 65 ans ou plus sont plus nombreuses que les jeunes (0–19 ans). Dans la population étrangère c'est l'inverse: les seniors sont pratiquement deux fois moins nombreux que les jeunes.

L'évolution de la structure par âge influe sur les rapports de dépendance qui mesurent la population à charge (0–19 ans et/ou 65 ans ou plus) par rapport à la population en âge de travailler (20–64 ans). Le rapport de dépendance des jeunes diminue: en 1996, il s'élevait à 37 jeunes chez les Suisses et à 39 jeunes parmi les étrangers pour 100 personnes en âge de travailler (cf. G2.5.2). Il ne se monte respectivement plus qu'à 35 et 28 en 2021. Le rapport de dépendance des personnes âgées augmente et met en lumière des différences importantes entre les deux populations. En 1996, on comptait 29 seniors chez les Suisses pour 100 personnes en âge de travailler, contre seulement 7 chez les étrangers. En 2021, ce rapport s'établit à 40 chez les Suisses et 11 chez les étrangers. La baisse du rapport de dépendance des jeunes et la progression de celui des personnes âgées indiquent qu'il y a plus de personnes qui sortent du groupe des personnes en âge de travailler que de personnes qui y entrent.

Impact de la pandémie de COVID-19

Lors des années pandémiques 2020 et 2021, le nombre de décès parmi les personnes de plus de 64 ans a particulièrement augmenté. L'effet de cette augmentation a néanmoins été faible, voire nul sur le rapport de dépendance des personnes âgées. Dans la population suisse, il a atteint un palier en 2020 avant de repartir à la hausse en 2021. Dans la population étrangère, il est en revanche resté stable.

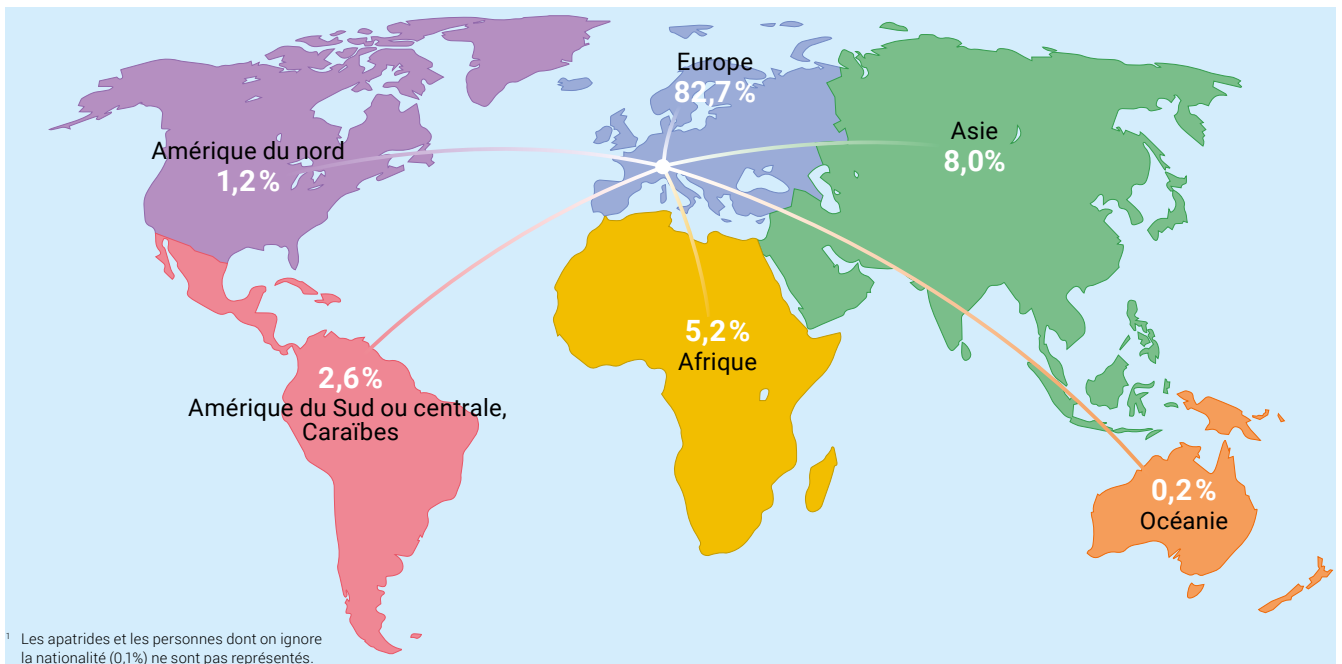
La population étrangère s'établit durablement

La composition de la population étrangère résulte de différents mouvements migratoires, mais également de la possibilité de s'installer durablement dans la société d'accueil. Le lieu de naissance, ainsi que la durée de résidence en Suisse, sont des éléments importants pour mesurer la sédentarité de la population résidente permanente étrangère. Depuis la fin des années 1990, la migration est le principal facteur de l'accroissement démographique en Suisse. Actuellement 30,6% des personnes résidant de manière permanente en Suisse sont nées à l'étranger. Parmi elles, un tiers est constitué de ressortissants suisses, les deux tiers restants sont de nationalité étrangère. 47,5% des étrangers nés hors de la Suisse vivent depuis au moins 10 ans dans le pays et la majorité sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement illimitée (90,0%). La population étrangère se compose également de personnes qui sont nées en Suisse (19,3%). Elles constituent les étrangers de deuxième génération ou plus.

Impact de la pandémie de COVID-19

En 2020 et 2021, les immigrations et les émigrations de la population étrangère ont baissé par rapport à 2019. Le recul des émigrations a d'ailleurs été plus marqué que celui des immigrations. Le solde migratoire a donc progressé, faisant ainsi évoluer cette population à la hausse à la fin de l'année (+1,6% en 2020 et +1,5% en 2021).

Nationalité de la population résidente permanente étrangère vivant en Suisse selon le continent¹, en 2021 G 2.5.1



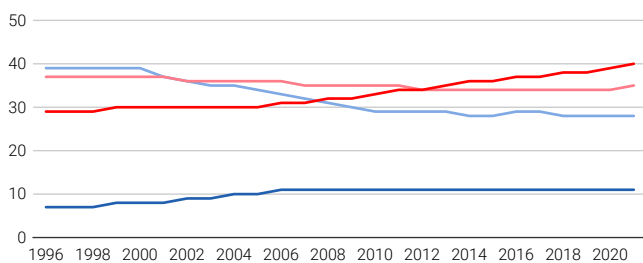
Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS 2023

Rapports de dépendance selon la catégorie de nationalité, de 1996 à 2021

Nombre de jeunes ou de personnes âgées pour 100 personnes en âge de travailler

G2.5.2



- Rapport de dépendance des jeunes étrangers
- Rapport de dépendance de personnes âgées étrangères
- Rapport de dépendance des jeunes suisses
- Rapport de dépendance des personnes âgées suisses

Sources: OFS – Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS 2023

2.6 Familles

Depuis 1990, les ménages d'une personne, de couples sans enfants et de parents seuls avec enfants sont de plus en plus nombreux. Le nombre de mariages et de divorces est resté relativement stable ces dernières années. Hommes et femmes deviennent parents toujours plus tard.

Le nombre de ménages monoparentaux augmente, mais ils représentent toujours une faible proportion des ménages.

Depuis 1990³, le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 56% et celui des couples sans enfants de 40% (cf. G.2.6.1). Quant au nombre de ménages monoparentaux avec enfants de moins de 25 ans, il a même crû de plus de 70%. Durant la même période le nombre de couples avec enfants de moins de 25 ans n'a que peu évolué (+ 10%).

À fin 2021, on dénombrait environ 3,9 millions de ménages privés en Suisse. Les ménages d'une seule personne représentaient plus du tiers des ménages (36,9%), suivis par les couples sans enfants (27,1%) et les couples avec enfants de moins de 25 ans (24,0%, cf. G.2.6.2). Dans les couples avec enfants de moins de 25 ans, mariés ou non, 6,7% forment une famille recomposée et 0,1% sont des couples de même sexe. Les parents seuls avec enfants de moins de 25 ans constituent 4,7% des ménages. Parmi ceux-ci, 17,5% sont des pères seuls avec enfants.

Relative stabilité des mariages et des divorces

Le nombre de mariages est relativement stable depuis le début des années 2000 et se situe en moyenne à 40 000 par an, soit 5 mariages pour 1000 habitants. On compte également environ 750 enregistrements et 180 dissolutions de partenariat par an. Entre 1996 et 2011, le nombre de divorces a connu d'importantes fluctuations annuelles dues, pour la plupart, à des modifications législatives. On compte aujourd'hui en moyenne 17 000 divorces par an, soit 2 divorces pour 1000 habitants. On estime actuellement que deux mariages sur cinq pourraient être voués à l'échec.

À fin 2021, 45,4% de la population vivant en Suisse était célibataire, 41,0% mariée, 8,8% divorcée, 4,6% veuve et 0,2% liée par un partenariat enregistré.

Impact de la pandémie de COVID-19

Les mesures prises en 2020 pour endiguer la pandémie de COVID-19, et notamment les restrictions concernant les rassemblements, ont eu un impact sur le nombre de mariages. 35 200 mariages ont alors été célébrés, soit une baisse de 9,8 % par rapport à 2019.

Durant la même année, le nombre de divorces prononcés a également diminué, soit -4,0%, pour atteindre 16 200 cas jugés. Leur nombre entre mars et mai 2020 était nettement inférieur aux périodes correspondantes des autres années, en raison du confinement et des fêtes judiciaires.

Des mères de plus en plus âgées et une proportion de naissances hors mariage qui progresse

Depuis 1996, le nombre moyen d'enfants par femme a fluctué entre 1,38 et 1,55 (1,52 en 2021, cf. G.2.6.3). Les femmes de nationalité étrangère ont, en moyenne, plus d'enfants que les Suissesses. En 2021, les premières avaient en moyenne 1,78 enfant et les secondes 1,42.

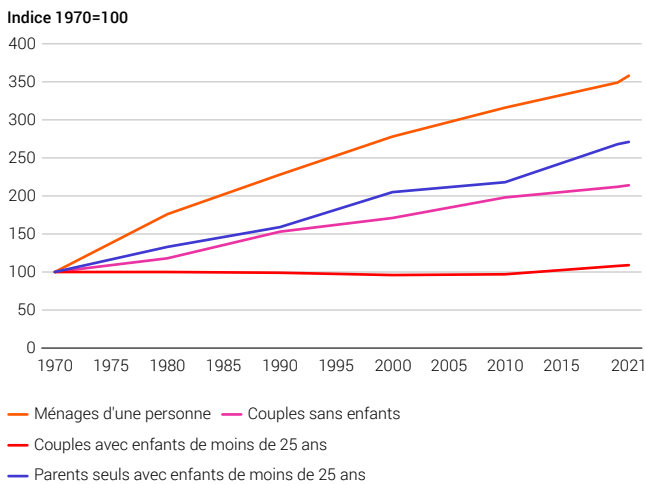
On note une nette progression de la proportion des naissances hors mariage depuis le milieu des années 90. Actuellement près de trois enfants sur dix naissent de mères qui ne sont pas mariées. Cette proportion reste cependant bien inférieure à celle que l'on observe dans les autres pays d'Europe de l'Ouest (cf. G.2.6.4).

L'augmentation de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants constitue une autre tendance importante. L'âge moyen des mères à la maternité⁴ est passé de 29,5 ans en 1996 à 32,3 ans en 2021. L'âge moyen des mères à la naissance du premier enfant est quant à lui passé de 28,2 ans en 1996 à 31,2 ans en 2021. Par conséquent, la proportion de femmes qui avaient moins de 30 ans à la naissance du premier enfant diminue régulièrement au fil des générations (cf. G.2.6.5). Il en est de même chez les hommes. La part des personnes qui sont devenues parents avant 30 ans est particulièrement faible chez celles ayant une formation de degré tertiaire.

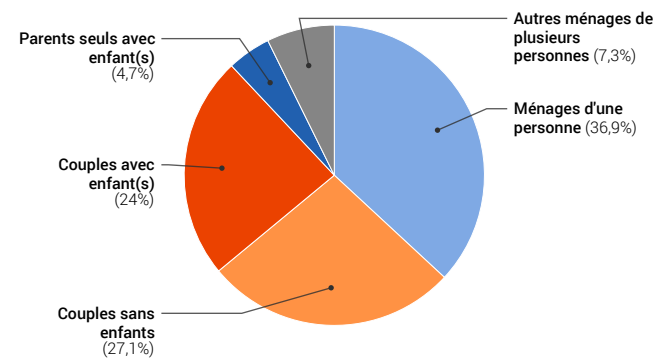
³ Avant la mise en place du relevé structurel, les données étaient relevées tous les 10 ans. C'est pourquoi ici la description des données remonte à 1990.

⁴ Moyenne calculée sur toutes les femmes qui accouchent, qu'il s'agisse ou non de leur premier enfant.

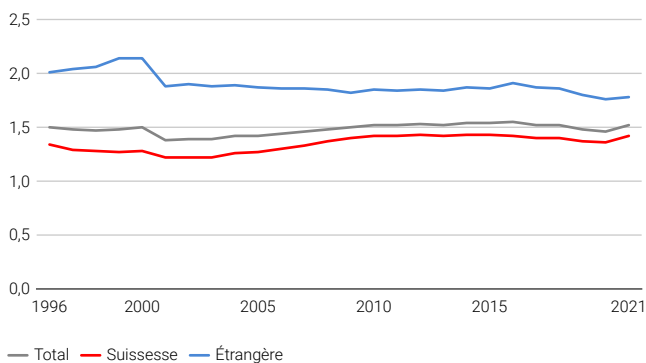
Types de ménages les plus fréquents, de 1970 à 2021 G2.6.1



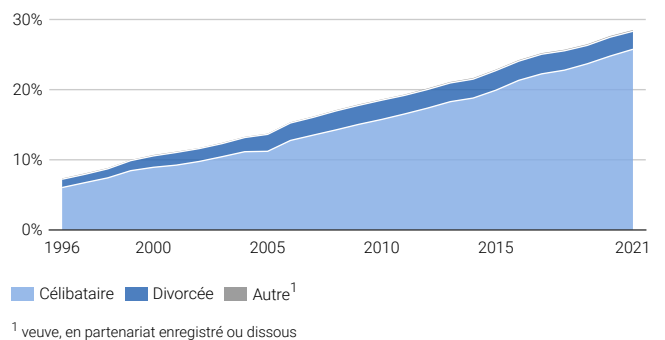
Ménages privés selon le type de ménage, en 2021 G2.6.2



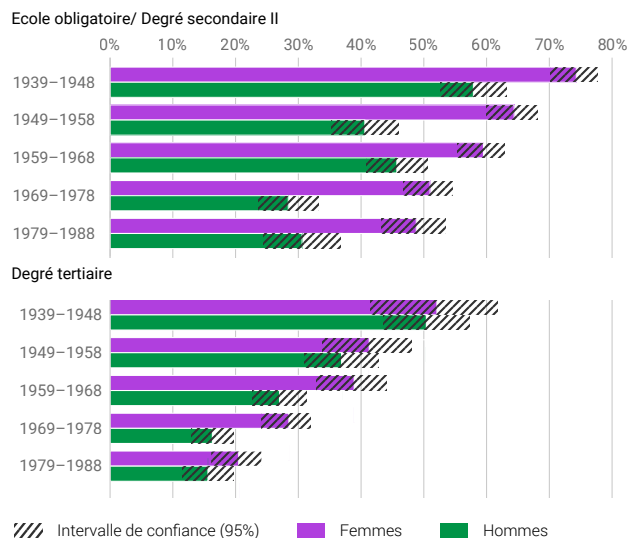
Nombre moyen d'enfants par femme selon la nationalité, de 1996 à 2021 G2.6.3



Proportion de naissances vivantes hors mariage selon l'état civil de la mère, de 1996 à 2021 G2.6.4



Femmes et hommes qui ont eu un enfant jusqu'à leur 30e année G2.6.5



3 Conditions de vie de la population

3.1 Situation financière des ménages: revenus

Les revenus du travail restent la principale ressource financière des ménages. Bien que le revenu disponible stagne depuis 2015, plus du tiers de la population se dit très satisfaite de sa situation financière. C'est chez les personnes aux revenus les plus élevés et chez les plus de 65 ans que cette proportion est la plus importante.

Le revenu disponible stagne

En 2020, le revenu disponible équivalent médian (cf. glossaire) s'élève à 4048 francs par mois, ce qui signifie que la moitié de la population domiciliée en Suisse a un revenu supérieur, l'autre moitié un revenu inférieur à ce montant. Ce revenu a augmenté de 16% entre 2000 et 2014. Après une hausse nette de 2008 à 2013, le revenu disponible équivalent médian stagne de 2015 à 2020 (cf. G3.1.1).

Le revenu primaire équivalent médian (cf. glossaire) était de 4680 francs en 2020, il a augmenté de 20% entre 2000 et 2014. Ce revenu a stagné lui aussi entre 2015 et 2020. La redistribution du revenu primaire équivalent vers le revenu disponible équivalent est restée constante durant la période d'observation, comme en témoigne l'évolution parallèle des deux courbes.

Le travail reste la principale source de revenu des ménages

En 2020, le revenu disponible mensuel des ménages s'est élevé à 6789 francs en moyenne. Ce revenu inclut ceux de tous les membres du ménage (soit 2,1 personnes en moyenne). Le niveau de revenu des ménages d'une seule personne est souvent plus bas que celui des ménages de plusieurs personnes, qui comptent davantage d'individus susceptibles de contribuer aux revenus.

Durant les années 2015 à 2017 (échantillons cumulés), le revenu disponible des personnes vivant seules atteignait 4529 francs pour celles de moins de 65 ans et 3339 francs pour celles de 65 ans et plus. Chez les couples sans enfants, il était de 8596 francs chez les moins de 65 ans, contre 5755 chez les 65 ans et plus. Ces résultats confirment que le revenu disponible des ménages diminue à la retraite. Et dans les ménages monoparentaux, enfin, ce revenu est de 5703 francs, contre 9346 pour les couples avec enfants.

De 2015 à 2017, le revenu brut des ménages de personnes de moins de 65 ans provenait principalement – à près de 90%, sauf pour les ménages monoparentaux – de l'exercice d'une activité rémunérée (cf. G3.1.2). Quant aux dépenses obligatoires, qui comprennent les impôts, les cotisations aux assurances sociales, les primes d'assurance-maladie de base et les transferts monétaires à d'autres ménages, elles représentaient à peu près la même charge pour tous les ménages (30% environ du revenu brut, cf. glossaire).

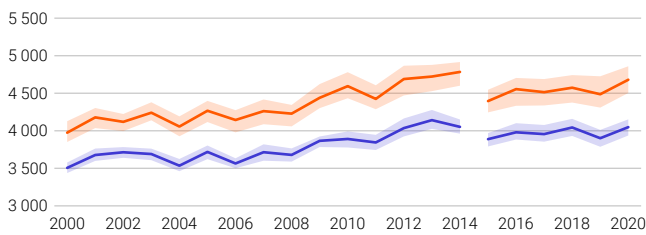
Dans les ménages monoparentaux, qui perçoivent tendanciellement moins de revenus d'une activité rémunérée, le poids des dépenses obligatoires est relativement moins élevé (24% environ). Ils reçoivent toutefois davantage de transferts monétaires provenant d'autres ménages et de transferts sociaux que les autres ménages avec des personnes de moins de 65 ans. À partir de 65 ans, la plus grande partie du revenu brut provient des rentes. En outre, la part du revenu issue de la fortune et des locations est plus importante chez les ménages avec des personnes retraitées que chez les autres ménages.

Plus du tiers de la population très satisfaite de sa situation financière

D'une manière générale, 34,1% de la population s'est dite très satisfaite de sa situation financière en 2021. Cette proportion s'est accrue de manière significative depuis 2019 (27,9%), ce qui est d'ailleurs en accord avec les explications concernant la pandémie du COVID-19 présentées dans le chapitre suivant. Elle augmente en fonction de la classe de revenus et est 2,3 fois plus élevée dans le quintile des plus hauts revenus que dans celui des plus bas (voir graphique G3.1.3). Parmi les personnes très satisfaites, on trouve en effet les profils particulièrement fréquents dans les groupes de revenus les plus élevés: des personnes de plus de 64 ans en premier lieu, mais aussi des personnes propriétaires de leur logement, celles ayant suivi une formation de degré tertiaire et celles de nationalité suisse. À l'inverse, la part des personnes ne se disant pas satisfaites de leur situation financière est au plus haut chez les personnes au chômage, les groupes de revenus les plus faibles, les personnes sans activité professionnelle (sans les bénéficiaires de rentes), les personnes sans formation postobligatoire et celles de nationalité étrangère.

Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes, population totale

Montants mensuels en francs équivalents aux prix de 2020, sans loyers fictifs **G3.1.1**



— Revenu primaire équivalent — Revenu disponible équivalent

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

Les résultats à partir de 2015 ont été recalculés avec le modèle de pondération révisé. Celui-ci permet une meilleure correction des non-réponses, mais ne peut pas être appliqué aux données antérieures à 2015.

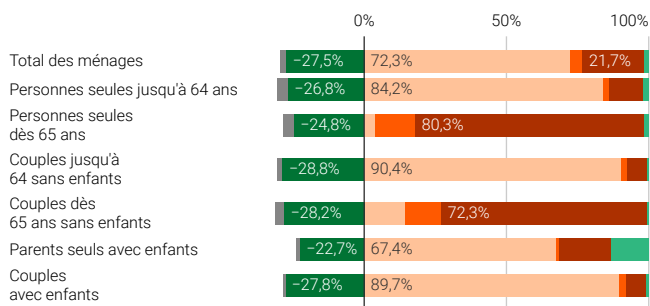
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2023

Composition du revenu brut et des dépenses de transfert selon le type de ménage

100%=revenu brut, échantillons cumulés, de 2015 à 2017

G3.1.2



■ Revenus du travail ■ Revenus de la fortune et de la location ■ Rentes et transferts sociaux ■ Transferts monétaires reçus d'autres ménages ■ Dépenses de transfert obligatoires ■ Transferts monétaires versés à d'autres ménages

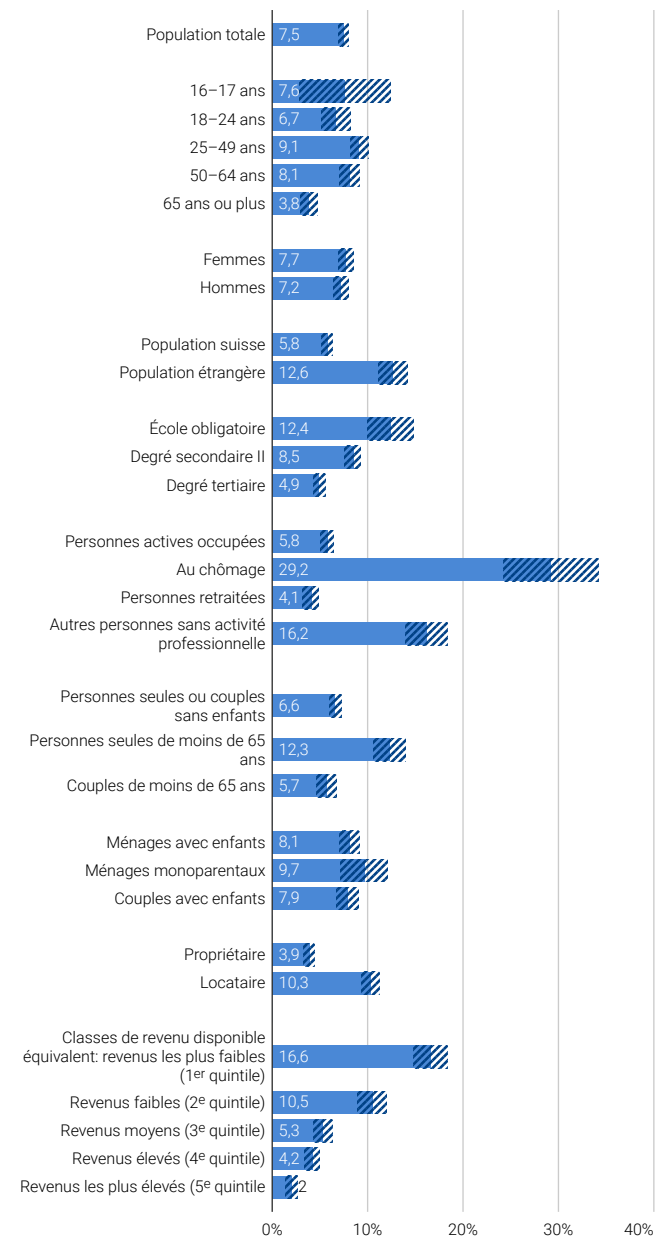
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2023

Part de la population de 16 ans et plus très satisfaite ou insatisfaite de sa situation financière, en 2021

G3.1.3

Degré de satisfaction faible (valeurs de 0 à 4)



▨ Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).
échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait)
Est considérée comme « enfant » toute personne âgée de 0 à 24 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC Version 17.04.2023, y. c. loyers fictifs

© OFS 2023

3.2 Situation financière des ménages: dépenses et endettement

En 2020, les ménages ont en moyenne eu la possibilité d'épargner 19% environ de leur revenu brut, mais presque 8% de la population a dû puiser dans sa fortune pour financer une partie de son budget en 2021, et 1,9% a dû s'endetter.

Les ménages consacrent 46% de leur revenu brut à des dépenses de consommation

En 2020, les ménages suisses ont consacré 30,8% en moyenne de leur revenu brut aux dépenses obligatoires. Le 69,2% restant forme leur revenu disponible, soit le montant qu'ils peuvent, après soustraction des autres assurances et taxes, allouer à la consommation et, éventuellement, à l'épargne.

Les dépenses de consommation des ménages suisses (cf. glossaire) se sont élevées en moyenne à 46,5% de leur revenu brut en 2020. Le poste de consommation le plus important dans le budget des ménages est celui constitué par le logement et l'énergie, qui représente plus d'un quart de ces dépenses, suivi des postes suivants: transports, loisirs et culture ainsi que produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Les ménages peuvent épargner 19,2% en moyenne de leur revenu brut en 2020, soit nettement plus qu'en 2015–2017 (données cumulées), où cette proportion était de 14,8%. La part des dépenses de consommation dans le revenu brut des ménages était alors d'autant plus élevée (53,9%), la part des dépenses obligatoires n'ayant guère changé sur la même période (voir à ce propos l'encadré à droite sur l'impact de la pandémie du COVID-19).

Plus le revenu est élevé, plus la part consacrée aux dépenses de consommation globale ainsi qu'aux dépenses pour le logement et l'énergie diminue par rapport au revenu brut des ménages et, par conséquent, plus la part disponible pour l'épargne augmente (cf. G.3.2.1). Durant les années 2015–2017, les ménages aux revenus les plus élevés ont pu épargner plus d'un cinquième en moyenne de leur revenu brut, tandis que ceux enregistrant les revenus les plus faibles ne pouvaient généralement rien mettre de côté, leurs dépenses dépassant leurs entrées.

Pour environ 8% de la population, la fortune finance une partie du budget du ménage

En 2021, 9,5% de la population vivait dans un ménage dont les membres disaient avoir du mal à joindre les deux bouts (cf. G.3.2.2). À la question de savoir comment les ménages gèrent leurs revenus et leurs dépenses, 7,9% de la population a indiqué puiser dans sa fortune pour financer les dépenses courantes, un cas de figure qui concernait surtout les personnes de 65 ans et plus (18,2%, cf. G.3.2.3). Au total, 1,9% de la population vivait dans un ménage contraint de s'endetter pour pouvoir couvrir ses dépenses annuelles courantes; plus de la moitié de la population (56,9%) pouvait mettre de l'argent de côté, tandis que pour un tiers, les dépenses et les revenus du ménage s'équilibraient.

Impact indéniable du COVID-19 sur le budget des ménages

La pandémie a laissé de fortes traces dans le budget des ménages, en raison des restrictions imposées à la vie quotidienne et à l'économie¹. Les dépenses moyennes dédiées aux sorties au cinéma et aux repas pris dans les restaurants, cafés et bars ont nettement reculé au deuxième et au quatrième trimestres 2020, ainsi qu'au premier trimestre 2021.

Les dépenses moyennes de carburant ont également connu une diminution significative, quoique moins marquée, aux mêmes périodes. Après une hausse à partir du premier trimestre 2021, les dépenses pour les restaurants et les carburants ont retrouvé au troisième trimestre 2021 à peu près le niveau des années de référence (2015–2017). En revanche, malgré une légère reprise aux deuxième et troisième trimestres 2021, les dépenses pour les sorties au cinéma sont restées à un niveau sensiblement inférieur à celui des années de référence au cours des trimestres suivants.

Le groupe de population aux revenus les plus faibles est celui qui indique le plus souvent avoir de la peine à financer les dépenses les plus indispensables. Il s'agit là surtout de personnes au chômage, de personnes de nationalité étrangère (mais pas d'Europe du Nord et de l'Ouest), de personnes sans formation postobligatoire ainsi que de ménages monoparentaux, comme on peut le voir dans le graphique G.3.2.2. Ce sont aussi ces groupes de population qui affichaient les taux de satisfaction les plus bas par rapport à la situation financière de leur ménage, et qui ont le moins pu épargner (cf. G.3.1.3 et G.3.2.3). Une comparaison dans le temps depuis 2007 révèle par ailleurs que les groupes financièrement défavorisés restent dans l'ensemble les mêmes.

Au premier semestre 2021, 11,3% de la population estimait être confrontée à une baisse de revenus en raison de la pandémie de COVID-19; en particulier dans les groupes qui étaient déjà défavorisés avant la pandémie.²

La part des personnes qui arrivent facilement ou très facilement à joindre les deux bouts a cependant augmenté de 2019 à 2021, passant de 48,4% à 56,8%. Cela s'explique notamment par le recul général de la consommation et par une tendance plus marquée à renoncer à des activités de loisirs (p. ex. repas au restaurant, sport, activités culturelles) pendant la période considérée.

En parallèle, on observe une baisse du pourcentage de personnes vivant dans un ménage indiquant avoir des difficultés à joindre les deux bouts (de 12,2% en 2019 à 9,5% en 2021).

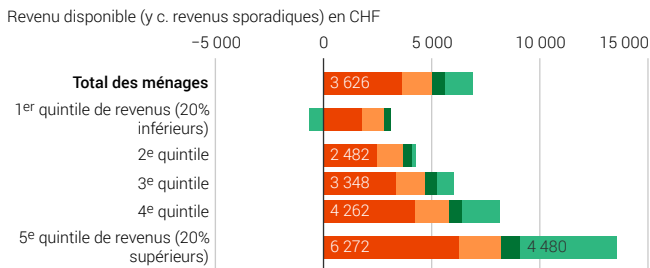
¹ Pour pouvoir mesurer l'influence de la pandémie de COVID-19 en temps utile, les résultats de l'EBM sur la consommation des ménages sont aussi transmis trimestriellement depuis janvier 2020 et comparés avec les trimestres correspondants des années de référence (voir www.experimental.bfs.admin.ch)

² Voir www.experimental.bfs.admin.ch: COVID-19 et conditions de vie en Suisse (SILC)

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels des ménages

Montants mensuels en francs par classe de revenu, échantillons cumulés de 2015 à 2017

G3.2.1



Autres dépenses de consommation | Coûts pour logement et énergie | Autres assurances, taxes et transferts | Épargne (calculée indirectement, voir définitions)

Les classes de revenu ont été définies à partir des quintiles de la distribution du revenu brut

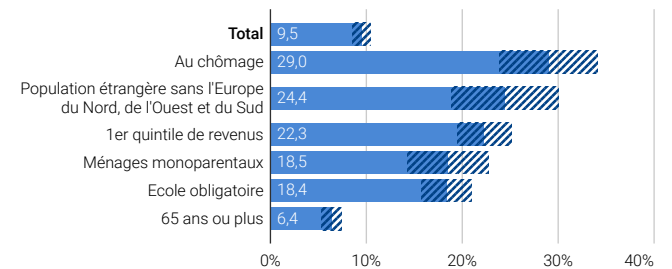
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2023

Difficulté à s'en sortir avec le revenu du ménage, en 2021

Part de la population vivant dans un ménage pour lequel il est difficile / très difficile de joindre les 2 bouts

G3.2.2



Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Question posée: en tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires? Diriez-vous que c'est... 1: très difficile, 2: difficile, 3: plutôt difficile, 4: assez facile, 5: facile, 6: très facile? Les réponses 1 et 2 (difficile et très difficile) ont ici été réunies.

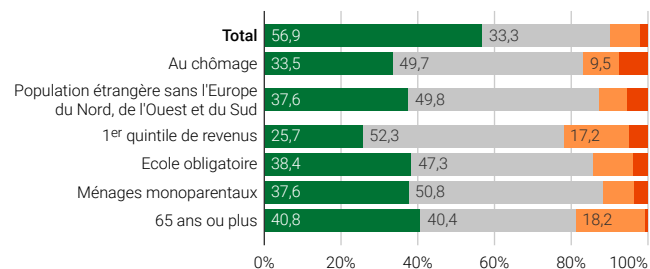
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC Version 17.04.2023, y.c. loyers fictifs

© OFS 2023

Estimation du revenu et des dépenses, en 2021

Part de la population résidente vivant dans un ménage qui...

G3.2.3



met de l'argent de côté | dépense tout son revenu | puise dans sa fortune | s'endette

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC Version 17.04.2023, y.c. loyers fictifs

© OFS 2023

3.3 Formation: niveau de formation

Au fil des années, le niveau de formation de la population suisse a principalement augmenté grâce au rattrapage progressif des femmes sur leur retard de formation et à l'immigration de personnes hautement qualifiées. Cependant, comparativement, peu de personnes arrivées en Suisse avant l'âge de 17 ans obtiennent un diplôme du degré tertiaire.

Hausse du niveau de formation de la population en Suisse

En 2022, la population résidante permanente âgée de 25 à 64 ans en Suisse présente une évolution positive de son niveau de formation en comparaison avec 2003. Parmi cette population, 13,9% n'ont pas dépassé l'école obligatoire, tandis que 41,4% ont achevé une formation du degré secondaire II (école de maturité, école de culture générale ou formation professionnelle initiale). Par ailleurs, 44,7% de la population adulte possède un diplôme du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

Depuis 2003, on observe une tendance à la baisse du pourcentage des personnes qui n'ont pas étudié au-delà du degré secondaire II. Ce phénomène est particulièrement remarquable chez les personnes diplômées de la formation professionnelle initiale (cf. G3.3.1). En 2003, près de la moitié de la population avait atteint ce niveau comme plus haute formation achevée, mais en 2022, cette proportion est passée en-dessous de la barre des 40%. Durant la même période, le pourcentage de personnes diplômées du degré tertiaire a augmenté de près de 18 points de pourcentage, atteignant plus de 40% de la population adulte en 2022.

Cette évolution positive peut être attribuée aux nouvelles opportunités d'études offertes par la maturité professionnelle et les hautes écoles spécialisées introduites dans la deuxième moitié des années 1990. De plus, l'immigration de personnes hautement qualifiées résultant de la libre circulation des personnes à partir de 2000 a également contribué à cette tendance.

La proportion de personnes qui a au plus terminé l'école obligatoire a également diminué depuis 2003, mais de manière plus modérée. Ce groupe de population est principalement composé de personnes dans des tranches d'âge plus élevées ou de nationalité étrangère.

Au fil des générations, les femmes rattrapent leur retard

Les jeunes générations ont un niveau de formation plus élevé que les précédentes. Ce constat reflète non seulement les exigences accrues du marché du travail, mais aussi les améliorations d'accès à l'éducation. Ce phénomène est particulièrement visible chez les femmes. Au fil des générations, les femmes ont réalisé d'importants progrès pour combler leur retard de formation par rapport aux hommes. En 2022, 17,1% des femmes de plus de 65 ans détenaient un diplôme du degré tertiaire, contre 37,6% des hommes de même âge (cf. G3.3.2). Dans la tranche d'âge des 25 à 34 ans, les femmes ont même dépassé leurs homologues masculins, avec 53,0% d'entre elles détenant un diplôme du degré tertiaire, contre 49,5% pour les hommes du même âge. Les femmes de cette tranche d'âge ont même une plus grande proportion de diplômées des hautes écoles (40,7%) que les hommes (35,0%). Cependant, avec l'âge, la situation s'inverse: les femmes sont généralement moins bien qualifiées que les hommes. Par exemple, les femmes de plus de 65 ans qui ne sont pas allées au-delà de la scolarité obligatoire sont un peu plus de deux fois plus nombreuses que les hommes de même âge.

Peu de diplômés tertiaires chez les personnes qui ont immigré en Suisse jusqu'à l'âge de 17 ans

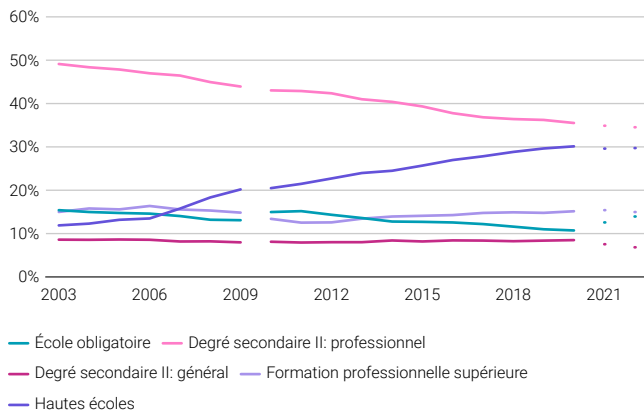
Le graphique G3.3.3 montre la répartition des niveaux de formation parmi les populations âgées de 25 à 64 ans, en fonction de leur nationalité et de leur moment d'arrivée en Suisse. Si une personne est arrivée avant l'âge de 17 ans, on peut faire l'hypothèse qu'elle a réalisé tout ou partie de sa scolarité obligatoire en Suisse.

Parmi les personnes étrangères qui sont arrivées en Suisse avant l'âge de 17 ans, seuls 21,0% ont un diplôme de niveau tertiaire en 2022 (contre plus de 40% pour les Suisses). La plupart d'entre eux ont une formation professionnelle initiale comme diplôme le plus élevé. Les personnes étrangères arrivées en Suisse après l'âge de 16 ans présentent à la fois la plus forte proportion de diplômes universitaires (39,2%) et la plus forte proportion de personnes sans formation postobligatoire (30,1%).

Niveau de formation de la population, de 2003 à 2022

En % des 25-64 ans de la population résidente permanente

G3.3.1



2010, 2021 et 2022: ruptures de série en raison de l'adaptation de la méthode et des instruments d'enquête.

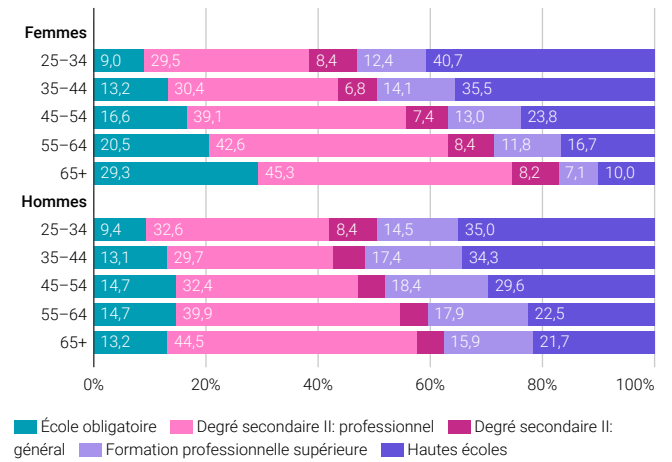
Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

Niveau de formation de la population selon le sexe et le groupe d'âges, en 2022

En % des 25 ans et plus de la population résidente permanente

G3.3.2



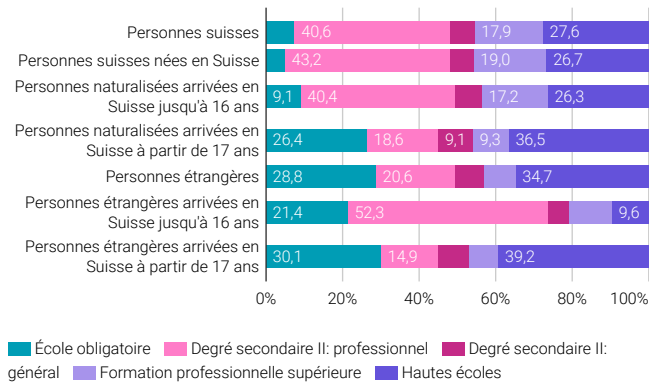
Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

Niveau de formation de la population selon la nationalité et la durée de résidence, en 2022

En % de la population résidente permanente âgée de 25 ans à 64 ans

G3.3.3



Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

3.4 Formation: participation à la formation

La formation continue permet de renouveler et de maintenir ses connaissances et compétences personnelles. Ce sont principalement les personnes dotées d'un niveau de formation élevé et actives sur le marché du travail qui y participent. En comparaison avec celles ayant un diplôme du degré secondaire II ou tertiaire, de nombreuses personnes moins bien formées n'ont pas pu participer à une formation de base ou à une formation continue alors qu'elles le souhaitaient. De même, au sein de ce groupe, beaucoup d'entre elles n'avaient aucun souhait de formation.

Plus la formation est élevée plus la participation à la formation continue est élevée

En 2021, 49,4% de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans ont participé à au moins une activité de formation continue, que ce soit pour des raisons privées ou à des fins professionnelles. Le taux de participation à la formation continue ne dépend que dans une moindre mesure du sexe ou de la nationalité. En revanche, il y a une corrélation étroite entre la participation à la formation continue et le statut sur le marché du travail. Les personnes actives occupées participent davantage à la formation continue que les personnes au chômage (54,3% contre 42,6%). La plus faible participation revient aux personnes non actives (21,0%). La participation à la formation continue est tributaire du niveau de formation. Plus le niveau de formation est élevé et plus la participation à la formation continue est importante et ceci s'observe indépendamment des caractéristiques considérées de la population étudiée (cf. G.3.4.1). Ainsi, dans le total de la population âgée de 25 à 64 ans, ce sont les personnes diplômées du degré tertiaire qui affichent le taux de participation le plus élevé (65,1%). À titre de comparaison, 42,4% des personnes diplômées du degré secondaire II participent à la formation continue et seulement 19,1% des personnes qui ne se sont pas formées au-delà de l'école obligatoire (c'est-à-dire sans formation postobligatoire) font de même. Ce taux atteint 68% pour les personnes actives occupées diplômées du degré tertiaire. La culture de la formation tout au long de la vie semble être plus fortement ancrée chez les personnes hautement qualifiées.

Diminution de la participation à la formation continue dans les années précédant la retraite

Les taux de participation à la formation continue des groupes d'âge jusqu'à 54 ans sont relativement proches les uns des autres, quel que soit le niveau de formation. Ensuite, la participation diminue fortement. Notons qu'il s'agit là de personnes qui tendent à être plus fréquemment sujettes à des problèmes de santé, qui approchent de la retraite, lorsqu'elles ne sont pas déjà inactives, et qui donc ressentent moins le besoin de se former et diminuent conséquemment leur participation à des activités de formation continue à but professionnel (OFS, 2022b). La comparaison par groupe d'âge révèle également de grandes différences de comportement en matière de formation continue en fonction

du niveau de formation. (cf. G.3.4.2). Ainsi, les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans voient leur taux de participation plus que doubler selon qu'ils ont uniquement terminé l'école obligatoire ou ont achevé une formation du degré tertiaire (de 24,2% à 64,8%). Ce rapport passe du simple au quadruple pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (de 13,8% à 57,9%).

La majorité des personnes sans formation postobligatoire ne souhaitent pas suivre de formation ou de formation continue

Le graphique G.3.4.3 montre la répartition des personnes âgées de 25 à 64 ans selon leur participation ou non à une formation ou formation continue et selon leur souhait ou non de suivre une formation. En 2021, un tiers des personnes interrogées (32%) aurait souhaité se former ou se former davantage, 19,2% d'entre elles ont certes participé à des activités de formation mais auraient souhaité se former davantage et 12,8% d'entre elles, pourtant désireuses de se former, n'ont pris part à aucune activité de formation. Les deux tiers des personnes interrogées (67,9%) n'expriment pas le souhait de se former ou de se former davantage, soit que ces personnes ont déjà pu se former comme elles le souhaitaient (33,6%) soit qu'elles n'avaient de toute façon pas l'intention de se former (34,3%). C'est parmi les personnes sans formation postobligatoire (19,4%), en comparaison avec les personnes diplômées du degré secondaire II (13,6%) et diplômées du tertiaire (10,1%), qu'on observe le plus haut taux de personnes qui n'ont pas pu se former alors qu'elles l'auraient souhaité. Les principaux obstacles à la formation cités par les personnes peu qualifiées sont les contraintes familiales (14,1%), la pandémie COVID-19 (13,7%), les coûts trop élevés (13,6%), les raisons personnelles et la santé (les deux 13,4%) et l'âge (10,6%). Pour autant, c'est aussi dans cette catégorie (60,3%), en comparaison avec les personnes diplômées du secondaire II (40,9%) et du tertiaire (20,3%), que nous trouvons le plus haut taux de personnes qui ne souhaitent pas se former. La tendance est inversée pour les personnes qui ont pu certes se former mais souhaiteraient le faire davantage: c'est dans la catégorie des personnes diplômées du niveau tertiaire (26,8%) que nous trouvons le plus de répondants dans cette situation par rapport aux personnes diplômées du secondaire II (15%) et celles sans formation postobligatoire (7,4%).

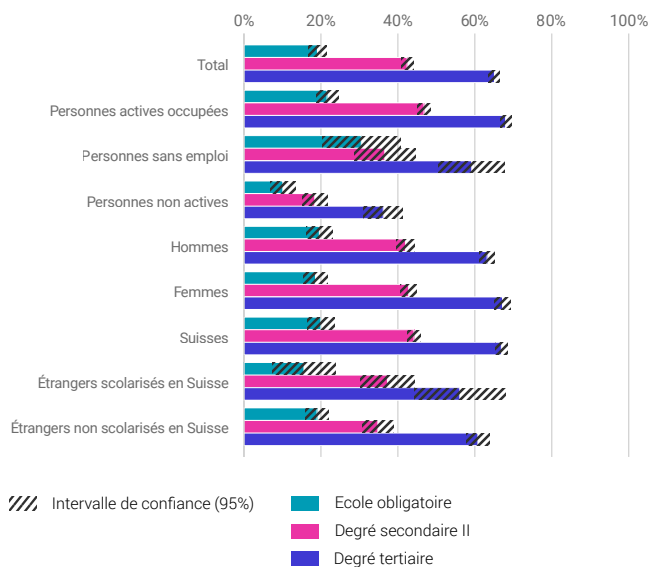
Impact de la pandémie de COVID-19

Le taux de participation à la formation continue en 2021 est inférieur à celui de 2016. Cela s'explique en grande partie par le fait que, au cours de la période de référence, l'enseignement sur place n'a pas été possible pendant de longues périodes en raison de la pandémie de COVID-19. Cette année, la pandémie a également été citée le plus souvent par les personnes interrogées comme le principal obstacle à la participation à la formation. Parmi les autres obstacles à la participation mentionnés, comme en 2016, on trouve souvent le manque de temps, les coûts trop élevés et les contraintes familiales.

Participation à la formation continue selon le niveau de formation et diverses caractéristiques, en 2021

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.4.1

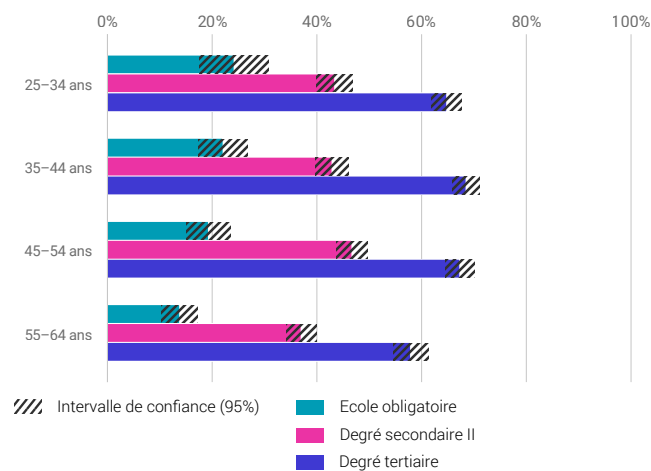


Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue 2021 © OFS 2023

Participation à la formation continue selon le niveau de formation et l'âge, en 2021

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.4.2

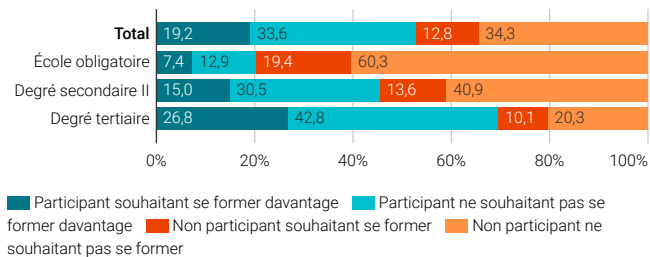


Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue 2021 © OFS 2023

Formations empêchées selon le niveau de formation, en 2021

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans

G3.4.3



Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue 2021 © OFS 2023

3.5 Vie professionnelle: conditions de travail

Depuis la fin des années nonante, la part des personnes travaillant à temps partiel et au bénéfice de contrats à durée déterminée a augmenté tant chez les hommes que chez les femmes. Ces dernières restent davantage touchées par des formes de travail atypiques.

Le temps partiel progresse

La part des personnes actives occupées travaillant à temps partiel (taux d'occupation inférieur à 90%) est passée de 27,4% en 1996 à 37,0% en 2022 (cf. G3.5.1). Chez les hommes, cette part ne s'élève qu'à 18,7% (contre 8,3% en 1996), alors que chez les femmes, elle correspond à 57,9% (contre 52,2% en 1996). C'est dans le secteur tertiaire que le temps partiel est le plus répandu, avec 42,2% des personnes actives occupées, contre 34,1% dans le secteur primaire et 16,9% dans le secteur secondaire. 40,6% des personnes actives occupées de nationalité suisse travaillent à temps partiel, contre seulement 27,3% des étrangers.

Augmentation des horaires de travail flexibles

En 2022, 47,3% des personnes salariées ont des horaires flexibles contre 41,9% en 2001. Sont considérés flexibles les modèles suivants: les horaires hebdomadaires ou mensuels avec ou sans heures bloquées, l'horaire de travail annualisé et les horaires non soumis à des prescriptions formelles. Ce type de modèle est plus répandu chez les hommes (52,0%) que chez les femmes (42,3%). Seul un tiers (31,2%) des personnes salariées ont des horaires flexibles dans le secteur primaire. Cette part est plus élevée dans le secondaire (48,8%) et dans le tertiaire (47,1%). Les salariés de nationalité suisse ont nettement plus souvent des horaires de travail flexibles que ceux de nationalité étrangère (51,2%, respectivement 37,3%).

Un quart des personnes actives occupées travaillent le samedi

En 2022, une personne active occupée sur quatre (26,5%) travaille régulièrement le samedi (cf. G3.5.2). Une plus grande proportion de femmes que d'hommes travaillent ce jour-là (29,5% contre 23,9%). Dans le secteur primaire, deux tiers (68,5%) des personnes actives occupées travaillent le samedi, contre 10,7% dans le secondaire et 29,4% dans le tertiaire.

15,8% des personnes actives occupées travaillent le dimanche (femmes: 17,6%; hommes: 14,1%). Ici aussi, le secteur primaire, avec 51,3%, se distingue nettement des secteurs secondaire et tertiaire (4,5%, respectivement 17,6%).

Une personne active occupée sur vingt travaille la nuit

Une personne active occupée sur vingt (5,6%) travaille régulièrement la nuit, de 24 heures à 6 heures en 2022 (femmes: 5,0%; hommes 6,1%). C'est dans le secteur primaire que la part des personnes travaillant la nuit (7,5%) est la plus élevée (secteur secondaire: 4,3%, secteur tertiaire: 5,9%). La proportion des personnes travaillant la nuit est plus grande chez les étrangers (6,3%) que chez les Suisses (5,3%).

Une femme sur dix travaille sur appel

8,3% des salariés travaillent sur appel en 2022 (cf. G3.5.3). Ce modèle de travail est nettement plus commun chez les femmes (9,6%) que chez les hommes (7,0%). Là encore, les salariés du secteur primaire, avec 13,8%, sont plus nombreux à travailler sur appel que ceux des secteurs secondaire et tertiaire (5,1%, respectivement 9,0%).

Une femme sur dix exerce plusieurs emplois

En 2022, 7,7% des personnes actives occupées ont plus d'un emploi (cf. G3.5.4). Cette part a augmenté depuis 1996 (4,8%). Ceci est nettement plus courant chez les femmes (10,0%) que chez les hommes (5,7%). Les personnes de nationalité suisse ont plus fréquemment plus d'un emploi que celles de nationalité étrangère (8,5%, respectivement 5,6%).

Multiplication des contrats à durée déterminée

En 2022, 8,6% des salariés ont un contrat à durée déterminée, contre 6,5% en 1996 (cf. G3.5.5). Ce type de contrat est plus répandu chez les femmes (9,3%) que chez les hommes (8,0%). C'est dans le secteur tertiaire, avec 9,6%, que la part d'employés ayant ce type de contrat est la plus élevée (secteur primaire: 8,2%, secteur secondaire: 4,9%). Ici aussi, la nationalité semble jouer un rôle: 10,4% des étrangers ont un contrat à durée déterminée, contre 8,0% des Suisses.

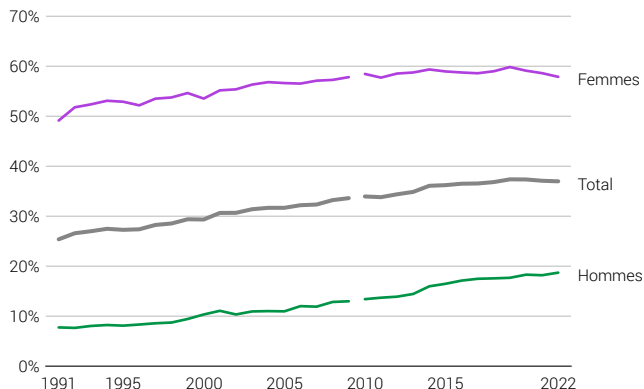
Impact de la pandémie de COVID-19

Dans le cadre des mesures destinées à lutter contre la pandémie de COVID-19, la part des personnes travaillant à domicile s'est considérablement accrue. Si environ un quart (28,7%) des salariés travaillaient au moins occasionnellement depuis chez eux en 2019, leur part est passée à 41,6% en 2021 (moyenne annuelle), puis à 39,0% en 2022. Un pic à 45,3% a été enregistré durant le deuxième trimestre 2020.

Part des personnes actives occupées à temps partiel

Moyennes annuelles (1991–2009: valeurs du 2^e trimestre)

G3.5.1



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

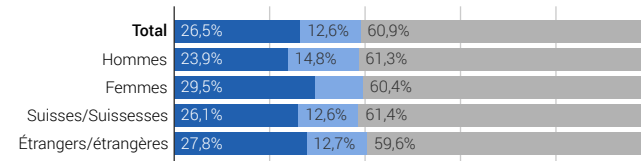
© OFS 2023

Travail le week-end des actifs occupés, en 2022

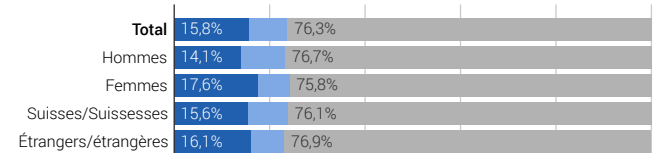
Sans les apprentis

G3.5.2

Travail le samedi



Travail le dimanche



0% 20% 40% 60% 80% 100%

■ Normalement ■ Parfois ■ Jamais

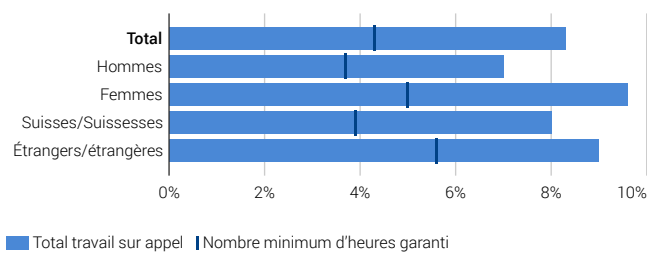
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Travail sur appel des salariés, en 2022

Sans les apprentis

G3.5.3



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

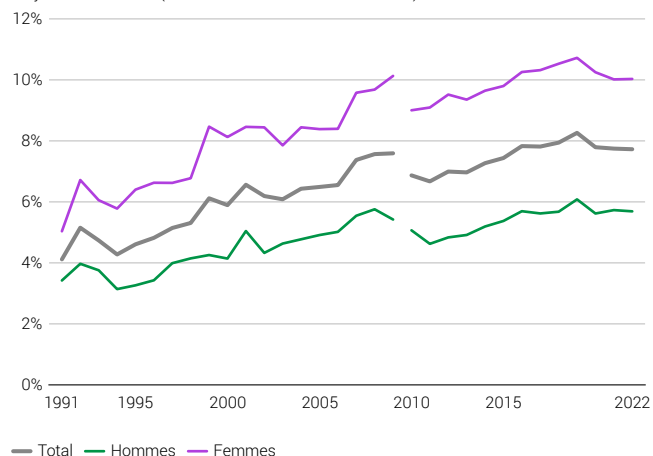
© OFS 2023

Personnes actives occupées avec plus d'un emploi

Sans les apprentis

G3.5.4

Moyennes annuelles (1991–2009: valeurs du 2^e trimestre)



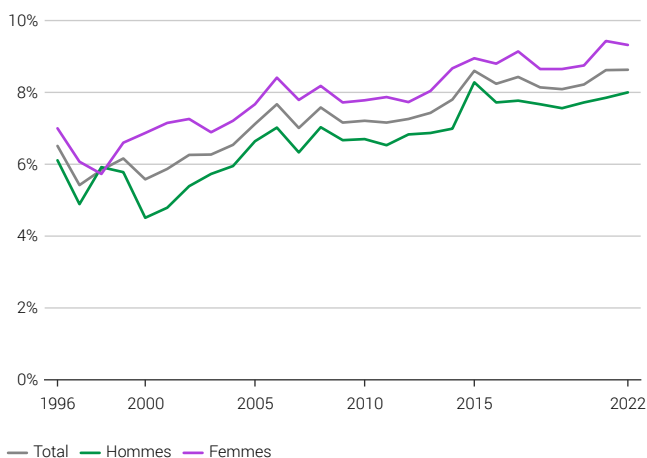
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Part des salariés avec contrats à durée déterminée selon le sexe, de 1996 à 2022

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.5.5



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

3.6 Vie professionnelle: risques au travail

En 2020, 12% des personnes ayant exercé une activité professionnelle au cours de leur vie déclarent souffrir de problèmes de santé causés ou renforcés par leur travail. Par ailleurs, une majorité des personnes actives professionnellement disent être exposées dans leur travail à au moins un risque pour leur santé physique ou un risque pour leur bien-être psychique et 7% ont connu au moins un accident de travail. Ces proportions étaient semblables en 2013.

Une personne sur huit avec des problèmes de santé causés par le travail

En 2020, 12% des personnes de 15 à 74 ans ayant eu une activité professionnelle au cours de leur vie déclarent avoir eu, sur une période d'une année, au moins un problème de santé causé ou renforcé par leur activité professionnelle actuelle ou précédente (G3.6.1). Cette proportion ne tient pas compte des problèmes de santé causés par un accident de travail.

La part des personnes souffrant de ces problèmes de santé est la plus élevée entre 45 et 64 ans. Les personnes issues de la migration de la première génération déclarent plus souvent de tels problèmes que celles qui ne sont pas issues de la migration.

La part des personnes ayant des problèmes de santé liés au travail diminue lorsque le niveau de formation augmente: elle passe de 18% pour les personnes avec une formation du niveau de la scolarité obligatoire à 13% pour celles avec le niveau secondaire II et 9% pour celles avec une formation de niveau tertiaire.

Près de six fois sur dix (58%), le problème de santé le plus grave consiste en des douleurs osseuses, articulaires ou musculaires. 25% déclarent des problèmes de stress, de dépression ou d'angoisse, et le reste d'autres types de problème. Au fur et à mesure que l'on s'élève dans les classes d'âge, la part des douleurs musculo-squelettiques augmente et celle du stress, des états dépressifs ou anxieux diminue.

Risques fréquents pour la santé physique ou le bien-être psychique

En 2020, 74% des personnes de 15 ans et plus actives professionnellement déclarent être exposées dans leur travail à au moins une situation ou activité pouvant représenter un danger pour leur santé physique et 64% à au moins une situation pouvant mettre à mal leur bien-être psychique.

Les mouvements répétitifs du bras ou de la main (35%) ainsi que les activités exigeant une grande concentration visuelle (33%) sont les deux risques pour la santé physique les plus souvent mentionnés (G3.6.2). Les hommes sont plus souvent exposés à des risques pour leur santé physique que les femmes: 42% des hommes contre 29% des femmes déclarent au moins trois de ces risques. La part des hommes travaillant dans des sections économiques comme l'agriculture et la sylviculture ou la construction, dans lesquelles ces types de risques sont très fréquents, est nettement plus élevée que celle des femmes. Il y a cependant des exceptions: il n'y a pas de différence entre

hommes et femmes pour les mouvements répétitifs du bras ou de la main, ni pour les positions de travail pénibles. La proportion de femmes devant prendre des positions de travail pénibles est particulièrement élevée dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale.

Une forte pression temporelle ou des surcharges de travail (38%) et des contacts avec des clients, patients ou élèves difficiles (35%) sont les deux risques pouvant mettre à mal le bien-être psychique les plus souvent mentionnés (G3.6.3). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer au moins trois risques pour leur bien-être psychique (26% contre 22%). La situation varie cependant selon le type de risque. Les femmes sont presque deux fois plus souvent exposées (20% contre 12% chez les hommes) à une forte charge émotionnelle (être confronté à des blessés, des décès) ou à une fatigue de compassion (être confronté à la misère, des problèmes sociaux). Cela s'explique en particulier par la part élevée des femmes travaillant dans la santé humaine et l'action sociale. Les femmes sont aussi davantage concernées que les hommes par des contacts avec des personnes difficiles, par le harcèlement moral et par les violences. Par contre les hommes déclarent plus souvent une forte pression temporelle ou une surcharge de travail (41% contre 35% chez les femmes).

Les jeunes hommes très exposés aux accidents de travail

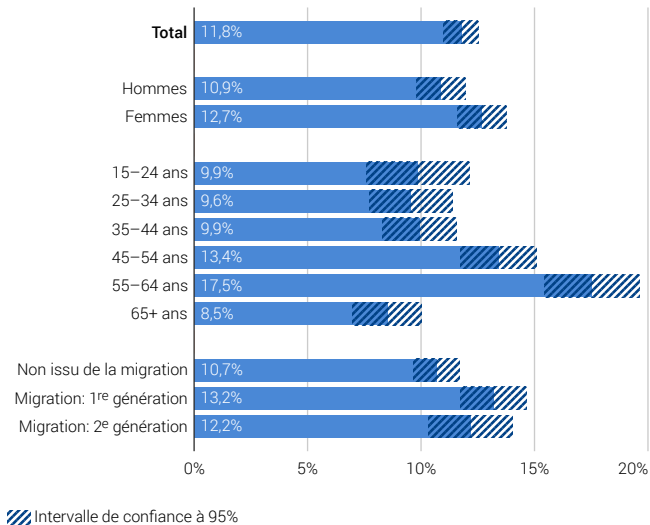
En 2020, 7% des personnes actives professionnellement déclarent avoir subi au moins un accident de travail sur une période d'une année (G3.6.4). Cette proportion n'a pas varié significativement par rapport à 2013. La moitié des personnes accidentées ont été dans l'incapacité de travailler durant au moins un jour. Les hommes sont plus souvent victimes d'un accident de travail que les femmes (9% contre 5%). Les personnes de 15 à 24 ans sont deux fois plus souvent accidentées que les plus âgées (13% contre 6% à 7% pour les autres classes d'âge): ce risque accru d'accident concerne avant tout les jeunes hommes dont 19% ont connu au moins un accident.

Le module de l'ESPA «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail» relevé en 2020 ne comprend pas de questions sur l'impact de la pandémie de COVID-19.

Problèmes de santé liés au travail selon le genre, l'âge et le statut de migration, en 2020

Personnes de 15 à 74 ans ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie

G3.6.1

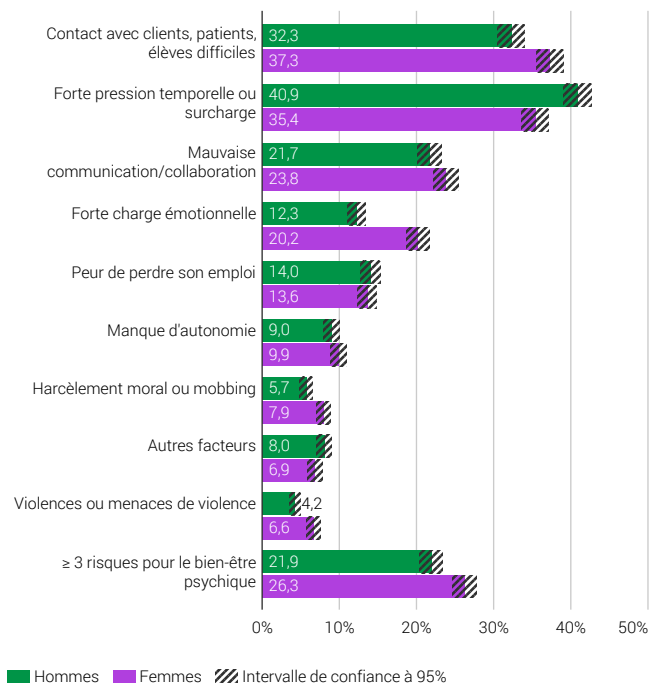


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2023

Risques pour le bien-être psychique selon le genre, en 2020

Population active occupée de 15 ans et plus

G3.6.3

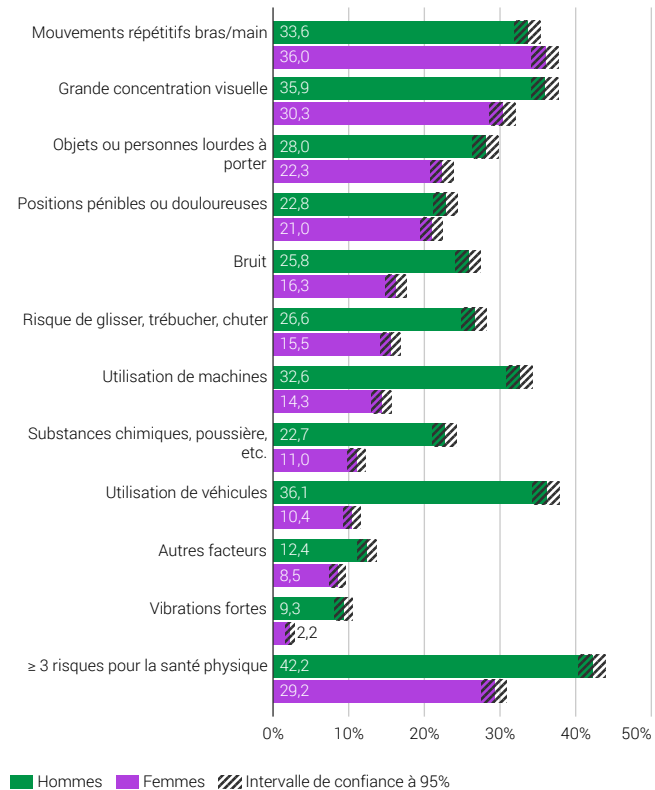


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2023

Risques pour la santé physique selon le genre, en 2020

Population active occupée de 15 ans et plus

G3.6.2

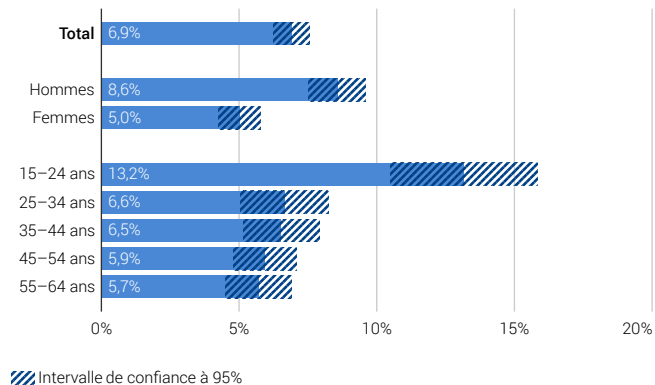


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2023

Accidents de travail selon le genre et l'âge, en 2020

Population de 15 à 74 ans active professionnellement au cours des 12 derniers mois

G3.6.4



Les valeurs pour les personnes de 65 à 74 ans ne sont pas présentées, en raison du faible nombre d'observations

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2023

3.7 Santé: état et comportements en matière de santé

En 2021, les personnes sans formation postobligatoire déclarent plus fréquemment un moins bon état de santé physique ou psychique que celles avec une formation supérieure. Elles souffrent aussi davantage d'obésité et doivent plus souvent renoncer à des soins pour des raisons financières.

Gradient social prononcé en matière de santé

Il existe un gradient social en matière de santé: plus la situation sociale des personnes est défavorable, plus leur état de santé est mauvais. Ce constat peut être fait que l'on prenne en considération le niveau de formation ou de revenu, le degré de privation matérielle et sociale ou encore la situation sur le marché du travail, afin de déterminer la situation sociale.

Ainsi, en 2021, les personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire qualifient beaucoup moins souvent leur état de santé de (très) bon que celles avec une formation supérieure (65,3% contre 86,6%). Cette différence s'observe dans toutes les classes d'âge dès 25 ans (cf. G3.7.1). Si l'on considère le revenu³, l'écart est le plus prononcé entre 45 et 64 ans: 89,5% des personnes avec le revenu le plus haut (5^e quintile) se disent en (très) bonne santé contre seulement 56,9% de celles appartenant à la classe de revenu la plus basse (1^{er} quintile).

Découragement et déprime plus fréquents chez les personnes au chômage

Un écart selon la situation sociale s'observe également pour le bien-être psychique. 11,9% des personnes sans formation postobligatoire se sont senties la plupart du temps ou tout le temps découragées ou déprimées au cours des quatre dernières semaines contre 5,6% de celles avec une formation du degré secondaire II et 4,2% de celles qui ont achevé une formation tertiaire (cf. G3.7.2).

Ces différences sont encore beaucoup plus prononcées lorsque l'on considère les situations de privation matérielle et sociale ou de chômage. Les personnes en situation de privation matérielle et sociale⁴ sont presque six fois plus souvent affectées par ces sentiments négatifs que celles qui ne sont pas dans cette situation de privation (29,1% contre 4,8%). Quant aux personnes en situation de chômage, 15,3% d'entre elles éprouvent un sentiment de découragement, contre 4,4% des personnes actives occupées.

Obésité plus répandue chez les femmes disposant d'un faible revenu

L'obésité constitue un facteur de risque notamment pour les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies musculo-squelettiques et certains cancers. Globalement, 12,8% de la population de 25 ans et plus souffrent d'obésité. Les femmes avec un bas niveau de formation sont nettement plus concernées que celles avec un niveau élevé de formation (cf. G3.7.3). Chez les hommes, ces différences sont moins amples.

Les écarts selon le revenu sont encore plus prononcés et concernent les hommes comme les femmes. La différence la plus importante s'observe parmi les femmes entre 45 et 64 ans: 24,5% de celles appartenant à la classe de revenu la plus basse (1^{er} quintile) souffrent d'obésité contre seulement 5,4% de celles appartenant à la classe de revenu la plus élevée (5^e quintile), soit près de cinq fois plus.

Personnes sans formation postobligatoire plus touchées par la privation de soins

La privation en matière de soins dentaires ou médicaux nécessaires mesure le fait d'avoir vraiment besoin d'un contrôle ou d'un traitement chez le dentiste ou le médecin et de ne pas y avoir accès par manque de moyens financiers. En 2021, 2,8% de la population résidante de 16 ans et plus ont déclaré de telles privations. Il n'y a pas de différence selon le sexe. La part des personnes qui sont en situation de privation en matière de soins est plus élevée parmi les personnes avec une formation du niveau de la scolarité obligatoire que parmi celles ayant achevé une formation tertiaire (6,6% contre 2,3%).

COVID-19: détérioration du moral chez les jeunes

À la question: «En 2020, comment la crise du COVID-19 a-t-elle affecté votre moral?», 40,7% de la population indique une détérioration⁵. C'est parmi les jeunes que cette proportion est la plus grande. Près de six jeunes sur dix (56,4%) entre 16 et 24 ans déclarent avoir été affectés dans leur moral lors de la crise du COVID-19. Cette part diminue ensuite avec l'âge, passant à 48,1% pour les 25–44 ans, à 37,7% pour les 45–64 ans et à 25,7% pour les personnes de 65 ans et plus. Il n'y a pas de différence selon le sexe.

On observe un gradient social inversé: plus la situation sociale des personnes est défavorable moins les personnes ont été affectées dans leur moral lors de la crise du COVID-19.

³ Revenu équivalent disponible (cf. glossaire)

⁴ La privation matérielle et sociale se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins cinq éléments parmi treize (cf. glossaire).

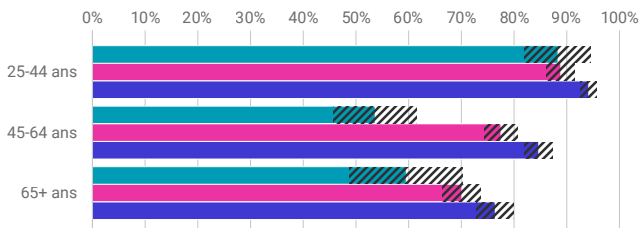
⁵ 0–4 sur une échelle de 0 «fortement détérioré» à 10 «fortement amélioré»

(Très) bonne santé auto-évaluée selon le niveau de formation, en 2021

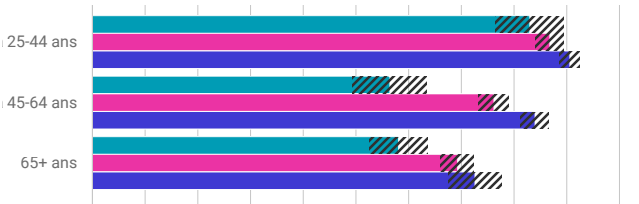
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.7.1

Hommes



Femmes



/// Intervalle de confiance (95%)
 ■ Ecole obligatoire
 ■ Degré secondaire II
 ■ Degré tertiaire

Etat des données: 23.03.2023

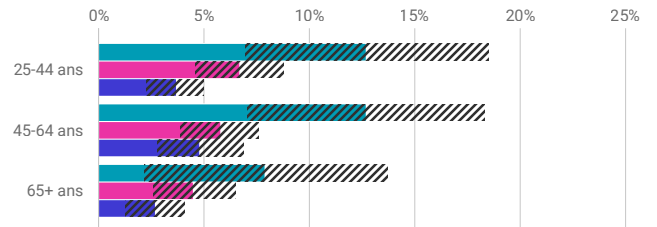
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC-2021, avec prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

Sentiment de découragement et de déprime selon le niveau de formation, en 2021

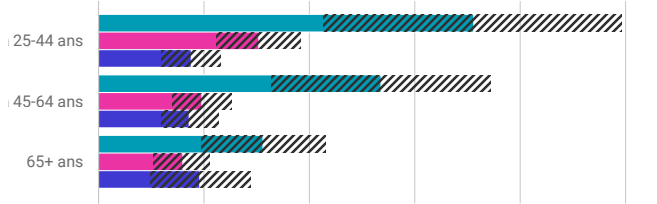
Tout le temps ou la plupart du temps, sur une période de 4 semaines, population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.7.2

Hommes



Femmes



/// Intervalle de confiance (95%)
 ■ Ecole obligatoire
 ■ Degré secondaire II
 ■ Degré tertiaire

Etat des données: 23.03.2023

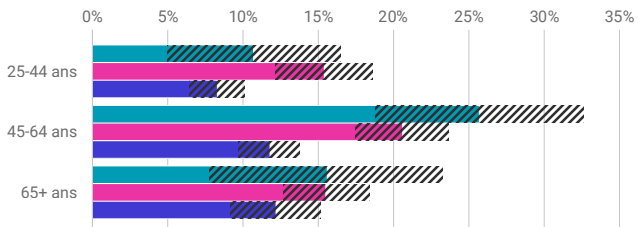
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC-2021, avec prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

Obésité selon le niveau de formation, en 2021

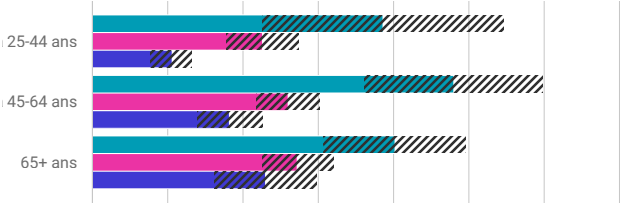
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.7.3

Hommes



Femmes



/// Intervalle de confiance (95%)
 ■ Ecole obligatoire
 ■ Degré secondaire II
 ■ Degré tertiaire

Etat des données: 23.03.2023

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC-2021, avec prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

3.8 Santé: handicap

1,6 million de personnes vivent dans un ménage privé en Suisse avec un handicap au sens de la loi sur l'égalité. Parmi celles âgées de 16 à 64 ans, près de trois sur quatre sont actives professionnellement, souvent à temps partiel. Malgré cela, les personnes avec handicap sont d'avantage exposées au risque de pauvreté que le reste de la population. Ces tendances restent globalement stables.

Prévalence dans la population et caractéristiques sociodémographiques

Selon l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de 2021, 1,6 million de personnes de 16 ans et plus vivant à domicile déclarent avoir un problème de santé durable et être limitées (fortement ou pas fortement) dans les activités de la vie normale. Elles sont ainsi considérées comme ayant un handicap au sens de la loi sur l'égalité (cf. glossaire). Parmi elles, 340 000 font état de limitations fortes (handicap sévère). À ces chiffres issus de l'enquête SILC s'ajoutent les enfants de moins de 16 ans et les personnes vivant dans des homes ou autres ménages collectifs.

La part de personnes handicapées augmente avec l'âge: seuls 11% des jeunes de 16 à 24 ans ont un handicap, contre 39% des personnes de 85 ans et plus. Environ un tiers des personnes handicapées ont plus de 65 ans. Les femmes sont légèrement plus souvent touchées par le handicap (25% d'entre-elles) que les hommes (19%) (cf. G3.8.1).

Près de trois personnes handicapées sur quatre sont actives professionnellement

La statistique de l'égalité pour les personnes handicapées, dont sont issus les résultats suivants, se base principalement sur l'enquête SILC. Elle met l'accent (sauf si explicitement mentionné différemment) sur les individus de 16 à 64 ans vivant en ménage privé (1 million d'individus), toujours ici sur la base de SILC 2021. Ce choix a été fait en raison des données disponibles et de l'âge auquel la question de l'égalité est la plus pertinente (en lien avec le marché du travail ou pour limiter l'effet de handicap dû à l'âge).

Les personnes avec handicap âgées de 25 à 64 ans ont un niveau de formation plus bas que le reste de la population: elles ont moins souvent achevé des études supérieures (42% contre 51%). Elles sont également un peu plus nombreuses à ne pas avoir poursuivi d'études au-delà de l'école obligatoire (12% contre 9%), même si cette différence n'est pas statistiquement significative. Les écarts s'accroissent chez les personnes sévèrement limitées (cf. G3.8.2).

Dans la population âgée de 16 à 64 ans vivant en ménage privé, 73% des personnes handicapées sont actives professionnellement (personnes en emploi ou qui en cherchent un). Leur participation au marché du travail reste cependant inférieure à celle des personnes sans handicap (88%), surtout si elles sont confrontées à des limitations fortes (51%) (cf. G3.8.3).

Parmi les personnes handicapées qui occupent un emploi, 50% travaillent à temps partiel et cette part atteint 67% chez les personnes qui présentent des limitations fortes. En comparaison, c'est le cas de 37% du reste de la population (cf. G3.8.4).

L'écart traditionnel entre hommes et femmes concernant le temps partiel est également visible au sein de la population avec handicap et fait que cette forme d'emploi est majoritaire parmi les femmes handicapées (66%) mais reste minoritaire parmi les hommes handicapés (30%).

Ces pourcentages ont peu évolué depuis 2017 et les variations mesurées entre deux années restent statistiquement non significatives.

Une personne handicapée sur six est exposée au risque de pauvreté

Les personnes handicapées, même si elles participent largement au marché du travail, sont davantage exposées au risque de pauvreté (cf. glossaire) que les personnes sans handicap. En 2021, 16% d'entre elles vivent dans un ménage privé dont le revenu est inférieur au 60% du revenu médian suisse. Dans le reste de la population, ce pourcentage est de 10%. Les personnes handicapées fortement limitées dans la vie ordinaire apparaissent encore plus exposées au risque de pauvreté (26%) (cf. G3.8.5).

Le statut de handicap a eu peu d'impact sur le moral durant la pandémie de COVID-19 en 2021

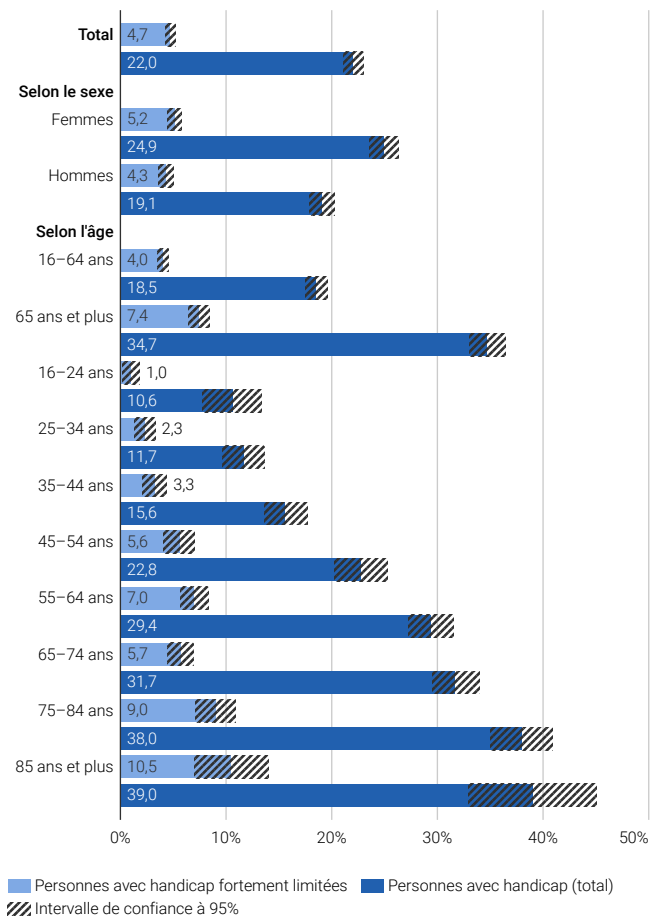
La crise sanitaire a eu des conséquences négatives en Suisse sur la santé psychique de la population, mais le fait de vivre avec un handicap est resté un facteur aggravant marginal en 2021. En effet, 48% des personnes handicapées de 16 à 64 ans ont indiqué que la pandémie de COVID-19 avait eu des effets négatifs sur leur moral: c'est davantage que dans le reste de la population (44%), mais la différence reste statistiquement non-significative pour la plupart des groupes étudiés.

Ce n'est que parmi les 40 à 64 ans que l'on constate des différences significatives entre les personnes avec et sans handicap. En effet, alors que la santé psychique des personnes sans handicap a été moins souvent influencée négativement que dans les autres groupes d'âge (37%), chez les personnes handicapées l'impact négatif reste à peu près semblable (45%) aux autres groupes d'âge.

Part de personnes handicapées dans différents groupes de la population, en 2021

Population de 16 ans et plus vivant en ménage privé

G3.8.1

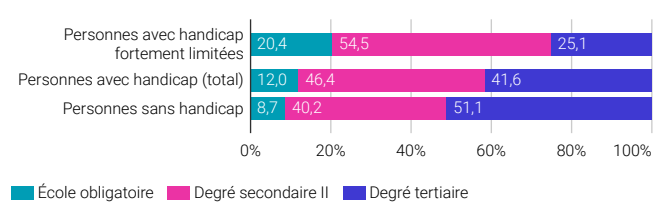


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) © OFS 2023

Niveau de formation des personnes avec et sans handicap, en 2021

Population de 25 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.8.2

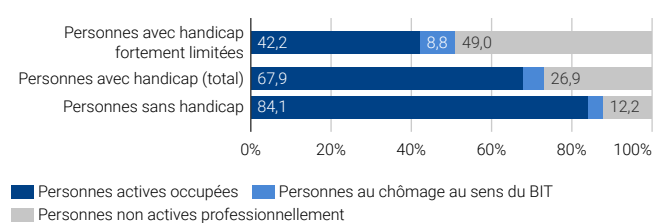


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) © OFS 2023

Statut sur le marché du travail des personnes avec et sans handicap, en 2021

Population de 16 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.8.3

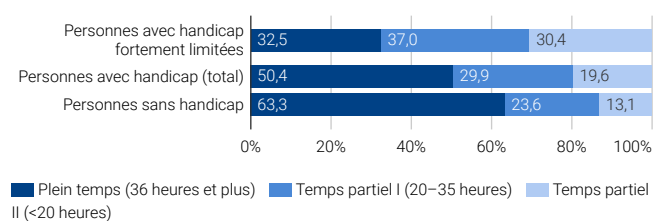


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) © OFS 2023

Taux d'occupation des personnes avec et sans handicap, en 2021

Population active occupée de 16 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.8.4

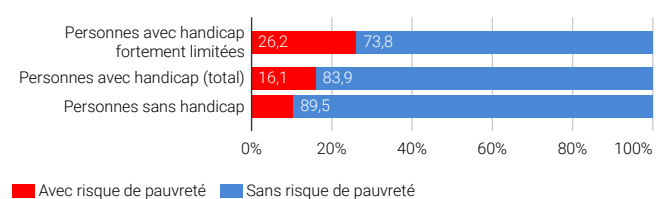


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) © OFS 2023

Risque de pauvreté des personnes avec et sans handicap, en 2021

Population de 16 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.8.5



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) © OFS 2023

3.9 Conciliation emploi et famille

Si la grande majorité des femmes travaillent aujourd'hui, la répartition des tâches professionnelles, domestiques et familiales est toujours inégale, surtout dans les ménages comptant des enfants: les mères travaillent souvent à temps partiel et assument la plus grande partie des tâches domestiques et familiales. Par ailleurs, les femmes étant plus présentes sur le marché de l'emploi, la demande en matière d'accueil extrafamilial des enfants a augmenté.

Dans un ménage sur dix formé par un couple et de jeunes enfants, les deux parents travaillent à temps partiel

Dans les ménages formés d'un couple avec enfants de moins de 13 ans, dont les deux partenaires sont âgés de 25 à 54 ans, le modèle le plus courant en 2021 était celui du père travaillant à plein temps et de la mère à temps partiel, suivi de celui du père à plein temps et de la mère sans activité rémunérée (cf. G3.9.1). Les modèles dans lesquels le taux d'occupation de la mère se situe entre 50 et 89% ou est inférieur à 50% affichaient tous deux à peu près la même fréquence (un quart chacun environ en 2021). Lorsque l'enfant le plus jeune est âgé de 13 à 24 ans, c'est le modèle de la mère travaillant de 50 à 89% qui s'imposait. En 2010, indépendamment de l'âge du plus jeune enfant, le modèle de la mère travaillant à moins de 50% était encore le plus répandu.

Parmi les ménages composés d'un couple, rares sont ceux dont les deux parents occupent un emploi à temps partiel. C'est dans les familles dont le plus jeune enfant a moins de 4 ans que ce modèle était le plus répandu en 2021: 10% contre 4,5% en 2010. Les mères vivant seules étaient davantage actives occupées que les mères vivant en couple (89% contre 82%) et travaillaient plus rarement à temps partiel (65% contre 78%). De plus, leur taux d'occupation était aussi en moyenne plus élevé.

Dans sept ménages sur dix avec enfants, les tâches domestiques reviennent principalement aux mères

Dans la plupart des ménages comptant des enfants de moins de 25 ans, ce sont principalement les mères qui assumaient en 2018 le travail domestique (69%; cf. G3.9.2). Dans 5% des ménages seulement, ces tâches revenaient principalement au père. Plus le nombre d'enfants augmente, plus les tâches ménagères sont l'affaire des mères: la part des ménages dans lesquels c'est essentiellement la femme qui s'occupe des tâches domestiques était de 10 points de pourcentage plus élevée dans ceux avec trois enfants ou plus que dans ceux comptant un seul enfant (75% et 63%).

La répartition était plus égalitaire dans les ménages sans enfants de moins de 25 ans, puisque dans la moitié de ceux-ci les deux partenaires y contribuaient plus ou moins dans une même mesure. Par ailleurs, la grande majorité des femmes et des hommes ont affirmé être très satisfaits de la répartition des tâches domestiques au sein de leur couple. Cette satisfaction dépend toutefois de la façon dont les tâches sont réparties: tant

chez les hommes que chez les femmes, elle était à son maximum quand les tâches étaient partagées ou assumées par l'autre partenaire. Bien moins de personnes se sont dites «très satisfaites» parmi les hommes et les femmes qui assument l'essentiel des tâches domestiques, que le ménage compte ou non des enfants.

Six enfants sur dix de moins de 13 ans bénéficient d'une prise en charge extrafamiliale

Les femmes étant plus présentes sur le marché de l'emploi, la demande en matière d'accueil extrafamilial a augmenté. En 2021, 61% des enfants de moins de 13 ans bénéficiaient d'une garde extrafamiliale (cf. G3.9.3).

Les parents se sont le plus souvent tournés vers les grands-parents et les crèches (respectivement 36% et 34%) pour s'occuper de leurs enfants de moins de 4 ans, et avant tout vers les crèches et les structures d'accueil parascolaire, comme les écoles à horaire continu ou les garderies, pour leurs enfants de 4 à 12 ans (36%). Pour cette tranche d'âge, les grands-parents arrivaient en deuxième position avec 24%.

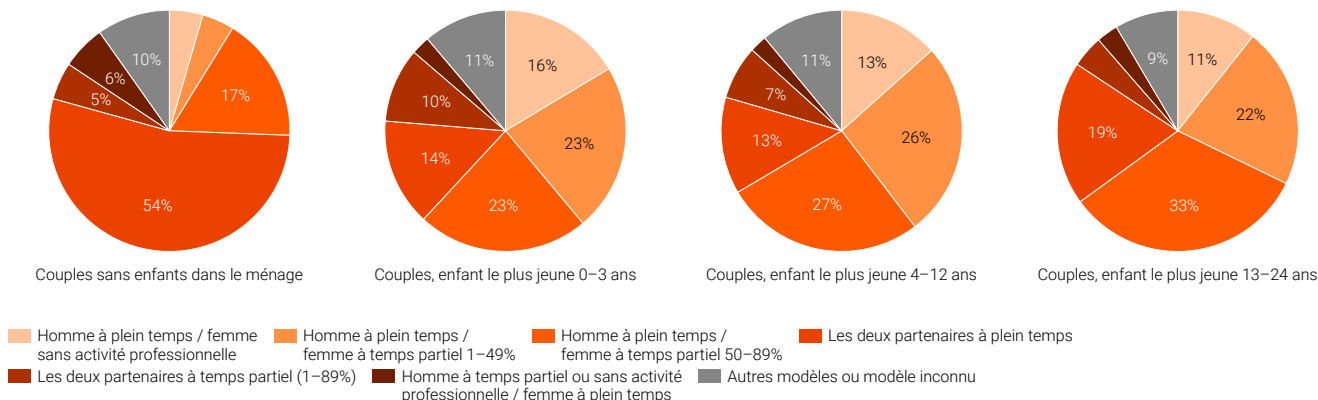
Un dixième des enfants de moins de 13 ans ont été gardés par d'autres personnes de l'entourage (proches, amis, voisins, etc.). Les familles de jour ainsi que les nounous, les personnes au pair et les baby-sitters représentaient une part relativement faible, avec respectivement 5% et 4%.

Les familles disposant d'un revenu élevé ont plus souvent recours à un accueil extrafamilial pour les enfants. Dans la classe de revenu la plus élevée (revenu disponible équivalent du ménage), 83% des enfants de moins de 13 ans ont été confiés à une garde extrafamiliale, contre 38% dans la classe de revenu la plus basse. En soi, le recours à un accueil extrafamilial peut bien entendu accroître les revenus d'un ménage, puisqu'il permet aux parents d'augmenter leur temps de travail. On observe de grandes différences quant au recours aux crèches et aux structures d'accueil parascolaire. En effet, 62% des enfants de moins de 13 ans de la classe de revenus la plus élevée en ont fréquenté une, alors que ces proportions étaient nettement plus faibles dans les classes des revenus les plus bas avec 23% (1^{er} quintile) et 30% (2^e quintile). C'est dans la classe moyenne que les grands-parents ont le plus souvent assuré la garde.

Modèles d'activité professionnelle des couples avec ou sans enfants dans le ménage, en 2021

Les deux partenaires de 25 à 54 ans

G3.9.1



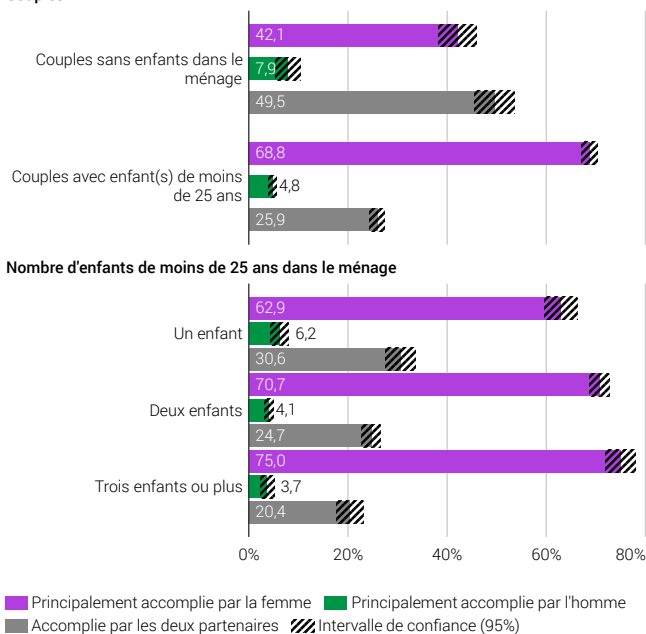
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Répartition des tâches domestiques, en 2018

G3.9.2

Couples

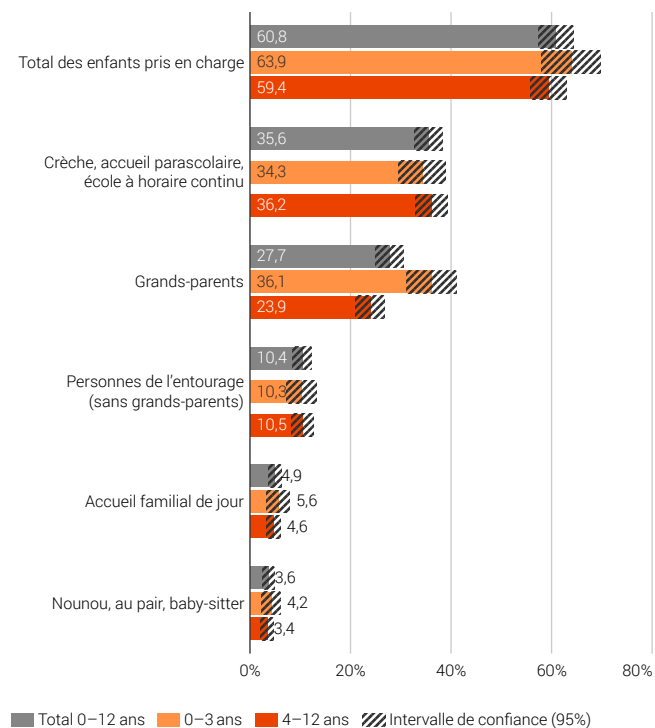


Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2023

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon le mode de garde et l'âge, en 2021

G3.9.3



Note: puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 version 23.03.2023

© OFS 2023

3.10 Logement

En Suisse, la population vivant dans des ménages privés est majoritairement locataire (57%). Ce sont surtout les personnes au chômage, celles vivant dans des ménages monoparentaux et les locataires qui sont touchés par des problèmes tels qu'une forte densité d'occupation ou une humidité excessive. À l'opposé, les couples sans enfants, les plus de 64 ans et les hauts revenus ne disposent que rarement d'un logement trop petit.

Près de 18% des familles nombreuses vivent dans un logement surpeuplé

La population résidante suisse dispose généralement de logements suffisamment spacieux. La part de la population vivant dans un logement surpeuplé (selon la définition d'EUROSTAT, cf. G3.10.1) s'est élevée à 5,8% en 2021. Les facteurs déterminants en la matière sont le revenu, la situation familiale, l'origine, le niveau de formation et la situation professionnelle: les couples avec trois enfants ou plus, les personnes vivant dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs et les moins de 65 ans vivant seuls sont particulièrement nombreux à vivre dans un logement surpeuplé⁶. Il en va de même pour les personnes avec un revenu dans le quintile des revenus les plus bas, les personnes sans formation postobligatoire, les chômeurs et les ressortissants étrangers. À l'inverse, les personnes vivant dans des ménages percevant des revenus élevés (2,1%), les couples sans enfants dans le ménage (0,8%) et les personnes âgées (65 ans et plus: 1,4%) sont moins susceptibles de vivre dans des logements exigus.

Une personne sur neuf vit dans un logement trop humide

Afin de déterminer la qualité du logement, une question est posée au sujet d'éventuels problèmes d'humidité dans le logement, de défauts d'étanchéité du toit ou de moisissures sur les montants des fenêtres, les sols ou les murs. Cette question a été posée pour la dernière fois en 2020.⁷ Dans l'ensemble de la population, 11,4% des personnes ont été confrontées à l'un au moins de ces problèmes en 2020. Cette situation affecte d'autant plus le bien-être de ces personnes qu'un logement humide n'est pas seulement source d'odeurs pénétrantes, mais aussi de risques pour la santé. Ce sont surtout les personnes sans emploi, celles vivant dans des ménages monoparentaux et les locataires qui sont touchés (cf. G3.10.2). La classe d'âge joue aussi un rôle, puisque les plus de 65 ans sont les moins concernés, tandis que les enfants et adolescents de moins de 18 ans en souffrent en moyenne davantage que les autres. Les familles nombreuses, les étrangers, les personnes sans diplôme postobligatoire et les

ménages à faible revenu ont également tendance à être plus souvent touchés, mais leurs taux ne diffèrent pas significativement de celui de l'ensemble de la population.

Les personnes au chômage et celles à faibles revenus sont les moins satisfaites de leur logement

Dans l'ensemble, la population résidant en Suisse est plutôt satisfaite de son logement. En 2021, la satisfaction moyenne s'est élevée à 8,4 sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («tout à fait satisfait»). Les profils de satisfaction reflètent le fossé existant entre les personnes les plus aisées et les personnes les moins bien loties de notre société. Presque 12% des personnes de moins de 65 ans vivant seules et environ 10% de celles vivant dans des ménages monoparentaux, des personnes au chômage, de celles à faibles revenus et des étrangers sont plutôt insatisfaites de leurs conditions de logement (valeurs allant de 0 à 5 sur l'échelle de mesure), alors que dans l'ensemble de la population les insatisfaits sont 5,6% (cf. graphique G3.10.3). Les personnes sans formation postobligatoire et les locataires sont également plus souvent insatisfaits de leur logement que la moyenne. Le lien entre la situation en matière de logement (espace de vie) et la qualité du logement est évident: dans ces groupes de population, les conditions de logement défavorables se traduisent par un faible niveau de satisfaction à cet égard.

À l'inverse, les personnes vivant dans des ménages disposant de revenus élevés et les personnes âgées (65 ans et plus) affichent les plus faibles taux d'insatisfaction (données sans illustration graphique). La satisfaction en matière de logement dépend aussi du statut d'occupation du logement: les propriétaires se disent nettement plus satisfaits que les locataires.

En résumé, on observe que ce sont généralement les personnes à bas revenus, les chômeurs, les personnes vivant seules ou dans un ménage monoparental et les personnes d'origine étrangère qui vivent dans des conditions objectivement défavorables. De ce fait, les groupes concernés par ces problèmes de logement en donnent une évaluation négative. Les personnes vivant dans des familles nombreuses et les groupes d'âge plus jeunes habitent certes plus souvent dans des logements surpeuplés ou humides, mais ne déclarent pas être excessivement insatisfaits.

Peu de changements dus au COVID-19

En raison des mesures prises contre la propagation de la pandémie de COVID-19, telles que l'augmentation du télétravail, la fermeture temporaire de restaurants et la réduction des possibilités d'activités de loisirs, la population a eu tendance à passer plus de temps chez soi en 2020 et 2021. Néanmoins, les indicateurs relatifs à la situation du logement, et notamment la satisfaction par rapport à son propre logement, n'ont guère évolué depuis 2019.

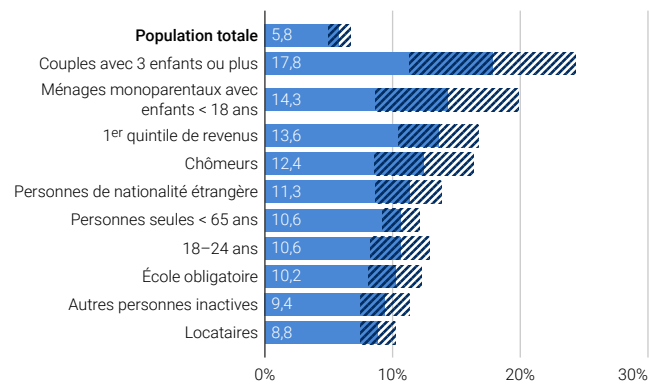
⁶ Selon la définition d'EUROSTAT, les studios sont considérés comme surpeuplés s'ils ne disposent pas d'une cuisine séparée d'au moins 4 m².

⁷ La question se réfère au moment de l'interview. Elle représente ainsi la situation au premier semestre 2020 (relevé des données de janvier à juin 2020).

Espace de vie disponible, en 2021

Part de la population résidante vivant dans un logement surpeuplé

G3.10.1



/// Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Remarque: selon les définitions d'EUROSTAT, une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si son logement ne compte pas au minimum les pièces suivantes: une pièce commune, une pièce pour chaque couple vivant dans le ménage, une pièce pour chaque personne célibataire de 18 ans ou plus, une pièce pour deux personnes célibataires de 12 à 17 ans et de même sexe, une pièce pour chaque personne célibataire de 12 à 17 ans n'entrant pas dans la catégorie précédente, une pièce pour deux enfants de moins de 12 ans.

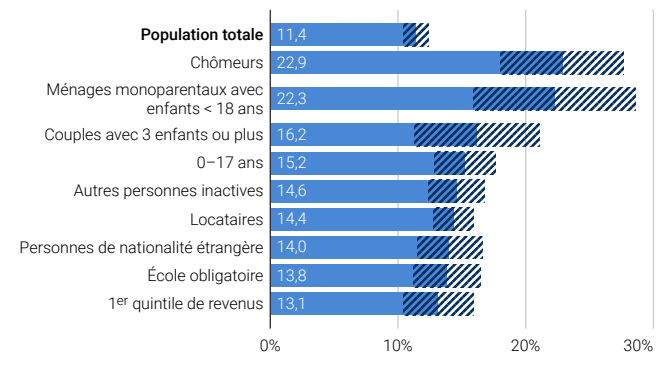
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 version 23.03.2023, avec prise en compte du loyer fictif

© OFS 2023

Problèmes d'humidité dans le logement, en 2020

Part de la population résidante vivant dans un logement trop humide

G3.10.2



/// Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2020 représentent la situation au début de la pandémie de COVID-19 (relevé des données de janvier à juin 2020).

Question posée: avez-vous l'un des problèmes suivants au niveau de votre logement? Défaut d'étanchéité du toit – humidité – moisissures sur les montants des fenêtres, sur les sols ou les murs.

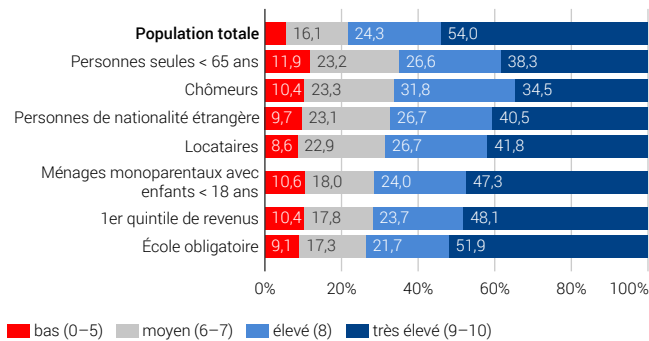
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2020 version 06.11.2021, avec prise en compte du loyer fictif

© OFS 2023

Satisfaction par rapport au logement, en 2021

Part de la population de 16 ans et plus, selon le degré de satisfaction

G3.10.3



La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Question posée: sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de votre logement en général?

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 version 23.03.2023, avec prise en compte du loyer fictif

© OFS 2023

3.11 Relations sociales et existence en général

Les personnes à bas revenus, les personnes au chômage ainsi que celles sans formation postobligatoire ou de nationalité étrangère déclarent plus souvent que la moyenne avoir peu de contacts sociaux et manquer de soutien dans leur vie de tous les jours. Par conséquent, elles sentent aussi souvent seules.

Statut professionnel et situation financière influencent l'intégration sociale

Les relations sociales sont essentielles au bien-être de l'individu. La fréquence des contacts sociaux montre dans quelle mesure les personnes interrogées sont insérées dans un réseau social informel. Pendant la pandémie du COVID-19, ces contacts étaient temporairement restreints.

Contacts sociaux durant la pandémie du COVID-19

Comme le montraient également les statistiques expérimentales de l'OFS sur le COVID-19 et les conditions de vie⁸, la proportion de personnes âgées de 16 ans et plus qui n'ont pas pu manger ou boire un verre au moins une fois par mois avec des parents, des amis ou des voisins est passée de 6,4% en 2019 à 8,4% en 2021 (voir aussi G3.11.1). Toutefois, seuls 3,0% y ont renoncé pour des raisons financières (contre 3,8% en 2019).

L'augmentation la plus importante concerne les personnes dans la classe de revenus la plus élevée: par rapport à 2019, elles ont renoncé plus de quatre fois plus souvent à aller manger ou boire un verre avec des parents, des amis ou des voisins quelle qu'en soit la raison (2019: 1,0%; 2021: 4,4%). Néanmoins, ces valeurs se situent nettement en dessous de celles des autres classes de revenu (1^{er} quintile de revenus: 14,9%; 2^e, 3^e et 4^e quintiles: 6,4 à 10,5%). Ainsi les renoncements pour raisons financières jouent un rôle moins important qu'avant la crise sanitaire.

Le risque d'isolement social est particulièrement fort lorsque des groupes de population cumulent des facteurs de risque tels que problèmes de santé, âge avancé, manque de temps ou encore langue ou culture étrangère.

L'étendue des contacts sociaux dépend aussi de certaines ressources immatérielles: 16,4% des personnes au chômage, 15,0% des personnes sans formation postobligatoire, 11,1% des personnes d'origine étrangère ainsi qu'environ 12% des personnes sans activité professionnelle (sans les bénéficiaires de rentes) ou vivant dans un ménage monoparental manquent de contacts sociaux, autant de groupes qui comptent un nombre proportionnellement élevé de faibles revenus. Ces données montrent aussi que l'intégration sociale passe en grande partie par l'insertion dans un milieu professionnel.

⁸ Voir à ce sujet les statistiques expérimentales de l'OFS sur le COVID-19 et les conditions de vie (www.experimental.bfs.admin.ch)

Bénéficier d'un bon soutien social aide à affronter les difficultés de la vie et reflète la qualité des relations sociales. En 2021, 95,8% de la population résidante de 16 ans ou plus dit avoir de la famille, des amis ou des voisins à qui demander de l'aide morale, matérielle ou financière en cas de problème, tandis que 4,2% n'ont pas vers qui se tourner (cf. G11.2). Plus les contacts sociaux sont fréquents, moins le risque de manquer de soutien est marqué. Les groupes de population auxquels manque ce soutien social sont en effet les mêmes que ceux qui ont déjà été identifiés comme groupes à risque pour ce qui est de l'intégration sociale: les personnes au chômage, celles sans formation postobligatoire, les bas revenus et les personnes de nationalité étrangère.

Sentiment de solitude pour 4,9% de la population

Le sentiment de solitude est lui aussi particulièrement présent dans les groupes mentionnés ci-dessus. Parmi les personnes au chômage, les personnes sans formation postobligatoire, celles vivant dans un ménage monoparental et les personnes d'origine étrangère, la part des individus qui se sentent plutôt ou très souvent seuls se situe dans une fourchette allant de 8 à 15%⁹. Les personnes provenant de pays extraeuropéens sont particulièrement touchées (16,0%). Dans l'ensemble de la population, cette part s'élève à 4,9%. Elle a quelque peu augmenté depuis 2007, étant donné qu'elle était de 3,2% cette année-là.

Les personnes âgées particulièrement satisfaites de leur vie

La population âgée de 16 ans et plus est dans l'ensemble très satisfaite de sa vie en 2021, avec une valeur moyenne de 7,9 sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («tout à fait satisfait»). Le niveau de satisfaction a été peu influencé par la crise sanitaire liée au COVID-19 depuis mars 2020¹⁰. Toutefois, la proportion de personnes très satisfaites de leur vie actuelle (valeurs de 9 à 10) a diminué entre 2019 et 2021, passant de 40,0% à 36,8% de la population. Parallèlement, 9,9% de la population se déclare peu ou assez peu satisfaite de sa vie actuelle (valeurs de 0 à 5), contre 8,6% en 2019. C'est chez les personnes au chômage que cette proportion est la plus élevée (cf. G3.11.3). Elle est aussi comparativement élevée parmi celles de moins de 65 ans vivant seules, tout comme chez les personnes sans activité professionnelle (sans les bénéficiaires de rentes), les bas revenus et les personnes sans formation postobligatoire. Cette part diminue à mesure que les niveaux de revenu et de formation augmentent. Outre les personnes aux revenus élevés, ce sont surtout les personnes à la retraite, les couples sans enfants (en particulier s'ils sont âgés), mais aussi les moins de 18 ans qui affichent des taux de satisfaction particulièrement élevés pour ce qui est de leur vie actuelle. Le sexe, par contre, ne semble pas jouer de rôle: femmes et hommes sont généralement aussi (in)satisfaits les uns que les autres en ce qui concerne leur existence.

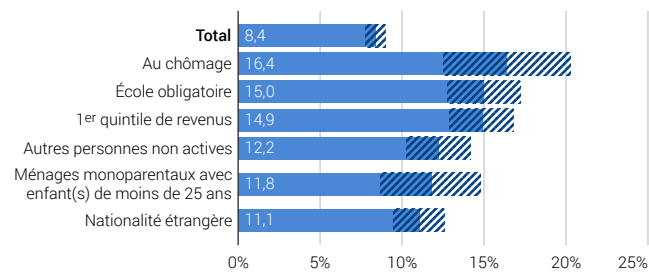
⁹ Des données plus récentes ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction.

¹⁰ Voir note de bas de page 8

Contacts sociaux, en 2021

Part de la population de 16 ans et plus ayant peu de contacts sociaux

G3.11.1



Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Peu de contacts sociaux: personnes ayant répondu «non» à la question sur les contacts sociaux Question posée: pouvez-vous retrouver des amis, de la famille, des proches autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois, peu importe le lieu de rencontre? Oui/Non

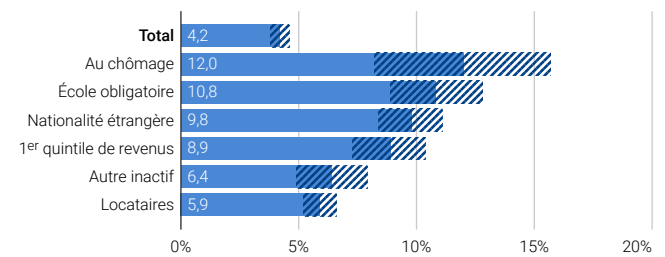
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC Version 17.04.2023, y c. loyers fictifs

© OFS 2023

Aide d'autrui, en 2021

Part de la population de 16 ans ou plus ne pouvant bénéficier d'aucune aide

G3.11.2



Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Question posée: avez-vous des membres de la famille, des amis ou des voisins auxquels vous pouvez demander de l'aide? Aide morale, matérielle ou financière.

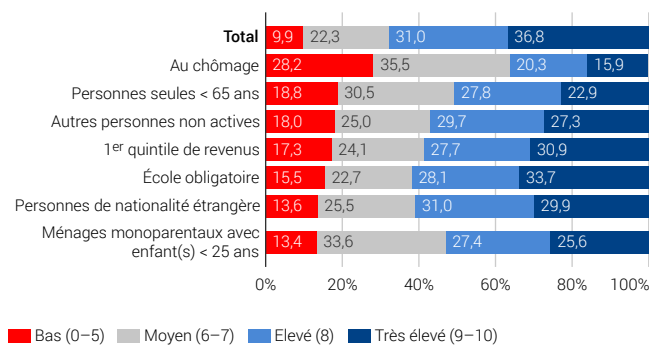
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC Version 17.04.2023, avec prise en compte des loyers fictifs

© OFS 2023

Satisfaction par rapport à sa vie actuelle, en 2021

Part de la population de 16 ans et plus, selon le degré de satisfaction

G3.11.3



Bas (0-5) Moyen (6-7) Elevé (8) Très élevé (9-10)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2021 représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Question posée: en général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de la vie que vous menez actuellement, si 0 signifie «pas du tout satisfait/e» et 10 «tout à fait satisfait/e»?

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC Version 17.04.2023, avec prise en compte des loyers fictifs

© OFS 2023

4 Système de sécurité sociale

4.1 Fonctionnement du système de sécurité sociale

En Suisse, la sécurité sociale est bâtie sur un système complexe à plusieurs niveaux. Elle a été élaborée au cours d'un lent processus influencé par la démocratie directe, le fédéralisme et le libéralisme.

Le système de sécurité sociale repose sur un premier niveau qui fournit aux citoyens les services et les infrastructures de base (cf. graphique G 4.1.1). Financés pour la plupart par les impôts, ces services sont accessibles à toute la population. Ils comprennent par exemple le système éducatif, le système de santé et le système juridique.

Viennent ensuite les assurances sociales qui sont du ressort de la Confédération et qui garantissent la sécurité économique des individus. Ces assurances couvrent des risques particuliers comme la vieillesse, la maladie, le chômage ou l'invalidité, indépendamment de la situation financière de la personne concernée. Elles sont le plus souvent financées par des cotisations sociales dans le cadre de l'activité professionnelle.

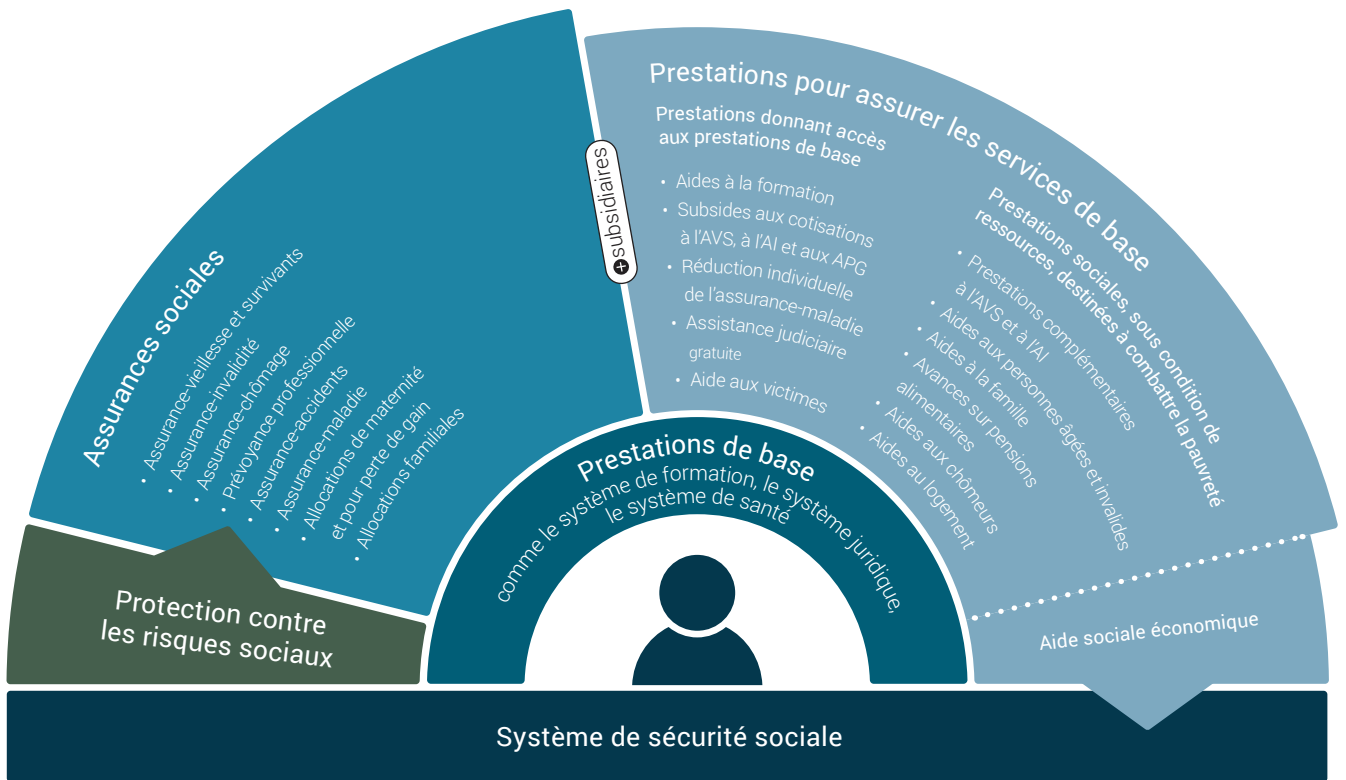
Le niveau suivant comprend les prestations sociales sous condition de ressources. Contrairement aux prestations des assurances sociales, dont l'octroi est garanti par un droit aux prestations indépendamment de la situation personnelle, les prestations sous conditions de ressources ne sont allouées que si le besoin personnel de ressources financières est avéré. Elles sont accordées sur la base d'une évaluation individuelle, c'est-à-dire d'un calcul, des besoins. On distingue d'abord les prestations qui garantissent l'accès aux services et aux infrastructures de base et qui trouvent leur fondement dans les lois fédérales (subsidés de formation, subsidés pour le paiement des cotisations à l'AVS/AI/APG, réductions de primes d'assurance-maladie, aide aux victimes, assistance juridique et judiciaire gratuite). Ces prestations ont pour but de prévenir la pauvreté.

Il y a ensuite les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté. Ces prestations soutiennent financièrement les personnes qui n'ont pas droit à des prestations des assurances sociales, ou pas dans une mesure suffisante, et qui n'ont pas assez de ressources pour couvrir leurs besoins vitaux. Allouées par les cantons, ces prestations sont régies par des lois cantonales. Elles varient donc d'un canton à l'autre. Les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté comprennent l'aide sociale économique et les prestations sous condition de ressources fournies en amont de cette aide.

Les prestations sous condition de ressources en amont sont versées par les cantons et réduisent les charges de l'aide sociale en ciblant des risques particuliers. Elles comprennent les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, les aides aux personnes âgées ou invalides, les aides aux chômeurs, les aides à la famille, les avances sur pensions alimentaires et les aides au logement.

L'aide sociale économique est versée par les cantons ou les communes et constitue le dernier filet du système de sécurité sociale. Elle intervient lorsque les ressources financières ne suffisent pas pour couvrir le minimum vital et que toutes les possibilités d'aides en amont sont épuisées (prestations sous condition de ressources et assurances sociales). Cette aide est fournie indépendamment de la cause de la situation.

Dans ce rapport, l'attention se porte sur les risques couverts par le système de sécurité sociale et les prestations mises en place pour lutter contre la pauvreté. Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) permettent de saisir, de manière globale, les dépenses par rapport au PIB de la Suisse, l'origine des recettes et le poids financier de chaque risque. La statistique financière et le nombre de bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté ainsi que le type de prestations mises en place permettent de mieux comprendre comment intervient la lutte contre la pauvreté en Suisse.



4.2 Finances de la protection sociale: dépenses

En Suisse, les dépenses pour les prestations sociales suivent depuis des décennies une tendance à la hausse. Le système de protection sociale se transforme au gré de l'évolution économique, démographique et des interventions politiques. L'évolution des dépenses sociales peut également être influencée par les fluctuations du chômage comme lors des années de la pandémie COVID-19.

Hausse marquée des dépenses pour la vieillesse et les soins de santé

Entre 1996 et 2021, les dépenses pour les prestations sociales sont passées de 96,2 à 205,9 milliards de francs (aux prix de 2020)¹ et ont donc augmenté de 109,7 milliards de francs. Compte tenu de la croissance économique du pays, l'augmentation des dépenses sociales apparaît moins marquée: elles sont passées de 21,1% du PIB en 1996 à 27,9% du PIB en 2021.

Le domaine de la vieillesse (+45,9 mrds. de francs) a le plus contribué à cette hausse: les rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle et de l'AVS ont en effet augmenté respectivement de 24,8 et de 19,3 milliards de francs. Le domaine de la maladie/soins de santé a aussi connu une augmentation, avec 39,4 milliards de francs supplémentaires, dont 19,5 milliards de francs de l'assurance maladie. La raison principale est le vieillissement démographique: la part de la population de plus de 65 ans est passée de 14,9% à 19,0 % entre 1996 et 2021.

Les prestations sociales pendant les années de la pandémie du COVID-19

Entre 2019 et 2020, les dépenses pour les prestations sociales ont augmenté de 11% dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement. Elles sont restées stables en 2021 (-0,2% par rapport à 2020).

Deux tendances opposées se sont annulées entre 2020 et 2021: l'augmentation des dépenses sociales dans les domaines de la santé (+3,0 mrds. de francs) et de la vieillesse (+2,5 mrds. de francs) a été compensée par la baisse des dépenses sociales dans le domaine du chômage (-6,4 mrds. de francs).

L'augmentation des dépenses dans le domaine de la santé est imputable, entre autres, à la campagne de dépistage et de vaccination contre le COVID-19. Quant au recul des dépenses dans le domaine du chômage — en particulier pour l'indemnisation du chômage partiel — il s'explique par la levée progressive des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 et par la reprise économique qui s'en est suivie à partir du deuxième trimestre 2021.

Les domaines sociaux restants ont contribué dans une moindre mesure à la hausse des dépenses sociales. Par exemples, les dépenses pour l'invalidité ont augmenté de 6,1 milliards francs et celles du domaine familles/enfants de 4,7 milliards de francs. Les dépenses du régime de l'aide sociale économique sont passées de 1,0 à 2,8 milliards de francs.

Prestations de vieillesse majoritaires

En 2021, 40,8% des prestations sociales ont été versées dans le domaine de la vieillesse. Les régimes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS; 43,1 milliards de francs, aux prix courants)² et la prévoyance professionnelle (37,2 mrds. de francs) représentent la plus grande partie du total des prestations de vieillesse (84,5 mrds. de francs), notamment sous forme de rentes. L'AVS et la prévoyance professionnelle couvrent également la majorité des prestations versées à des survivants et survivantes, soit 8,7 milliards de francs sur les 9,4 milliards consacrés à ce domaine.

Viennent ensuite les dépenses relatives aux prestations dans le domaine de la maladie et des soins de santé (31,4%), versées principalement par les assurances-maladie à hauteur de 32,1 milliards de francs. Derrière se placent les prestations du domaine de l'invalidité (7,9%) et du chômage (6,6%) avec les régimes de l'assurance invalidité (8,8 milliards de francs) et de l'assurance-chômage (11,7 mrds. de francs).

Le domaine de l'exclusion sociale pas classée ailleurs (p.c.a.) inclut diverses prestations en espèces ou en nature, spécifiquement destinées à des personnes dont les difficultés financières, de santé, de dépendances ou d'intégration sur le marché de l'emploi tendent à se cumuler et à perdurer. En Suisse, cette fonction comprend la plupart des dépenses de l'aide sociale, de la politique en matière d'asile et de réfugiés ainsi que les dépenses pour l'aide aux victimes, entre autres. Les prestations de l'exclusion sociale (p.c.a.) se chiffraient à 4,1 milliards de francs, soit 2,0% du total.

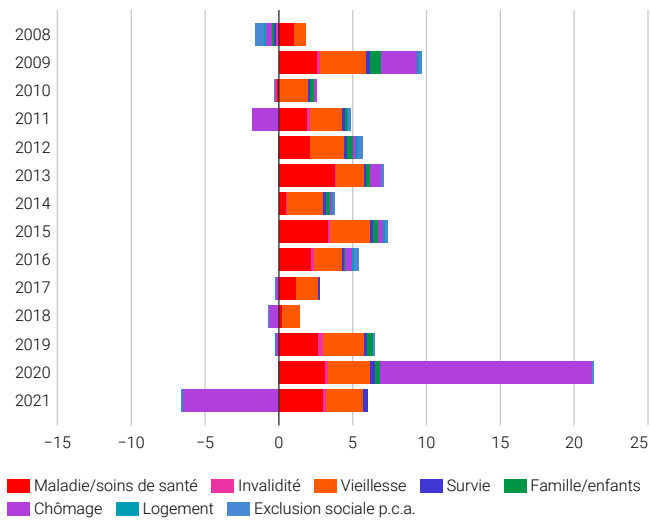
¹ Les chiffres de ce paragraphe et dans l'encadré sont exprimés aux prix de 2020.

² Les chiffres de ce paragraphe sont exprimés aux prix courants.

Dépenses pour les prestations sociales par fonction

Variation annuelle, en milliards de francs, aux prix constants

G4.2.1



État de la banque de données: 20.12.2022

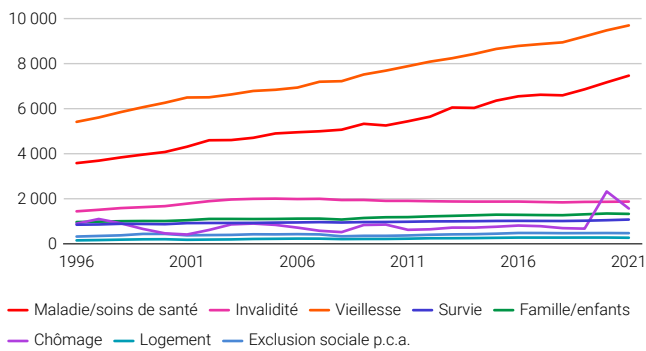
Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

Évolution des dépenses pour les prestations sociales

En francs par habitant, aux prix constants

G4.2.2



État de la banque de données: 20.12.2022

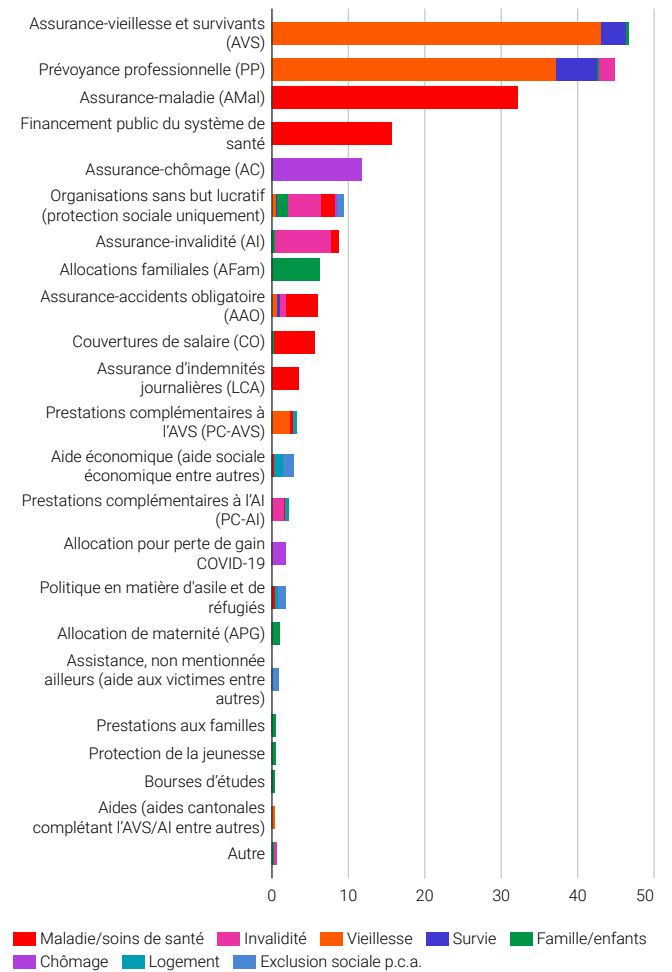
Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

Dépenses pour les prestations sociales par régime et par fonction

En milliards de francs, aux prix courants, en 2021

G4.2.3



État de la banque de données: 20.12.2022

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

4.3 Finances de la protection sociale: recettes

Les recettes du système de protection sociale visent à couvrir les dépenses pour les prestations sociales ainsi que les coûts administratifs et les autres dépenses. L'augmentation continue des recettes reflète celle des dépenses. Les recettes peuvent fluctuer sous l'influence des hauts et des bas connus par l'économie. Des fluctuations ponctuelles peuvent aussi se produire suite à des interventions politiques, comme par exemple, l'injection de capitaux dans l'assurance-chômage par la Confédération en 2020.

Un financement à la hausse depuis les années 1990

Entre 1996 et 2021, les recettes de la protection sociale sont passées de 128,1 à 250,4 milliards de francs (aux prix de 2020)³, et ont donc augmenté de 122,3 milliards de francs. Compte tenu de la croissance économique du pays, l'augmentation des recettes de la protection sociale est moins spectaculaire: de 28,1 % du PIB en 1996 à 33,9 % du PIB en 2021.

Ces ressources additionnelles se composent principalement de cotisations sociales des personnes protégées, sans les primes de caisses maladies, (+31,3 mrds. de francs), de cotisations sociales des employeurs (+30,1 mrds. de francs) et de contributions publiques de la Confédération (+21,1 mrds. de francs). Au fil de ces vingt-cinq années, la contribution des cantons a augmenté de 19,7 milliards de francs: la plupart de ce montant supplémentaire a été destiné au financement du système de santé (+9,3 milliards de francs), à la réduction des primes de l'assurance-maladie (+2,4 mrds. de francs), aux institutions pour les personnes invalides (+2,3 mrds. de francs) et, dans une moindre mesure, à l'aide économique (y compris l'aide sociale, +1,9 mrd. de francs).

Entre 1996 et 2021, le volume des primes des caisses maladie a enregistré une hausse de 158,0%, en passant de 10,6 à 27,4 milliards de francs, tandis que les revenus de la propriété ont oscillé entre 18,4 à 26,8 milliards de francs.

Recettes pendant les années de la pandémie

Entre 2019 et 2020, les recettes avaient enregistré une hausse exceptionnelle (+11,5%). D'une part, les contributions de la Confédération avaient augmenté de 13,1 milliards de francs en 2020 avec l'introduction du chômage partiel et de l'allocation pour perte de gain COVID-19. D'autre part, la hausse des cotisations sociales des employeurs et employeuses de 2020 (+10,3 mrds. de francs) est liée aux absences en raison du COVID-19 (couverture de salaire payée en cas de maladie) et à des versements uniques des employeurs dans la prévoyance professionnelle.

Entre 2020 et 2021, les recettes de la protection sociale ont diminué de 3,1%. Cette baisse est à mettre en relation avec l'amélioration de la situation économique de 2021: les contributions de la Confédération ont commencé à revenir à la normale (-2,5 mrds. de francs) et le pic des cotisations sociales des employeurs a été largement résorbé en 2021 (-7,7 mrds. de francs).

Tant en 2020 qu'en 2021, les primes de caisse de maladie sont restées stables aux alentours de 27,0 milliards de francs.

Un financement basé sur les cotisations sociales

Le système de protection sociale suisse est financé principalement par des cotisations sociales (64,0%). Celles-ci incluent, par définition, les cotisations sociales des employeurs et employeuses (28,2%), les cotisations sociales des personnes protégées (24,8%) et les primes de caisse de maladie (11,0%).

La deuxième source de financement par ordre d'importance est représentée par les contributions publiques (25,8%). Celles-ci incluent les contributions de la Confédération (12,9%) et les contributions des cantons et des communes (13,0%). Les revenus de la propriété et les autres recettes complètent le financement du système de protection sociale (10,2%).

Les sources de financement varient fortement d'un régime à l'autre. Les assurances sociales publiques, comme l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) ou l'assurance-chômage, sont majoritairement financées par des cotisations sociales et, dans une moindre partie, par des contributions de la Confédération. Basée sur le système de capitalisation, la prévoyance professionnelle est financée à hauteur de 24,6% par des revenus de la propriété (parc immobilier, fonds de placements, etc.).

La contribution des cantons est consacrée principalement au système de santé (14,5 mrds. de francs)⁴, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (ensemble 3,8 mrds. de francs), à la réduction des primes de l'assurance-maladie AMal (2,9 mrds. de francs) ainsi qu'à l'aide sociale économique (2,9 mrds. de francs).

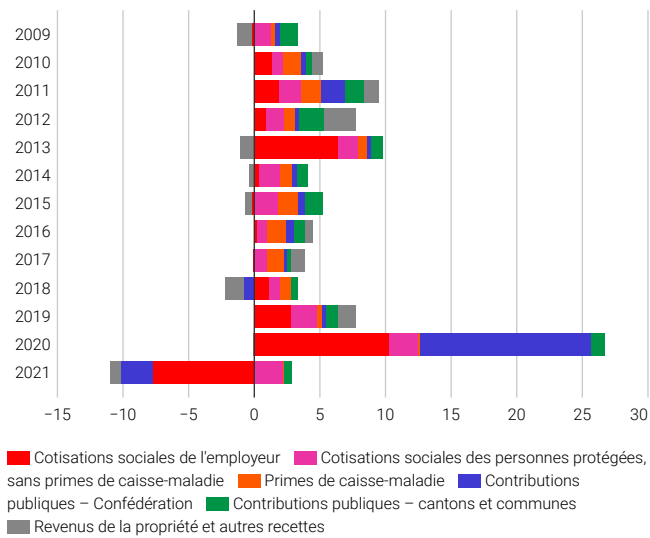
³ Les chiffres de ce paragraphe et dans l'encadré sont exprimés aux prix de 2020.

⁴ Les chiffres de ce paragraphe sont exprimés aux prix courants.

Recettes de la protection sociale par type

Variation annuelle, en milliards de francs, aux prix constants

G4.3.1



État de la banque de données: 20.12.2022

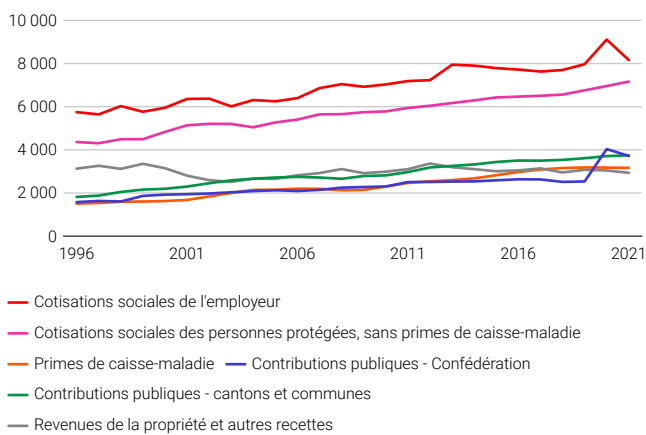
Source: OFS - Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

Évolution des recettes de la protection sociale

En francs par habitant, aux prix constants

G4.3.2



État de la banque de données: 20.12.2022

Source: OFS - Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

Recettes de la protection sociale par régime et par type

En milliards de francs, aux prix courants, en 2021

G4.3.3



État de la banque de données: 20.12.2022

Source: OFS - Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

4.4 Parcours dans le système de sécurité sociale

Entre 2010 et 2021, le nombre de bénéficiaires d'une aide sous forme de rente de l'assurance-invalidité, d'indemnités journalières de l'assurance-chômage ou de prestations de l'aide sociale a connu des fluctuations en fonction du cycle conjoncturel. Le nombre de bénéficiaires de plusieurs prestations a quant à lui connu une diminution durant cette période.

Diminution du nombre de bénéficiaires de prestations multiples

Entre 2010 et 2021, le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide sous forme de rente de l'assurance-invalidité (AI), d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC) ou de prestations de l'aide sociale (AS) se situait autour de 700 000. Les variations annuelles sont en grande partie dues aux fluctuations du nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, qui dépendent du cycle conjoncturel.

Le nombre de bénéficiaires de plusieurs prestations a connu une diminution entre 2010 et 2021. La catégorie ayant connu la plus forte diminution est celle des personnes ayant perçu la même année des indemnités journalières de l'assurance-chômage ainsi qu'une prestation de l'aide sociale (-33,0%). La catégorie des personnes ayant perçu une prestation de l'assurance-chômage ainsi qu'une rente de l'assurance-invalidité au cours de la même année a quant à elle diminué de 25,3% entre 2010 et 2020, et a connu une augmentation de 20,6% entre 2020 et 2021. Seule la catégorie des personnes ayant perçu une prestation de l'aide sociale ainsi qu'une rente de l'assurance-invalidité au cours de la même année a connu une augmentation entre 2010 et 2021 (+13,9%).

Diminution du nombre de sorties du chômage en 2020 en raison du COVID-19

En 2020, la part des entrées dans l'assurance-chômage était plus haute (59,6%) que celle des sorties (42,5%) en raison du contexte de la pandémie de COVID-19, entraînant une hausse significative du taux de chômage. Cela résulte notamment de l'augmentation du nombre d'indemnités journalières accordées dans le cadre de la pandémie, dont le but était d'éviter une éventuelle augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. La part d'entrées et de sorties à l'aide sociale étaient quant à elles similaires (25,1% et 25,7%), tout comme celles pour l'assurance-invalidité (7,4% et 7,6%). Pour cette raison, le nombre de bénéficiaires de ces deux prestations est resté stable malgré le contexte de pandémie. En ce qui concerne l'aide sociale, cela peut s'expliquer par les mesures prises par la Confédération et les cantons pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19.

Différences dans les dynamiques selon les prestations

Les dynamiques d'entrées et de sortie diffèrent largement selon la prestation. Les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage connaissent un taux d'entrée et de sortie plutôt élevé (respectivement 54,3% et 53,0% du nombre de bénéficiaires en moyenne sur la période 2011–2020), ce qui signifie qu'il existe un tournus important parmi les bénéficiaires de cette prestation. À l'inverse, le taux d'entrée et de sortie pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité est nettement moins élevé (6,5% et 7,6% en moyenne), ce qui correspond à des flux plus stables. Entre ces deux groupes se trouve les bénéficiaires de l'aide sociale avec un taux d'entrée de 28,8% et de sortie de 27,0% en moyenne.

Augmentation des sorties de l'assurance-chômage vers l'emploi

Après la sortie de l'assurance-chômage, 75,3% des bénéficiaires ont perçu un revenu du travail et aucune prestation du système ASAIAC dans les 6 mois suivant leur sortie (moyenne 2011–2020). Cette part est en augmentation entre 2011 (72,3%) et 2020 (79,5%).

De leur côté, les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité connaissent en majorité une sortie en raison de leur arrivée à l'âge de la retraite (65,2% en moyenne sur la période 2011–2020), suivi des sorties en raison d'un décès (17,6%). La part des bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité qui sortent vers un revenu du travail a diminué durant la période observée, passant de 4,8% en 2011 à 2,9% en 2020.

Après la sortie de l'aide sociale, la part des retours vers l'emploi entre 2011 et 2019 était stable (49,7% en moyenne), tout comme celle des sorties vers une autre prestation sans revenu du travail (assurance-chômage et/ou rente AI, 12,9% en moyenne). La part des sorties vers une autre situation⁵ a connu une augmentation, passant de 25,3% en 2011 à 29,1% en 2019.

Un peu moins de sorties de l'aide sociale vers un revenu du travail en 2020

En 2020, la part des sorties de l'aide sociale vers un emploi (mesuré par le revenu du travail) a diminué de 3,4 points par rapport à 2019 pour atteindre 45,9%. Cette diminution peut être mise en relation avec une capacité d'absorption limitée du marché du travail pendant la première année de la pandémie. La part des sorties vers une prestation de l'assurance-chômage ou de l'assurance-invalidité sans revenu du travail a quant à elle augmenté de 2,5 points pour atteindre 15,6%.

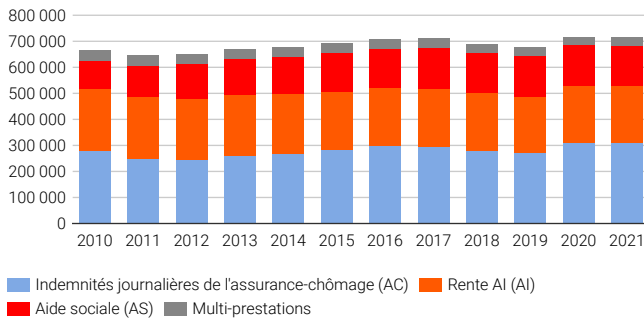
⁵ Dans la catégorie «autre situation» se trouvent les personnes hors de Suisse ainsi que celles n'ayant pas exercé d'activité rémunérée ni bénéficié d'une des trois prestations sociales. Il peut s'agir notamment de personnes aux études, au foyer, en congé sabbatique, ou vivant de leurs économies par choix ou par nécessité durant les six mois avant l'entrée. Dans les graphiques présentant la situation après la sortie de l'assurance-chômage ainsi que de l'aide sociale, les catégories «décès» et «arrivée à l'âge de la retraite» sont également comprises dans cette catégorie.

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, de rentes de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale, par prestation, 2010–2021

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4.4.1

Nombre de bénéficiaires



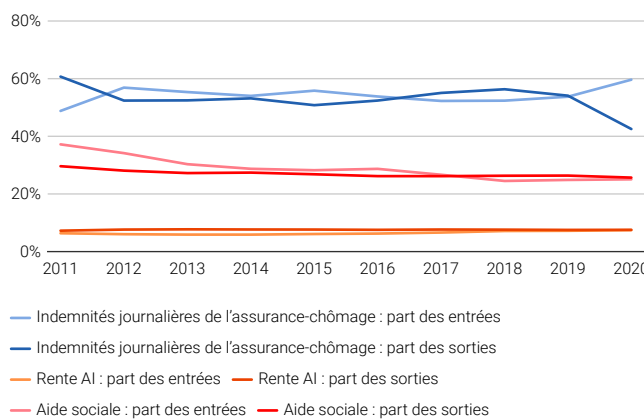
Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

Part des entrées et des sorties par rapport au nombre total de bénéficiaires selon la prestation sociale, de 2011 à 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4.4.3



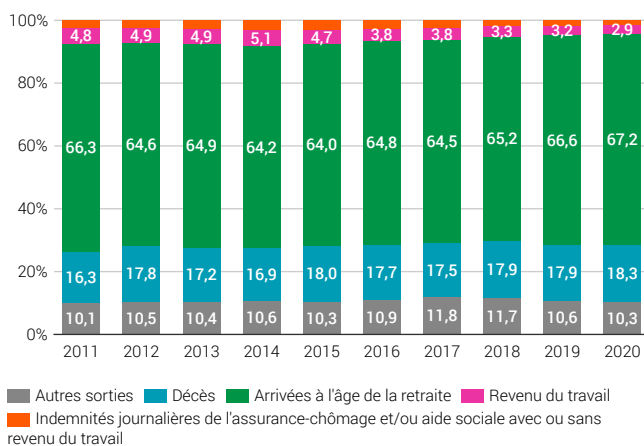
Sources: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

Situation des bénéficiaires durant les 6 mois suivant la sortie de l'assurance-invalidité, sortie de 2011 à 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4.4.5



Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

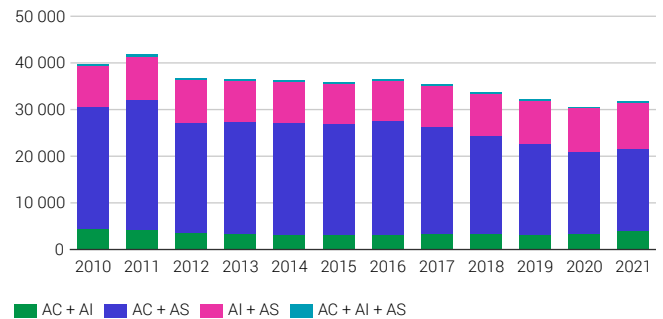
© OFS 2023

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, de rentes de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale, détails multi-prestations, 2010–2021

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4.4.2

Nombre de bénéficiaires



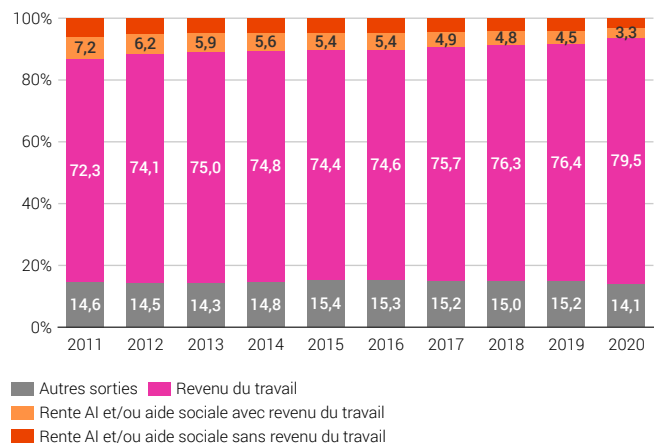
Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

Situation des bénéficiaires durant les 6 mois suivant la sortie de l'assurance-chômage, sortie en 2011 à 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4.4.4



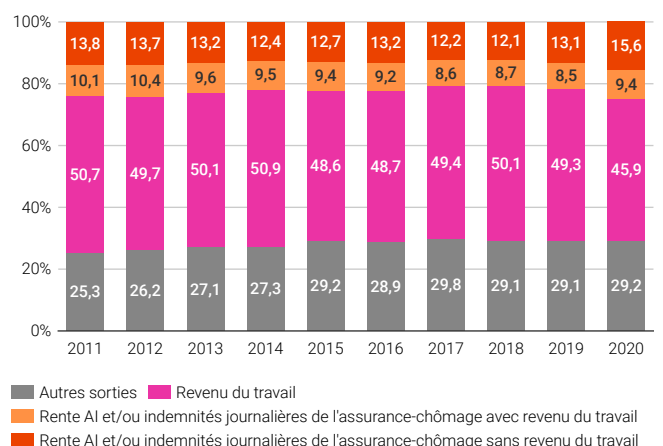
Sources: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

Situation des bénéficiaires durant les 6 mois suivant la sortie de l'aide sociale, sortie de 2011 à 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4.4.6



Sources: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

4.5 Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté: bénéficiaires et dépenses

En 2021, les dépenses consacrées aux prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté se sont élevées à 8,8 milliards de francs. Au total, 806 966 personnes, soit 9,3% de la population résidente permanente, ont bénéficié d'au moins une prestation de ce type. En termes nominaux, les dépenses par bénéficiaire de ce type d'aide ont augmenté de 2529 francs (+30,4%) depuis 2006.

Nombre et taux de bénéficiaires en hausse depuis 2006

Entre 2006 et 2021, le nombre de bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté (cf. chapitre 4.1) est passé de 661 532 à 806 966, soit une augmentation de 22,0% (cf. G 4.5.1). En raison de la croissance démographique, le taux de bénéficiaires de ces prestations sociales a augmenté moins fortement, passant de 8,9% en 2006 à 9,3% en 2021. Le taux de bénéficiaires a connu une baisse en 2007 et en 2008 avant d'augmenter plus fortement entre 2012 et 2014. Il est ensuite demeuré stable pendant plusieurs années avant de diminuer à nouveau légèrement en 2021. À noter qu'une personne qui perçoit plus d'une prestation au cours d'une année n'est comptée qu'une seule fois en tant que bénéficiaire tandis que les montants de toutes les prestations sont comptabilisés dans les dépenses totales.

Augmentation constante des dépenses

De 2006 à 2021, les dépenses nettes (dépenses brutes moins les remboursements) au titre des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté sont passées, en valeurs nominales, de 5,5 à 8,8 milliards de francs (cf. G 4.5.2), ce qui correspond à une augmentation de 59,0%. Si l'on tient compte du renchérissement, cette progression se réduit légèrement (54,8%). Durant la période observée, ces dépenses n'ont jamais diminué. Les taux de croissance annuels les plus élevés, en termes nominaux, ont avoisiné 5 et 6% et ont été enregistrés entre 2010 et 2012.

Les prestations sont financées conjointement par la Confédération, les cantons et les communes. En 2021, les cantons ont pris en charge 44,1% des dépenses consacrées aux prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté. Les communes en ont couvert 35,0% et la Confédération 20,2%. Depuis la révision des prestations complémentaires, en 2008, ces pourcentages n'ont que très peu changé, leur éventuelle variation restant inférieure à un point de pourcentage.

Les prestations complémentaires et l'aide sociale économique sont les principales prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

En 2021, 48,6% (cf. G 4.5.3) des bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté touchaient des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) régies par le droit fédéral. Ces dernières représentaient 62,1% des dépenses (5,4 milliards de francs, cf. G 4.5.4). Vient ensuite l'aide sociale économique avec 33,1% des bénéficiaires et 31,5% des dépenses (2,8 milliards de francs). Les autres prestations (aides aux personnes âgées ou invalides, aides aux chômeurs, aides à la famille, avances sur pensions alimentaires et aides au logement) représentent ensemble 18,3% des bénéficiaires et 6,4% des dépenses (0,6 milliard de francs).

Hausse des montants annuels versés aux bénéficiaires

Depuis 2006, les dépenses par bénéficiaire de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté ont augmenté de 2529 francs (+30,4%) pour atteindre 10 860 francs en 2021. En moyenne, les dépenses ont par conséquent augmenté plus fortement que le nombre de bénéficiaires. Les dépenses par bénéficiaire varient fortement selon les prestations: de 1033 francs (aides au logement) à 13 718 francs (PC), en passant par 1895 francs (aides à la famille) et 10 341 francs (aide sociale économique).

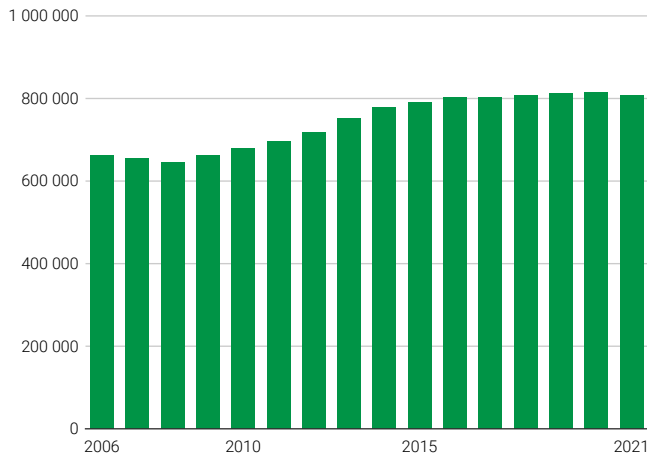
Aucun impact de la pandémie de COVID-19

Que ce soit en 2020 ou en 2021, les répercussions économiques négatives de la pandémie de COVID-19 n'ont guère eu d'impact notable sur les dépenses consacrées aux prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté. Diverses mesures, prises en amont par la Confédération et les cantons, pour atténuer les conséquences sociales des restrictions dues à la pandémie ont permis de contrecarrer ce phénomène. La Confédération a entre autres allongé la durée maximale d'octroi d'indemnités de chômage et versé des allocations pour les pertes de gain causées par la pandémie.

Bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

Sans double comptage

G4.5.1



État des données: 20.03.2023

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

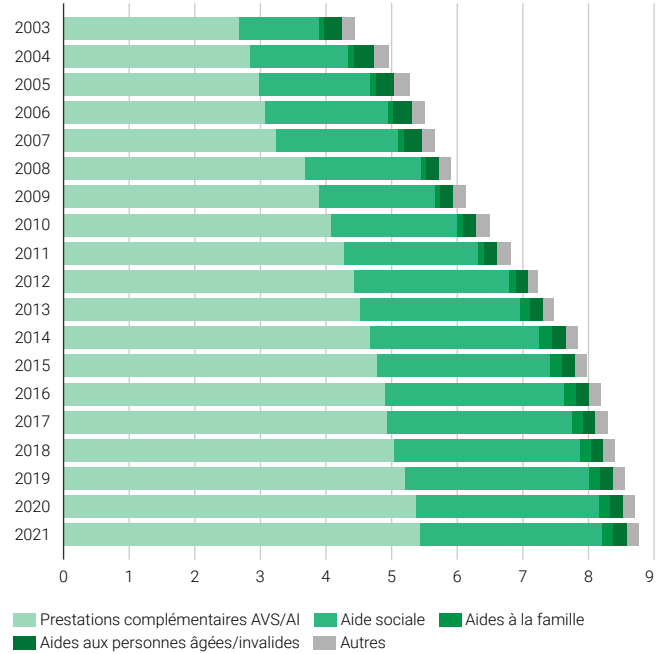
© OFS 2023

Dépenses nettes pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

Par prestation

G4.5.2

En milliards de francs (prix courants)



État des données: 20.03.2023

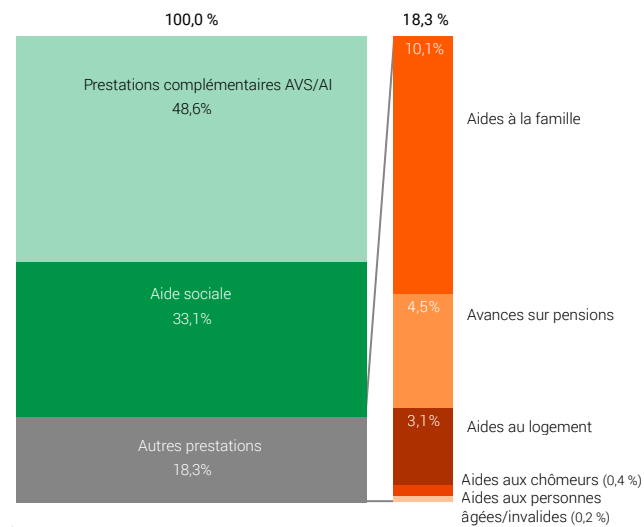
Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large

© OFS 2023

Bénéficiaire de prestations sociales, sous condition de ressource, destinées à combattre la pauvreté, en 2021

Parts selon la prestation (sans double comptage)

G4.5.3



État des données: 20.03.2023

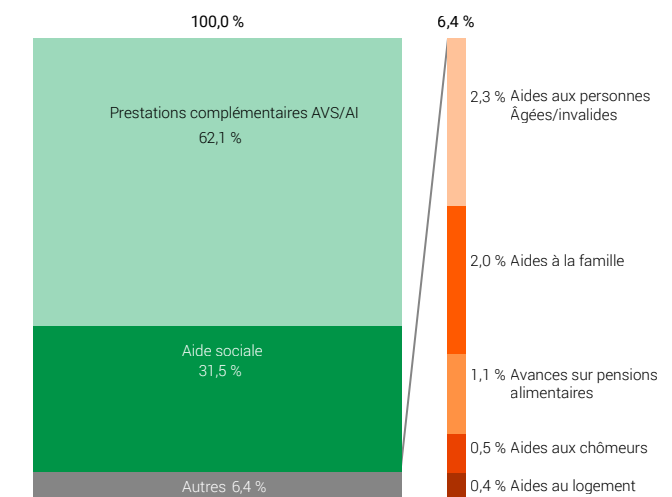
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2023

Dépenses nettes pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, en 2021

Parts selon la prestation

G4.5.4



État des données: 20.03.2023

Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large

© OFS 2023

4.6 Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté: évolution selon la prestation

Entre 2006 et 2021, ce sont les aides à la famille et les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) qui ont enregistré la hausse la plus forte. Pour ces deux types de prestations, les dépenses ont augmenté respectivement de 114,6% et de 76,7%. L'évolution s'explique avant tout par l'introduction de nouvelles prestations et par la hausse du nombre de bénéficiaires.

Augmentation du nombre des bénéficiaires de PC, d'aides à la famille et de l'aide sociale

La hausse du nombre de bénéficiaires observée depuis 2006 est en majorité à mettre sur le compte de celle des prestations complémentaires, qui ont totalisé 396 755 bénéficiaires en 2021 (+106 011 personnes, soit +36,5%, cf. G 4.6.1). Les aides à la famille ont également fortement augmenté jusqu'en 2015, avant d'enregistrer une légère baisse: en 2021, des aides à la famille ont été allouées à 94 360 personnes (+37 427 personnes, +65,7%, cf. plus bas). Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale économique a augmenté légèrement mais de manière continue de 2008 à 2017, puis il a plutôt eu tendance à diminuer. En 2021, il se situait à 267 122⁶ pour l'ensemble des cantons (+21 966 personnes, +14,6%). Depuis 2006, le nombre de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires a diminué, tandis que les nombres de bénéficiaires des autres prestations ont fluctué.

Augmentation quasi parallèle des dépenses et du nombre de bénéficiaires

Du point de vue financier, les diverses prestations ont également suivi des évolutions différentes de 2006 à 2021 (cf. G 4.6.2). Les deux prestations les plus importantes en termes de volume des dépenses ont toutes deux augmenté: 2,4 milliards de francs pour les PC (+76,7%) et 0,9 milliard de francs pour l'aide sociale (+47,9%). Ces hausses en font pratiquement les seules responsables de l'accroissement des dépenses observé depuis 2006. Alors que les dépenses pour les prestations complémentaires n'ont cessé de progresser sur l'ensemble de la période, celles de l'aide sociale économique ont diminué de 2007 à 2009 et après 2018. On enregistre en revanche une diminution des dépenses nettes pour deux autres prestations. Les baisses les plus fortes sont intervenues dans les aides aux personnes âgées ou invalides (-89 millions de francs, soit -30,5%) et dans les avances sur pensions alimentaires (-25 millions, soit -20,5%). Comme pour le nombre de bénéficiaires, ce sont les aides à la famille qui ont enregistré la croissance relative la plus grande des dépenses: celles-ci ont plus que doublé durant la période d'observation (+114,6%; +95 millions de francs). Les aides au logement affichent elles aussi une hausse notable: +61,6%.

⁶ Ce chiffre comprend des doubles comptages dus aux changements de domicile en cours d'année.

Dépenses par bénéficiaire: évolution différente selon les prestations

Par rapport à 2006, les dépenses annuelles par bénéficiaire en chiffres absolus ont augmenté le plus fortement pour les PC (+3126 francs) et l'aide sociale (+2720 francs) (cf. G 4.6.3). Proportionnellement aux montants versés, l'augmentation relative est particulièrement marquée pour les aides au logement (+44,8%), l'aide sociale économique (+35,7%) et les aides à la famille (+29,5%). À l'inverse, les dépenses par bénéficiaire ont baissé pour les aides aux personnes âgées ou invalides et les aides aux chômeurs. Ces dernières enregistraient encore les dépenses par bénéficiaire les plus élevées en 2006.

Influence des modifications des législations cantonales

Pour ce qui est des prestations qui ne sont pas allouées dans tous les cantons (toutes sauf les PC, les avances sur pensions alimentaires et l'aide sociale), les plus grandes variations des dépenses et du nombre de bénéficiaires sont dues à la suppression de prestations et à l'introduction de nouvelles prestations. En 2012, le canton de Genève a transféré l'aide aux chômeurs à l'aide sociale, comme l'avait fait le canton de Vaud quelques années auparavant. Dans les deux cas, cette modification a engendré une baisse notable des dépenses au titre de l'aide aux chômeurs au plan suisse. Le canton de Vaud a toutefois introduit une nouvelle aide aux chômeurs en 2011. Appelée rente-pont, cette prestation est destinée aux actifs qui se retrouvent au chômage peu avant d'atteindre l'âge légal de la retraite. Une prestation similaire existe au niveau fédéral depuis 2021.

C'est le domaine des aides à la famille qui a enregistré les plus grandes transformations. Les cantons du Valais et de Fribourg, puis celui de Genève, ont supprimé ces aides, devenues obsolètes depuis l'amélioration de la couverture au niveau fédéral intervenue à partir de 2009. Les cantons de Lucerne, de Bâle-Ville et de Zurich viennent quant à eux d'abolir des aides à la famille qui avaient pour finalité de couvrir les besoins vitaux des parents désireux de diminuer leur taux d'occupation pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Les cantons de Soleure, de Vaud et de Genève ont par contre introduit des prestations complémentaires pour familles qui visent à maintenir l'activité lucrative malgré les obligations familiales.

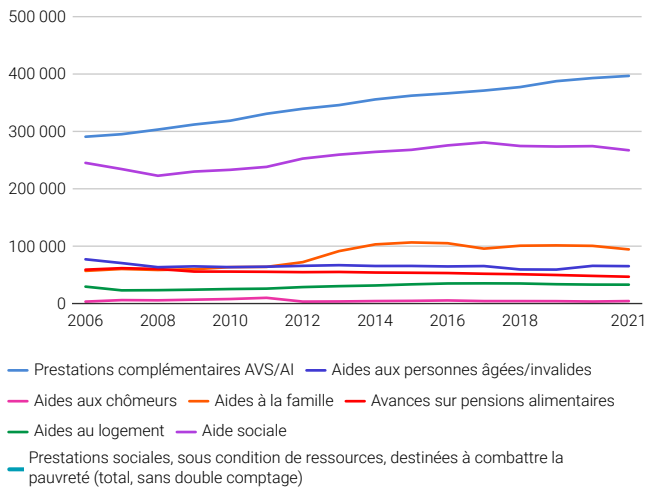
Nouvelle prestation introduite en raison de la pandémie

En 2021 et en 2022, le canton du Tessin a alloué des indemnités de chômage sous condition de ressources destinées à pallier les baisses de revenus et de chiffre d'affaires causées par la pandémie. D'autres cantons et villes ont également pris des mesures et introduit leurs propres prestations afin d'atténuer les répercussions négatives de la pandémie. Comme leur octroi n'était souvent pas déterminé par le besoin, il ne s'agissait cependant pas de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté au sens de la statistique.

Bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

Évolution par prestation

G4.6.1



État des données: 20.03.2023

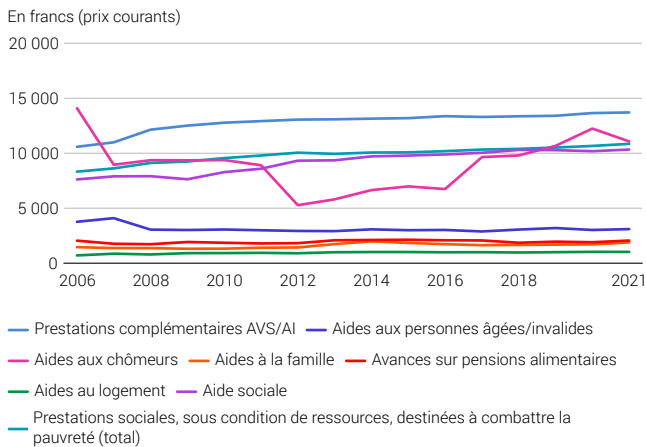
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2023

Dépenses annuelles nettes pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté par bénéficiaire

Évolution par prestation

G4.6.3



État des données: 20.03.2023

Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large, Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

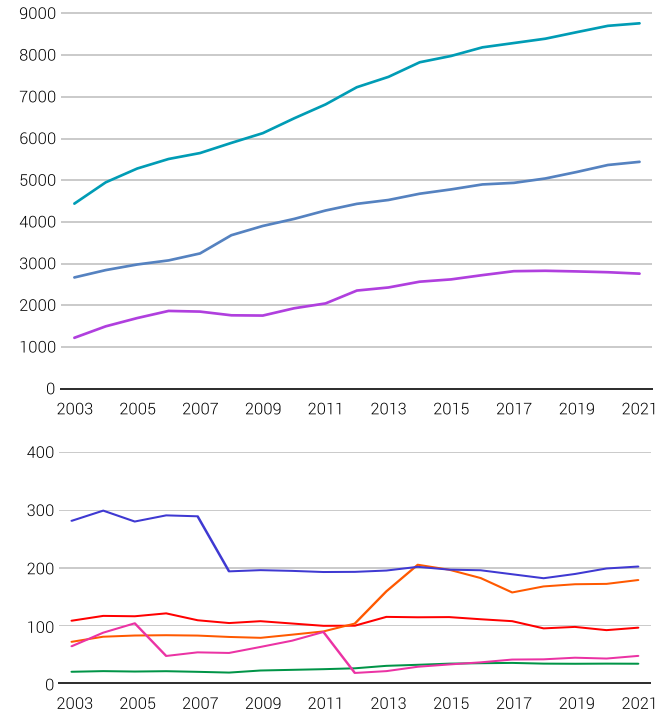
© OFS 2023

Dépenses nettes pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

Évolution par prestation

G4.6.2

En millions de francs (prix courants)



État des données: 20.03.2023

Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large

© OFS 2023

5 Groupes à risque d'exclusion sociale

5.1 Approche par les ressources financières: bénéficiaires de l'aide sociale économique

Le taux d'aide sociale se situe à 3,1% en 2021. Il a diminué de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2017. Le profil des personnes à risque reste le même: il s'agit de personnes d'origine étrangère, divorcées, d'enfants, de ménages monoparentaux ainsi que de personnes sans formation postobligatoire.

Baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

En 2021, on dénombrait 13 220 personnes de moins qu'en 2017 à être tributaires de l'aide sociale. Cela correspond à une diminution de 4,7%. Cette baisse a eu une influence sur le taux d'aide sociale (la part des personnes touchant une aide sociale dans la population résidente permanente) qui a reculé à 3,1%. Malgré l'impact important de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, le marché du travail et la sécurité sociale, le nombre de personnes soutenues, ou le risque de dépendre de l'aide sociale, n'ont pas augmenté en 2020 et 2021 (explication au chapitre 5.2).

Durant la période de 2017 à 2021, toutes les catégories d'âges ont vu leur taux diminuer entre 0,1 et 0,3 point de pourcentage. On relève aussi que ce taux a baissé chez les personnes de nationalité suisse plus fortement que chez celles d'origine étrangère (respectivement de 2,3% à 2,0% et de 6,3% à 6,1%) et que ce sont les personnes divorcées qui ont connu la baisse la plus importante (-0,8 points de pourcentage).

Personnes d'origine étrangère, enfants et personnes divorcées plus à risque

Lorsque l'on compare le taux d'aide sociale des différents groupes sociodémographiques pour l'année 2021, on observe que les personnes de nationalité étrangère¹, malgré la baisse enregistrée, représentent toujours le groupe le plus touché par le recours à des prestations de l'aide sociale (6,1% contre 3,1% pour l'ensemble de la population). On retrouve ensuite les enfants (5,0%), les personnes divorcées (4,8%) et les personnes

¹ Ici, les dossiers dont la personne demandeuse est requérante d'asile (permis N), admise provisoirement (permis F, moins de 7 ans) ou est réfugiée depuis moins de cinq ans depuis la demande d'asile en Suisse (permis B) ne sont pas inclus. Toutefois, les autres personnes du dossier peuvent posséder l'un de ces statuts de séjour.

célibataires (3,8%). On trouve ensuite les Suisses et les personnes âgées de 18 à 64 ans. On observe également une augmentation du risque de dépendre de l'aide sociale dans les communes à caractère urbain. Le risque croît parallèlement à la taille de la commune (cf. graphique G5.1.1).

Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale économique, le nombre de personnes du domaine de l'asile ou des réfugiés, qui sont en Suisse depuis plus de cinq ou sept ans, ont augmenté de 20,8% entre 2019 et 2020. Cette évolution s'est poursuivie en 2021 avec une nouvelle hausse de 19,7% (total 2020: 26 900; 2021: 32 200) et s'explique par le grand nombre de demandeurs d'asile arrivés en Suisse dans les années 2014 à 2016. Par ailleurs, cette évolution impacte le taux d'aide sociale de la population étrangère, car les réfugiés et les personnes admises provisoirement sont particulièrement tributaires du soutien de l'aide sociale du fait des grands défis que pose leur intégration professionnelle (langue, qualifications).

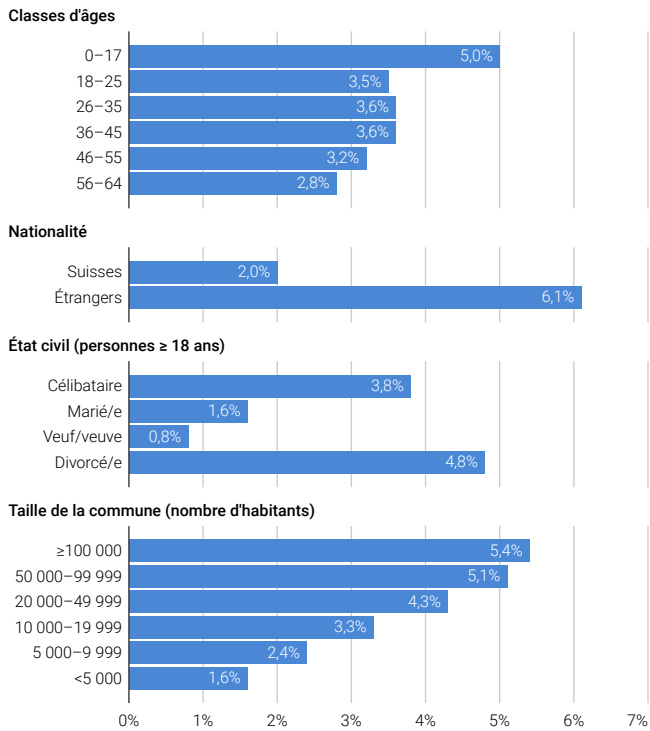
Le risque accru d'aide sociale de certains groupes à risque est étroitement lié au niveau de formation. En 2021, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale de 25 à 64 ans, les personnes sans formation postobligatoire étaient plus nombreuses que dans le reste de la population (48,9% contre 15,0%, cf. graphique G5.1.2) tandis que les personnes détentrices d'une formation tertiaire demeuraient sous-représentées (7,6% contre 44,2% dans le reste de la population).

Les ménages monoparentaux recourent plus de cinq fois plus souvent à des prestations de l'aide sociale que les autres types de ménages

Le taux des ménages à l'aide sociale est de 3,9% en 2021 alors qu'il s'élevait à 4,2% en 2017. Il a diminué dans toutes les catégories, sauf pour celles comprenant trois adultes ou plus avec des personnes mineure(s) (3,3% en 2017 et en 2021). Les ménages composés de deux adultes non mariés avec des personnes mineure(s) ont enregistré la plus grande hausse durant cette période (+2,5 points de pourcentage).

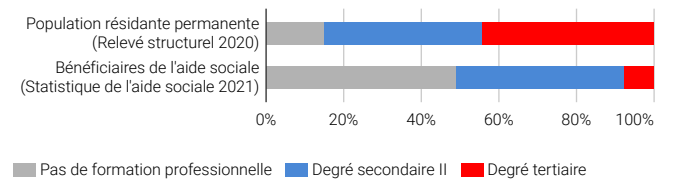
En 2021, les ménages monoparentaux étaient plus de cinq fois plus concernés par le recours à des prestations de l'aide sociale que le reste des ménages (20,4%). On retrouvait ensuite les ménages composés de deux adultes non mariés et de personnes mineures (6,1%) et ceux composés d'un adulte (5,4%). Les ménages les moins touchés par le recours à l'aide sociale se trouvaient parmi les couples mariés, avec ou sans enfants (respectivement 1,5% et 0,6%) (cf. graphique G5.1.3).

Taux d'aide sociale économique de différents groupes à risque, en 2021 G5.1.1



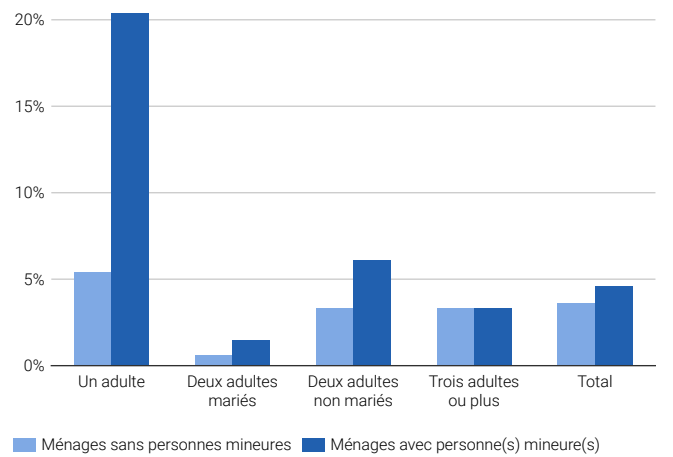
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2023

ASE: formation achevée la plus élevée des bénéficiaires de l'aide sociale économique et de la population résidente permanente de 25 à 64 ans, en 2021 G5.1.2



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) © OFS 2023

ASE: taux des ménages soutenus par l'aide sociale économique, en 2021 G5.1.3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) © OFS 2023

5.2 Approche par les ressources financières: influence de la conjoncture sur l'aide sociale, évolution des longues durées

Malgré l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, le marché du travail et la sécurité sociale, ni le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ni le risque de dépendre de l'aide sociale n'ont augmenté en 2021.

Influence différée de la conjoncture sur le taux d'aide sociale

Le taux d'aide sociale est faiblement influencé par une période de croissance économique ou au contraire un recul économique. Seule une croissance économique prolongée et forte le fera diminuer, et ce, de manière minimale.

On observe qu'entre 2005 et 2008, la croissance économique a été positive et le taux de chômage au sens du BIT a baissé (cf. G 5.2.1). Dans le même temps, le taux d'aide sociale a diminué en passant de 3,2% à 2,9%. Conséquence de la crise financière, l'économie suisse a connu ensuite une récession en 2009, ce qui a provoqué la même année une hausse du taux de chômage.

En 2010 et 2011, l'économie suisse a renoué avec des chiffres positifs et la situation sur le marché du travail a connu une amélioration. En 2012, la croissance du PIB par habitant a été quasiment nulle; elle est remontée ensuite en 2014. En 2015, la croissance s'est à nouveau affaiblie et est restée inférieure à 1% entre 2016 et 2017. En 2018, elle est repartie à la hausse en raison d'une conjoncture économique favorable. Parallèlement, le taux de chômage, après une légère baisse en 2011, a augmenté avant de se maintenir à un niveau relativement stable jusqu'en 2018 et retrouver le niveau de 2011 en 2019, avec un taux de 4,4%. Durant la même période, le taux d'aide sociale a augmenté dès 2009 à 3,0% pour se situer à 3,2% en 2019.

La part des dossiers de longue durée augmente

Entre 2012 et 2021, la part des dossiers actifs dont la durée d'octroi de l'aide sociale était de moins d'un an et de 1 an à moins de 3 ans a diminué (respectivement de 32% à 27% et de 32% à 30%, cf. G 5.2.2). Parallèlement, la part des dossiers d'une durée d'octroi de plus de 3 ans a continuellement augmenté: elle a progressé de 8% en 10 ans (36% à 44%).

En 2021, les personnes seules se retrouvaient plus souvent parmi les bénéficiaires de courte durée (moins d'un an 27%) tandis que les familles monoparentales (47%) et les couples sans enfants (48%) percevaient plus fréquemment des prestations durant une longue durée (de 3 ans et plus).

Depuis 2012 la part des titulaires de dossiers de longue durée âgés entre 46–64 ans a progressé pour atteindre près de la moitié des dossiers de plus de 3 ans en 2021 (2012: 44%, 2021: 49%). Concernant la part des dossiers de courtes durées en 2021, on observe des résultats inversés: un peu moins de 50% sont âgés

Impact de la pandémie du COVID-19

Avec le début de la pandémie COVID-19 en 2020, la croissance économique a chuté à –3.8% et parallèlement le taux de chômage selon le BIT est passé de 4,4% en 2019 à 4.8% en 2020. Les chiffres de 2021 présentent une reprise économique avec un indicateur de croissance à nouveau dans le positif (+4.5%), mais avec un taux de chômage qui a encore augmenté (5,1%). En ce qui concerne l'aide sociale économique, les nombreuses mesures prises par la Confédération et les cantons ont limités les répercussions de la pandémie sur l'aide sociale. Si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a un peu augmenté en 2020, la bonne situation économique en 2021 ainsi que les mesures encore activées pour contrer les conséquences économiques de la pandémie ont entraîné une baisse des entrées à l'aide sociale et des effectifs de bénéficiaires (cf. graphique G 5.2.3)

Les mesures déployées par la Confédération et les cantons et reconduites lors de la deuxième année de pandémie comprenaient entre autres une prolongation et un certain élargissement du droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, des indemnités journalières de l'assurance-chômage supplémentaires, les allocations de compensation des pertes de gain ainsi que les indemnités pour cas de rigueur et les aides pour assurer la liquidité des entreprises. Le nombre des indemnités journalières de l'assurance-chômage a augmenté à deux reprises pendant la pandémie: de 120 jours en mars 2020 et de 66 jours en mars 2021. Pour cette raison, presque personne n'est arrivé en fin de droits de mars à mai 2021 (ainsi qu'entre mars et juillet 2020).²

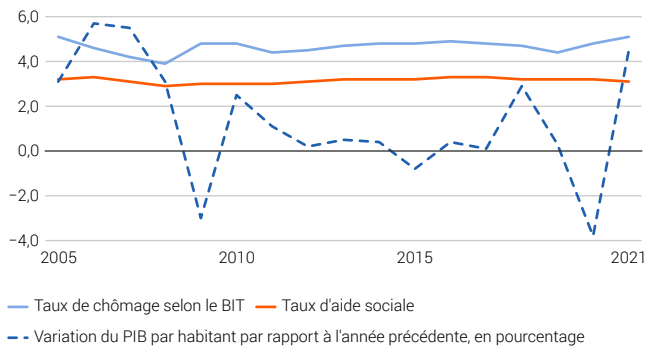
entre 18 et 35 ans alors que seuls 26% sont âgés entre 46 et 64 ans. Il n'y a que peu d'évolution pour les courtes durées depuis 2012.

Hausse des bénéficiaires actifs occupés

Depuis 2016, tant le nombre que la part des bénéficiaires de l'aide sociale actifs occupés ont eu tendance à augmenter, notamment dans les années 2018 et 2019, marquées par des évolutions économiques favorables. Au cours de la première année de la crise de coronavirus, la part des bénéficiaires actifs occupés a stagné à 28,6% avant de passer à 31,6% en 2021. La hausse la plus récente n'est pas due à un accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale actifs occupés, car ce dernier est resté au même niveau que l'année précédente. En revanche, le nombre de bénéficiaires sans emploi et non actifs a diminué en 2021. La part des bénéficiaires sans emploi atteint 32,7% en 2021 (2020: 34,0%) et celle des bénéficiaires non actifs se situe à 35,7% (2020: 37,5%).

² Source: SECO, bénéficiaires et arrivées en fin de droits (www.amstat.ch)

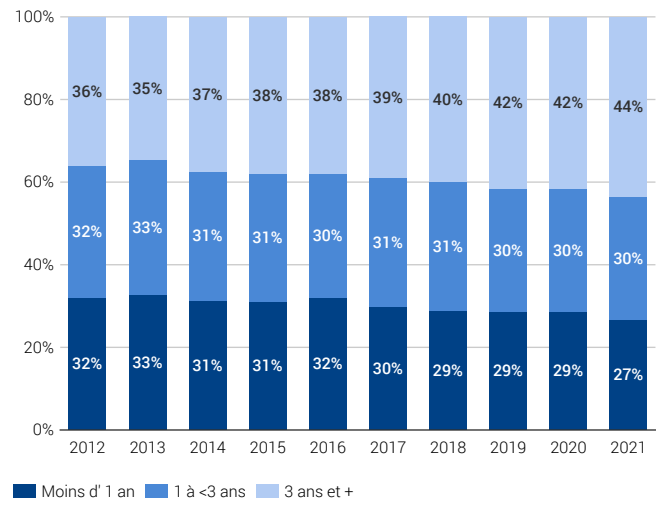
Évolution du taux de chômage, du taux d'aide sociale et du PIB réel par habitant, de 2005 à 2021 G5.2.1



Remarque: Afin d'intégrer des nouvelles données, les séries contenues dans ces tableaux ont été adaptées en août 2022.
Valeurs annuelles moyennes de la population résidente permanente calculées sur la base de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP; 1990 - 2009, augmentée du nombre estimé des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse depuis 12 mois et plus) et de la statistique de la population et des ménages (STATPOP; depuis 2010).

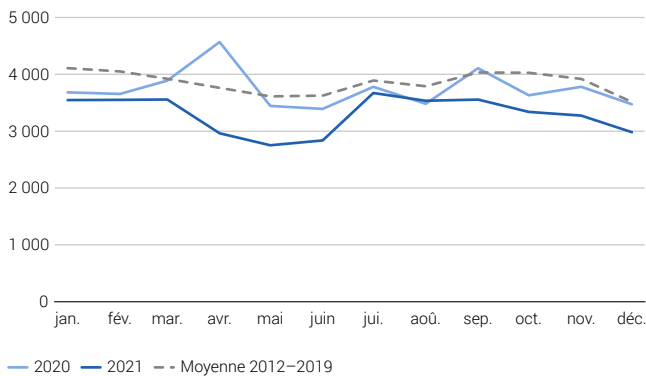
Source: OFS – Statistique de la croissance et de la productivité (WPS) © OFS 2023

Durée d'octroi des dossiers actifs, de 2012 à 2021 G5.2.2



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) © OFS 2023

Nombre de nouveaux dossiers dans l'aide sociale par mois d'entrée, de 2012 à 2021 G5.2.3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS) © OFS 2023

5.3 Approche par les ressources financières: pauvreté en termes de revenu

En 2021, la pauvreté en termes de revenu touchait près de 745 000 personnes en Suisse, dont près de 157 000 actifs occupés. Les groupes les plus exposés sont les personnes vivant seules ou dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs, celles qui n'ont pas terminé de formation postobligatoire, les personnes de nationalité étrangère et celles vivant dans des ménages dont aucun membre n'exerce une activité rémunérée.

La pauvreté touche 8,7% de la population

En 2021, quelque 745 000 personnes vivaient dans un ménage dont le revenu disponible se situait en-dessous du seuil de pauvreté (cf. glossaire): 8,7% de la population résidante en Suisse vivant dans un ménage privé étaient ainsi touchée par la pauvreté en termes de revenu.

Il s'agit particulièrement souvent de personnes vivant dans des ménages ne comptant pas d'actif occupé, de personnes vivant dans des ménages monoparentaux avec des enfants de moins de 18 ans, d'adultes en âge de travailler vivant seuls ainsi que de personnes sans formation postobligatoire (cf. G.5.3.1). En outre, les personnes de nationalité étrangère sont nettement plus souvent touchées par la pauvreté que les citoyens suisses, en particulier lorsqu'elles sont originaires d'Europe de l'Est ou de pays extra-européens.

Le taux de pauvreté est également élevé chez les personnes de 65 ans et plus, en particulier chez celles qui vivent seules. Ce groupe de la population dispose toutefois plus souvent que les autres d'une fortune dans laquelle puiser pour régler ses dépenses courantes. Les personnes de 65 ans et plus souffrent par conséquent bien moins souvent de privations matérielles et sociales que celles des autres groupes d'âge, sont davantage satisfaites de la situation financière de leur ménage et ont moins de difficultés à joindre les deux bouts. Le pourcentage de personnes ne pouvant pas payer à temps leurs factures illustre bien ce fait: 1,2% seulement des retraités étaient dans cette situation en 2021, contre 8,1% des 18 à 64 ans.

Taux de pauvreté peu affecté par la pandémie

De 2007 à 2013, le taux de pauvreté a diminué, passant de 9,3% à 5,9% dans l'ensemble de la population. Depuis 2014 (6,7%), il a de nouveau augmenté. Dans le même temps, le revenu disponible du groupe de revenu le plus faible (les 10% les plus faibles de la répartition des revenus) a diminué. En revanche, la pandémie de COVID-19 n'a que peu influencé le taux de pauvreté en Suisse: en 2021, il se situait pratiquement à son niveau d'avant la pandémie (8,5% en 2020 et 8,7% en 2019, voir G.5.3.3).³

4,2% de la population est pauvre malgré l'exercice d'une activité professionnelle

Le risque de pauvreté dépend aussi étroitement de la participation des adultes du ménage au marché de l'emploi. Au sein de la population active occupée⁴, le taux de pauvreté est nettement plus faible que parmi les personnes de 18 ans et plus sans activité professionnelle (4,2% contre 16,8%).

Bien que, comme mentionné plus haut, l'intégration sur le marché de l'emploi prévienne efficacement la pauvreté, près de 157 000 personnes actives occupées étaient pauvres en termes de revenu en 2021 (cf. G.5.3.2). Parmi elles, on trouve les taux de pauvreté les plus élevés chez celles qui n'ont pas travaillé toute l'année, les indépendants, les personnes ayant un contrat de travail à durée déterminée, les employés à temps partiel ainsi que les personnes travaillant dans de petites entreprises.

Les résultats par branche économique montrent qu'en 2021, les taux de pauvreté les plus élevés sont chez les actifs occupés travaillant dans les autres activités de services (p. ex. salons de beauté et de coiffure), dans la construction, le transport et l'entreposage ainsi que dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Dans la plupart de ces secteurs le taux de postes à bas salaires est aussi élevé (cf. chapitre 2.4). La branche des activités financières et d'assurance ainsi que l'administration publique, en revanche, enregistrent des taux de pauvreté particulièrement bas (0,3% et 0,8%). En outre, les actifs occupés sont d'autant plus touchés par la pauvreté qu'ils n'ont pas suivi de formation postobligatoire (12,0%), sont originaires d'Europe de l'Est ou d'un pays non européen («autres pays», 11,6%), vivent seuls ou dans un ménage monoparental (7,6% et 8,9%) ou sont les seuls à travailler dans leur ménage (7,2%).

Au total, près de 305 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en Suisse en 2021 alors qu'elles vivaient dans un ménage comptant au moins un actif occupé.

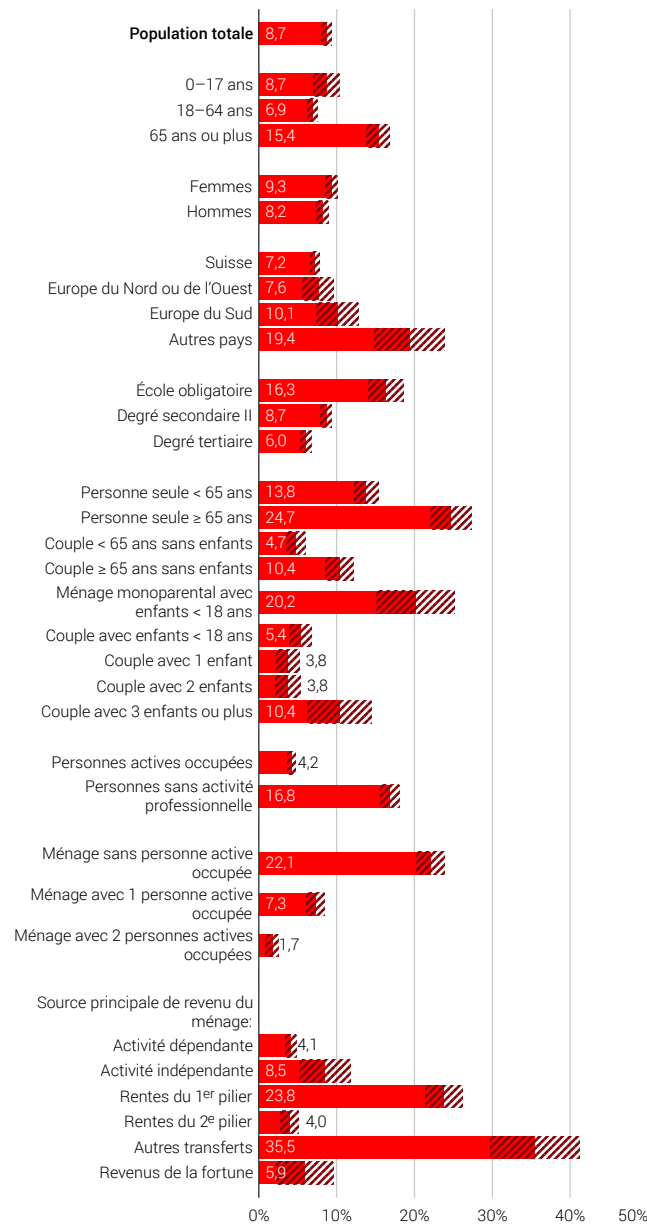
³ Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2021 se réfèrent selon les directives européennes à l'année 2020. En considérant la situation des revenus sur une année civile complète, les fluctuations de revenu à court terme ont moins d'importance. Les revenus enregistrés dans l'enquête SILC 2021 décrivent la situation telle qu'elle se présentait durant la première année de la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats de l'enquête représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

⁴ Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Taux de pauvreté, en 2021

Selon différentes caractéristiques

G5.3.1



Intervalle de confiance (95%)

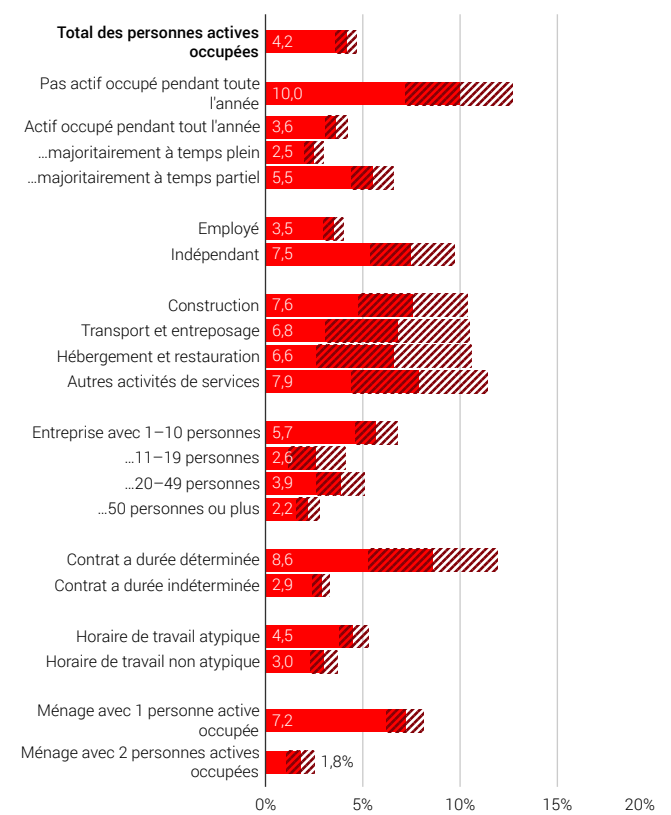
La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 25 ans qui vivent avec leur père et/ou leur mère.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023), sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

Taux de pauvreté des actifs occupés, en 2021

Selon différentes caractéristiques

G5.3.2



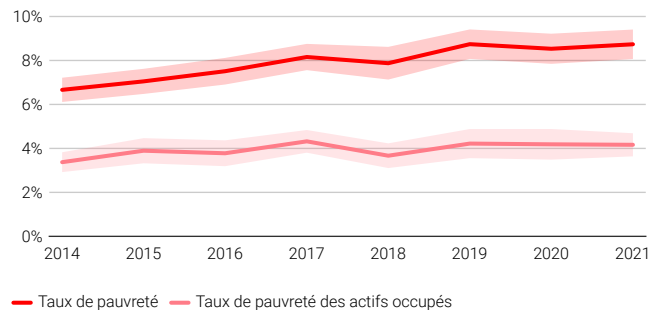
Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Est considéré comme travail atypique tout travail pendant la nuit et/ou le week-end et/ou avec des horaires de travail irréguliers.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 version 23.03.2023, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés

G5.3.3



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

5.4 Approche par les ressources financières: pauvreté avant transferts sociaux

Les transferts sociaux, c'est-à-dire les prestations d'aide institutionnelle versées à des ménages privés, contribuent de manière déterminante à contenir la pauvreté en Suisse: sans eux, le taux de pauvreté serait plus de deux fois plus élevé. Par contre, ils ne changent pratiquement rien aux facteurs de risque de pauvreté.

Un taux de pauvreté divisé par deux

Le taux de pauvreté avant transferts sociaux mesure la part de la population qui serait touchée par la pauvreté si elle n'avait bénéficié d'aucun transfert social (rentes de vieillesse et de survivants, allocations familiales, rentes d'invalidité, réductions des primes d'assurance-maladie, aide sociale ou indemnités journalières de l'assurance-chômage par ex.). Dans ce cas de figure hypothétique, presque un tiers (32,5%) de la population suisse aurait été considérée comme pauvre en 2021 (cf. G 5.4.1). Si l'on inclut dans le revenu les rentes de vieillesse et de survivants, ce taux tombe à 17,7%; et après prise en compte de tous les transferts sociaux, il n'est plus que de 8,7%. En Suisse, les transferts sociaux réduisent donc fortement la part de la population qui est pauvre en termes de revenu.

Quatre personnes sur cinq bénéficient de transferts sociaux

Étant donné qu'en Suisse, de nombreux transferts sociaux sont alloués indépendamment du besoin, ils sont très répandus: presque deux tiers des personnes vivent dans des ménages touchant au moins une prestation sociale au sens strict (c'est-à-dire sans les rentes de vieillesse et de survivants, cf. G 5.4.2). Et ce taux atteint plus que 80% si l'on prend en compte les rentes de vieillesse et de survivants. Le type de prestation perçue est étroitement lié à l'âge: chez les personnes de 65 ans et plus, les rentes de vieillesse dominent nettement, tandis que les personnes en âge de travailler bénéficient plus souvent d'allocations familiales, de prestations visant à lutter contre l'exclusion sociale ou d'indemnités journalières de l'assurance-chômage.

L'importance considérable des rentes de vieillesse pour les personnes de 65 ans et plus se reflète dans le taux de pauvreté particulièrement élevé avant transferts sociaux dans ce groupe de population: sans ces derniers, 86,3% des retraités seraient pauvres en termes de revenu, un taux qui est de 15,4% après transferts. Cette très forte diminution du taux de pauvreté de la population âgée est presque exclusivement le fait des rentes vieillesse et survivants des 1^{er} et 2^e piliers. Ces rentes sont dans bien des cas la seule source substantielle de revenu pour les personnes de 65 ans et plus.

Des groupes à risque qui varient peu

Chez les personnes en âge de travailler par contre, les rentes de vieillesse ne jouent, de par leur nature, presque aucun rôle. Par la suite, nous nous limiterons donc au taux de pauvreté avant transferts sociaux au sens strict: les rentes de vieillesse et de survivants n'y sont pas considérées comme des transferts sociaux, mais comme des revenus. La question essentielle ici est de savoir si les groupes de population identifiés comme étant particulièrement vulnérables sont les mêmes avec et sans transferts sociaux, ou si ces transferts produisent des déplacements des risques.

L'analyse montre que les taux de pauvreté des divers groupes réagissent différemment aux transferts sociaux au sens strict (cf. G 5.4.3). Sans transferts sociaux, 43,8% des personnes provenant des «autres pays» ainsi que 23,5% de celles d'Europe du Sud seraient touchées par la pauvreté: après transferts sociaux, ces taux tombent à respectivement 19,4% et 10,1%.

Les transferts sociaux limitent aussi l'influence du niveau de formation et du statut professionnel sur le risque de pauvreté. De plus, ils font davantage diminuer la pauvreté des ménages avec enfants que celle des ménages comparables sans enfants. Dans l'ensemble, les transferts sociaux exercent un effet compensatoire en Suisse, mais ne modifient que très peu la structure de la population identifiée comme pauvre. S'ils entraînent une nette baisse du taux de pauvreté dans de nombreux groupes, il reste que ceux-ci, même après transferts sociaux, présentent encore souvent un taux de pauvreté supérieur à celui de la population totale. Avant comme après les transferts sociaux, un bas niveau de formation et une intégration insuffisante sur le marché du travail représentent les principaux facteurs de risque de pauvreté en Suisse.

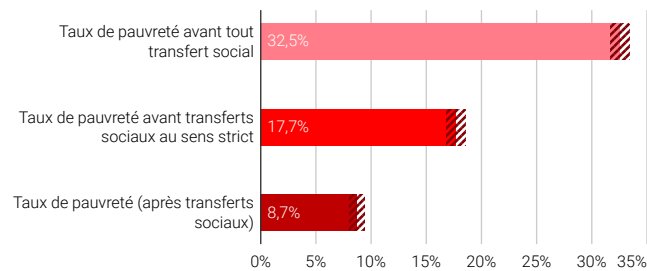
Pauvreté avant les transferts sociaux plus importante durant la pandémie du COVID-19

L'accès facilité à certaines prestations sociales étatiques durant la période du COVID-19 a contribué à contenir les conséquences économiques de la pandémie (voir aussi chapitre 5.2). En 2021, le taux de pauvreté avant les transferts sociaux au sens strict pour les personnes âgées entre 18 et 64 ans (revenu 2020) était ainsi nettement plus élevé (16,8%) que l'année précédente (14,9%), alors que leur taux de pauvreté après les transferts sociaux n'a pas augmenté de manière significative.

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, en 2021

Population totale

G5.4.1



Intervalle de confiance (95%)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19.

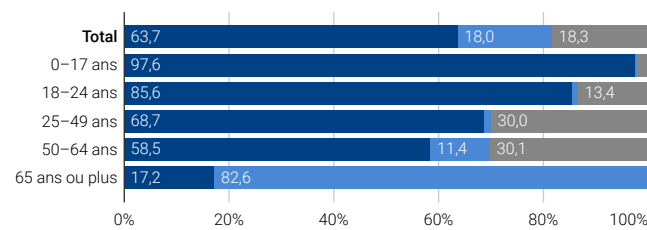
Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants (p.ex. les allocations familiales, les rentes d'invalidité, les réductions de la prime d'assurance-maladie, l'aide sociale ou les indemnités journalières de l'assurance-chômage). Dans le taux de pauvreté avant tout transfert social, on inclut aussi les prestations de vieillesse et pour survivants dans les transferts sociaux.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023), sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

Part de personnes vivant dans des ménages touchant des transferts sociaux, en 2021

Selon les classes d'âge

G5.4.2



¹ y compris les personnes dans des ménages touchant à la fois des transferts sociaux au sens strict et des prestations de vieillesse ou pour survivants. Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants.

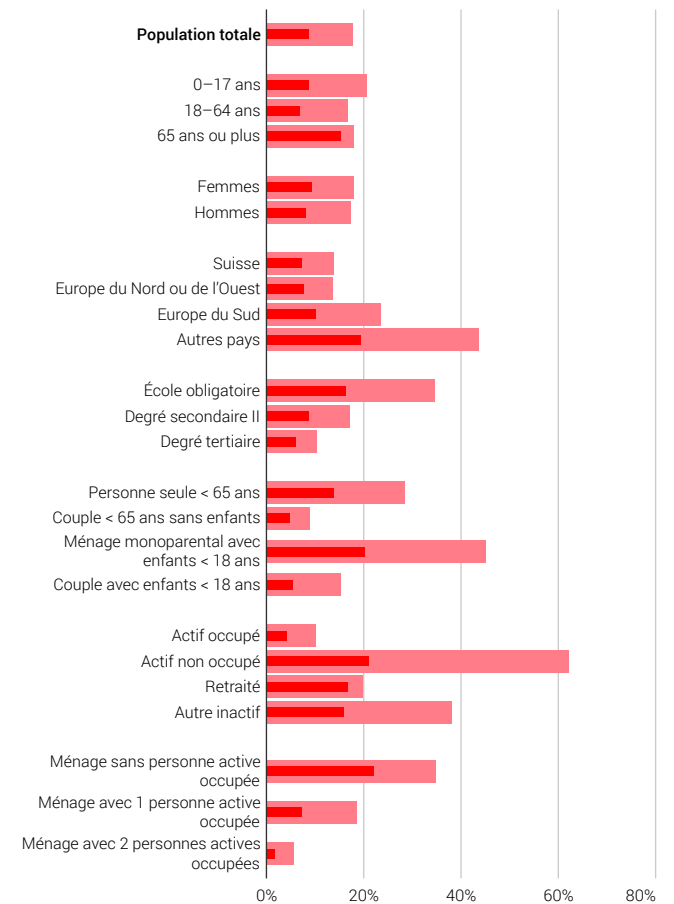
La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 version 23.03.2023, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, en 2021

Selon différentes caractéristiques

G5.4.3



Taux de pauvreté avant transferts sociaux au sens strict (rouge clair) / Taux de pauvreté (après transferts sociaux) (rouge foncé)

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19.

Les deux taux de pauvreté sont calculés sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Dans le taux de pauvreté avant transferts sociaux au sens strict, les prestations de vieillesse et pour survivants (PC comprises) sont comptées dans le revenu du ménage et ne sont donc pas considérées comme des transferts sociaux.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023), sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2023

5.5 Approche par les conditions de vie

Parmi les groupes à risque analysés, les personnes au chômage sont les plus touchées par les difficultés financières et une mauvaise qualité de l'habitat, facteurs qui se traduisent, sur le plan subjectif, par une insatisfaction particulièrement élevée face à leurs conditions financières et de logement et par de fréquents symptômes d'inquiétude. En conséquence, ces personnes sont plus nombreuses que les autres groupes de population à cumuler plusieurs problèmes simultanément.

Problèmes objectifs et subjectifs vont de pair

Ce chapitre aborde la situation des groupes à risque dans différents domaines de l'existence tels que la situation financière, le logement, le travail et la formation, la santé, les relations sociales, la participation sociale et politique, la sécurité personnelle et le bien-être. Ces domaines sont analysés à l'aide d'indicateurs⁵ à la fois objectifs et subjectifs dont plusieurs ont été présentés séparément dans les chapitres précédents. Pour tous les indicateurs, il existe des seuils prédéfinis qui indiquent des situations défavorables. Le fait de se trouver en dessous de ces seuils dans un ou plusieurs domaines est signe de déficits ou de problèmes, les problèmes objectifs étant corollaires de mauvaises conditions de vie et les problèmes subjectifs d'un manque de bien-être⁶.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'interaction entre ces deux aspects, les groupes à problèmes et d'autres groupes choisis sont présentés graphiquement dans un système de coordonnées (cf. G5.5.1). L'axe horizontal décrit le cumul de problèmes objectifs (cf. glossaire), le vertical celui des problèmes subjectifs. Les pourcentages des personnes cumulant des problèmes dans l'ensemble de la population correspondent au point zéro.

En 2020 (données les plus récentes disponibles sur certains thèmes collectés tous les trois ans, comme le logement), on remarque tout d'abord que les problèmes objectifs vont de pair avec les problèmes subjectifs : lorsque les personnes font face à trois problèmes objectifs de manière plus importante que le reste de la population, c'est aussi le cas dans le domaine subjectif. Toutefois, de manière générale, les écarts par rapport à l'ensemble de la population sont les plus importants pour les personnes à faibles revenus, celles sans formation post-obligatoire et les personnes au chômage (cf. également G5.5.2). Ces derniers sont les plus nombreux à cumuler des désavantages autant au niveau subjectif qu'objectif.

Cumul des désavantages en particulier pour les personnes au chômage et sans formation postobligatoire

On retrouve ici, à peu de chose près, les mêmes groupes désavantagés que dans les chapitres précédents. C'est ce qui ressort également du graphique G5.5.2 qui considère quatre situations de cumuls de désavantages. Si dans l'ensemble de la population, 2,2% cumulent des désavantages à la fois objectifs et subjectifs, cette proportion est particulièrement élevée pour les personnes au chômage (17,9%). De plus, celles-ci sont particulièrement touchées par les cumuls de problèmes objectifs (32,3% cumulent uniquement des désavantages objectifs, contre 8,8% dans la population totale).

Viennent ensuite les personnes sans formation post-obligatoire. Par ailleurs, 6% au moins des personnes seules de moins de 65 ans et des personnes à faibles revenus sont également touchées par des cumuls de désavantages à la fois objectifs et subjectifs. L'écart est toutefois moins important par rapport à la population totale pour ce qui est des cumuls de désavantages à la fois objectifs et subjectifs ainsi que de ceux uniquement objectifs.

Toujours en dessus du reste de la population quant à la part cumulant des problèmes objectifs et subjectifs, on trouve les personnes non actives, celles de nationalité étrangère, les ménages monoparentaux ainsi que les personnes seules de 65 ans ou plus.

Les personnes de nationalité étrangère se distinguent en outre par la forte proportion cumulant des problèmes objectifs, plus de deux fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Ces problèmes n'affectent cependant que légèrement leur bien-être subjectif.

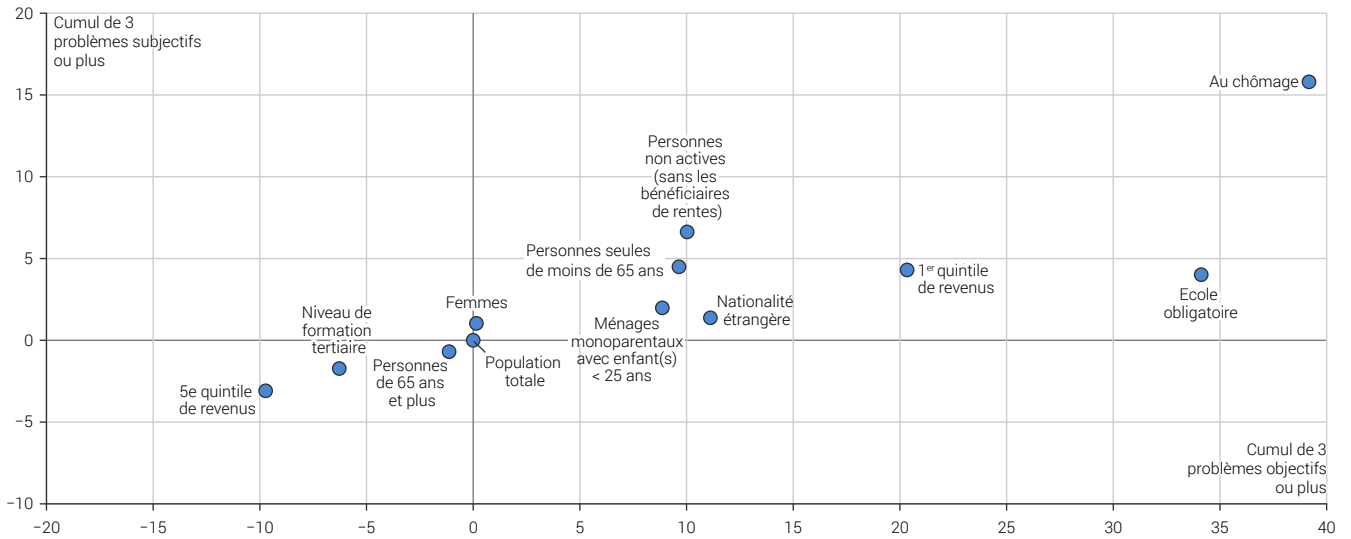
⁵ Pour une vue d'ensemble des indicateurs et des seuils utilisés, se référer à OFS (2016), pp. 29–30. La méthodologie de l'enquête SILC ayant changé en 2014, les résultats qui y sont présentés ne sont toutefois pas directement comparables avec ceux de 2020 discutés dans le présent rapport.

⁶ Exemple de problèmes objectifs : « Surcharge des coûts du logement ». Les coûts totaux de logement représentent plus de 40% du revenu disponible. Exemple de problèmes subjectifs : « Insatisfait du logement » : Le résultat pour la satisfaction concernant le logement se situe dans la partie inférieure de l'échelle 0–10 (valeurs comprises entre 0 et 5).

Cumul de problèmes objectifs et subjectifs dans différents groupes de population, en 2020

Différence par rapport à la population totale en points de pourcentage (population totale = 0), population résidente de 16 ans ou plus

G5.5.1



La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2020 représentent la situation au début de la pandémie de COVID-19 (relevé des données de janvier à juin 2020).

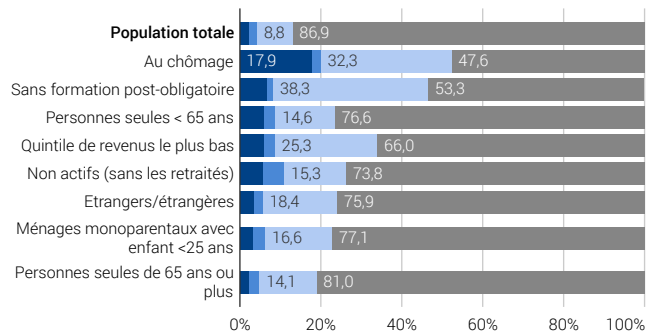
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC version 04.08.2022, sans loyers fictifs

© OFS 2023

Cumul de problèmes objectifs et subjectifs dans différents groupes de population, en 2020

Population résidente de 16 ans ou plus

G5.5.2



■ Cumuls de désavantages objectifs et subjectifs ■ Cumuls de désavantages subjectifs uniquement ■ Cumuls de désavantages objectifs uniquement ■ Pas de cumuls de désavantages

La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats SILC 2020 représentent la situation au début de la pandémie de COVID-19 (relevé des données de janvier à juin 2020).

Cumul de désavantages: cumul d'au moins 3 problèmes objectifs et /ou subjectifs

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC version 04.08.2022, sans loyers fictifs

© OFS 2023

Glossaire

Bas salaires (ESS)

La définition de bas salaire s'inscrit dans une approche statistique définie au niveau international (EUROSTAT, OCDE). Un emploi est considéré «à bas salaire» lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian, c'est-à-dire inférieure à 4443 francs bruts par mois pour l'année 2020.

Branche

Une branche (ou branche d'activité) est un ensemble d'unités de production homogènes qui fabriquent des produits (ou proposent des services) appartenant à une catégorie donnée dans une nomenclature des activités économiques (p. ex. la Nomenclature générale des activités économiques, NOGA).

Chômeurs au sens du BIT

Sont considérées comme chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) les personnes âgées de 15 à 74 ans, qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler. Cette définition est conforme aux recommandations du BIT et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Chômeurs inscrits au sens du SECO

Sont considérées comme chômeurs inscrits les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, indifféremment du fait qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage.

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une mesure de l'inégalité qui tient compte de l'ensemble de la distribution des revenus dans la population. Il indique l'ampleur des inégalités sur une échelle allant de 0 (égalité parfaite: tout le monde a le même revenu) à 1 (inégalité parfaite: une seule personne accapare tous les revenus).

Cumul de désavantages (cumul de problèmes)

L'analyse du cumul de désavantages repose sur une sélection de 9 indicateurs objectifs dans les domaines situation financière, logement, travail et formation, santé, relations sociales et sécurité personnelle et de 7 indicateurs subjectifs dans les domaines situation financière, logement, santé, relations sociales, participation sociale et politique, sécurité personnelle ainsi que bien-être subjectif. Il y a cumul de désavantages lorsqu'une personne présente un déficit dans au moins trois indicateurs objectifs ou trois indicateurs subjectifs. Ce seuil a été fixé selon des considérations purement empiriques.

Dépenses de consommation

Pour la structure des dépenses de consommation, l'EBM se fonde sur la classification COICOP des fonctions de consommation des ménages. Cette classification, élaborée par la division de la statistique des Nations unies, répartit la consommation en douze groupes principaux, repris exactement dans le présent rapport:

1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées;
2. Boissons alcoolisées et tabacs;
3. Vêtements et chaussures;
4. Logement et énergie;
5. Ameublement, équipement et entretien du ménage;
6. Santé;
7. Transports;
8. Communications;
9. Loisirs et culture;
10. Restauration et services d'hébergement;
11. Frais d'écologie et de formation;
12. Autres biens et services.

Domaines de la protection sociale

Au sein des CGPS, les domaines de la protection sociale correspondent aux catégories de besoins et de risques que les prestations sociales visent à couvrir. Huit domaines de protection sociale sont prévues: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale (non classée ailleurs). L'enseignement n'est pas considéré comme domaine de protection sociale. Le domaine de l'exclusion sociale comprend les prestations en espèces ou en nature, spécifiquement destinées à lutter contre l'exclusion sociale et qui ne sont pas couvertes par un autre domaine. La plupart des dépenses pour l'aide sociale et pour la politique en matière d'asile et de réfugié est classé sous le domaine de l'exclusion sociale. Dans la méthodologie d'EUROSTAT, les domaines de protection sociale sont appelés «fonctions».

Emplois équivalents plein temps

Les emplois équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

Intervalle de confiance

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui est d'autant plus petit que les résultats sont précis. On ne peut conclure à une différence statistiquement significative entre deux valeurs estimées que si leurs intervalles de confiance ne se recourent pas.

Médiane

La médiane, ou valeur centrale, divise les valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés égales. Une moitié est au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Pauvreté

Le taux de pauvreté se rapporte à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée. Seuls leurs revenus sont pris en compte, sans considération de leur fortune éventuelle (pauvreté en termes de revenu). Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses. En 2021, le seuil de pauvreté était en moyenne de 2289 francs par mois pour une personne seule et de 3989 francs par mois pour deux adultes avec deux enfants. Si le revenu disponible d'un ménage est au-dessous du seuil de pauvreté, tous les membres de ce ménage sont considérés comme pauvres (en termes de revenu).

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence:

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération;
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant;
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité

parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Personnes handicapées au sens de la loi sur l'égalité

L'OFS définit les «Personnes handicapées au sens de la loi sur l'égalité» comme les personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou pas fortement) dans les activités de la vie ordinaire. La loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) décrit le handicap comme les limitations et restrictions qu'une personne rencontre dans sa pleine participation à la vie sociale en raison d'une déficience ou d'un problème de santé de longue durée. Cette définition repose sur une conception sociale du handicap (je ne peux pas me déplacer librement), qui est différente de la conception individuelle/médicale (je suis paraplégique). Elle se base sur une auto-déclaration des personnes interviewées, la personne concernée étant, selon cette conception, la plus à même de dire si elle est handicapée ou pas.

Cette définition englobe davantage de personnes que celle de l'invalidité. L'invalidité est définie par le droit des assurances sociales comme une «incapacité de gain totale ou partielle qui est présumée permanente ou de longue durée». Elle repose sur des critères médicaux et de marché du travail évalués par des experts. Elle ne concerne qu'une partie des personnes handicapées: une personne handicapée qui est active professionnellement n'est pas considérée comme invalide. Selon les sources et les définitions, on estime entre 220 000 (invalidité) et 1,8 million (définitions sociales) les personnes pouvant être considérées comme handicapées en Suisse.

Population active

La population active est constituée des personnes actives occupée – donc celles exerçant une activité lucrative – ainsi que des chômeurs au sens du BIT – celles recherchant activement un emploi et étant disponibles à court terme.

Population résidente permanente

La population résidente permanente comprend les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse et les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de résidence d'au moins 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois: titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour (y c. les réfugiés reconnus), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée totalisant au moins 12 mois de séjour en Suisse, personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour en Suisse, diplomates et fonctionnaires internationaux (y c. les membres de leurs familles).

Prestations sociale, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

Les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté englobent les prestations sociales monétaires sous condition de ressources que les cantons octroient pour lutter contre la pauvreté. Elles sont classées dans sept catégories :

- Prestations complémentaires à l'AVS/AI
- Aides aux personnes âgées/invalides
- Aides aux chômeurs
- Aides au logement
- Aides à la famille
- Avances sur pensions alimentaires
- Aide sociale

Chaque canton octroie des prestations complémentaires à l'AVS/AI, de l'aide sociale et des avances sur pensions alimentaires. Pour les autres prestations, cela diffère d'un canton à l'autre. Dans le cadre de comparaisons entre les cantons, il est important de pouvoir considérer non seulement l'aide sociale, mais également les autres prestations, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté intervenant en amont, étant donné que ces dernières soulagent l'aide sociale.

Privations matérielles et sociales (SILC)

Une personne est en situation de privation matérielle et sociale si elle est confrontée à un manque, pour des raisons financières, dans au moins cinq des treize domaines de la vie quotidienne dans lesquels la population européenne considère qu'il est souhaitable, voire essentiel, d'être satisfait pour avoir un niveau de vie décent. La privation matérielle et sociale sévère est définie comme un manque dans au moins sept des treize domaines considérés.

Production

Activité économique organisée dans le cadre d'une entreprise pour produire des biens et des services. Les processus naturels non contrôlés par l'homme ou qui se produisent sans intervention humaine (p. ex. l'accroissement naturel d'une population d'animaux sauvages) ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) est une grandeur de référence pour mesurer l'activité économique d'un pays. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées créées par les agents économiques résidents, plus les impôts, moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Protection sociale

La protection sociale telle que définie par les CGPS comprend l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages face à des risques et des besoins de nature sociale. Les prestations sociales sont ainsi classifiées selon leurs buts (risque et besoins couverts) comme par exemple l'invalidité, la vieillesse ou le chômage (cf. domaines de la protection sociale). Ces interventions doivent répondre au critère de solidarité sociale (effet de redistribution) ou elles doivent être obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective. Concrètement, la protection sociale en Suisse comprend les assurances sociales et les prestations sociales sous condition de ressources, mais aussi le financement publiques d'hôpitaux et d'autres subventions pour des buts sociaux, ainsi que les prestations des organisations sans but lucratif. L'OFS ne fait pas de distinction entre la notion de protection sociale et la notion de sécurité sociale.

Régime de protection sociale

Le régime de protection sociale est l'unité d'observation des CGPS. En principe, un régime correspond à un corps de règles distinct qui régit l'octroi de prestations sociales et leur financement. Ces dispositions se présentent typiquement sous la forme de lois, d'ordonnances ou de conventions collectives. Un régime réalise son but grâce à une ou plusieurs unités institutionnelles, responsables de l'octroi effectif des prestations aux ayants droit. Par exemple, le régime de prévoyance professionnelle (PP) s'appuie sur de nombreuses caisses de pensions. En Suisse, les régimes sont très nombreux, car la protection sociale n'est pas du seul ressort de la Confédération, mais aussi des cantons et des communes, sans parler des nombreuses organisations sans but lucratif. Pour l'établissement des CGPS, les régimes cantonaux, communaux et les organisations sans but lucratif ont été partiellement regroupés. L'aide sociale économique, par exemple, est régie au niveau cantonal, elle est cependant considérée comme un régime unique dans les CGPS. Les CGPS décrivent ainsi les finances de 35 régimes.

Revenu brut du ménage

Le revenu brut d'un ménage est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages. Les données sur les revenus de l'enquête SILC 2021 se rapportent à l'année 2020.

Revenu disponible du ménage

Le revenu disponible se calcule à partir du revenu brut, dont on soustrait les dépenses obligatoires: cotisations aux assurances sociales, impôts, primes d'assurance maladie (assurance de base), pensions alimentaires et autres contributions d'entretien versées régulièrement à d'autres ménages.

Revenu équivalent (primaire, brut ou disponible)

Le revenu équivalent (primaire, brut ou disponible) est calculé à partir du revenu (primaire, brut ou disponible) du ménage en considérant le nombre de personnes qui le composent. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne dépense pas quatre fois plus qu'une personne seule pour s'assurer le même niveau de vie), on utilise une échelle d'équivalence: la personne la plus âgée du ménage reçoit le coefficient 1; chaque personne de 14 ans ou plus, le coefficient 0,5; chaque enfant de moins de 14 ans, le coefficient 0,3 (échelle OCDE «modifiée»). La somme des coefficients constitue la taille d'équivalence du ménage.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire d'un ménage est défini comme la somme des revenus du travail (avec les cotisations sociales du salarié mais sans celles de l'employeur), des revenus de la fortune et des revenus de la location de tous les membres du ménage. Le revenu primaire se calcule à partir du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et versements monétaires provenant d'autres ménages).

Salaires mensuel brut (ESS)

Les montants indiqués représentent des salaires standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont calculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 semaines 1/3 à 40 heures de travail.

Les composantes du salaire brut sont le salaire brut du mois d'octobre (y c. les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13^e salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels (ou bonus). N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Salaires contractuel brut (ISS)

Le salaire contractuel brut standardisé correspond à la rémunération inscrite sur le contrat de travail pour une personne salariée engagée à plein temps. Il comprend le salaire de base ainsi que le 13^e salaire (14^e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (II pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Secteur économique

L'activité économique se subdivise en trois grands secteurs de production. Le secteur primaire comprend l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Le secteur secondaire comprend l'industrie, les arts et métiers et l'artisanat. Le secteur tertiaire regroupe toutes les activités qui ne relèvent pas clairement des deux secteurs précédents. Il comprend les activités de services des entreprises privées, des entreprises publiques et de l'état: commerce, hôtellerie, restauration, transports publics, banques, assurances, etc.

Transferts sociaux

Les transferts sociaux désignent un soutien social en termes de revenus apporté à des ménages privés par des unités institutionnelles publiques ou privées (État, cantons, communes, Églises, ONG, etc.).

Les **transferts sociaux au sens strict**: ils comprennent les prestations:

- en cas de chômage (indemnités de l'assurance-chômage);
- pour les familles/enfants (p. ex. allocations familiales, avances sur pensions alimentaires, prestations complémentaires pour familles);
- en cas de maladie et d'invalidité (p. ex. indemnités journalières, rentes d'invalidité, y c. prestations complémentaires [PC]);
- pour encourager la formation (bourses d'études);
- pour réduire les coûts du logement (aides au logement);
- pour lutter contre l'exclusion sociale (p. ex. réduction des primes d'assurance-maladie, aide sociale, prestations d'autres institutions: Eglises, fonds d'aide privés, organisations caritatives).

Les **transferts sociaux au sens large** comprennent en plus les rentes et pensions acquises par le paiement de cotisations. Elles sont versées:

- aux personnes âgées (rentes de vieillesse des 1^{er} et 2^e piliers, y c. PC);
- aux survivants (rentes de survivant des 1^{er} et 2^e piliers, y c. PC).

Ne sont en revanche pas considérés comme des transferts sociaux les pensions alimentaires et autres versements provenant de ménages privés ainsi que les rentes du 3^e pilier ou des assurances-vie volontaires.

Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée (brute) est la somme des nouvelles richesses produites par une économie. Dans la comptabilité nationale, elle correspond à la valeur de la production moins la consommation intermédiaire.

Bibliographie

- Degen, B. (2012). Politique sociale. *Dictionnaire historique de la Suisse*. Berne. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16577.php> [22.3.2019].
- Leu, R., Burri, S., & Priester, T. (1997). *Lebensqualität und Armut in der Schweiz* (éd. 2^e). Berne: Paul Haupt.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2016). *Comment se porte la classe moyenne? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2017). *Aide sociale au sens large, de 2006 à 2014*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2018). *Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail. Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. Édition 2018*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2019). *L'enquête suisse sur la structure des salaires 2016*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2019). *Rapport social statistique suisse 2019*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2020). *Participation des femmes au marché du travail de 2010 à 2019*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2021). *Accidents de travail et autres problèmes de santé liés au travail*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2022a). *Formes d'emploi atypiques 2010-2020*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2022b). *La formation tout au long de la vie en Suisse. Résultats du Microrecensement de formation de base et formation continue 2021*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS). (2018). *Perspectives financières de l'AVS jusqu'en 2035*. Berne: OFAS.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2016). *Society at a Glance 2016: OECD Social Indicators*. Paris: OCDE.
- Paugam, S. (1998). Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique. *Genèses* (31), pp. 138–159.
- Priester, T. (1999). Auf dem Weg zu einer Armutsberichterstattung für die Schweiz. In Office fédéral de la statistique (OFS), *Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre. Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique*. Neuchâtel: OFS.
- Schuwey, C., & Knöpfel, C. (2014). *Neues Handbuch Armut in der Schweiz*. Lucerne: Caritas.
- United Nations, Economic and social council (UNECE). (2018). In-depth review of measuring social exclusion. *Outcomes of in-depth reviews carried out by the Bureau of the Conference of European Statisticians in October 2017 and February 2018*. Genève: UNECE. <http://www.unece.org/stats/ces/in-depth-reviews/social-exclusion.html> [22.2.2019].
- Zellweger, E., Mabillard, J., & Schusselé Filliétaz, S. (2012). *Les problématiques qui amènent à l'aide sociale et qui empêchent d'en sortir. Etat des lieux des connaissances. Rapport final*. Étude mandatée par l'ARTIAS. Genève: Evaluanda.

Bases de données

Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

Les CGPS renseignent principalement sur les finances de la protection sociale. Les CGPS sont basés sur le «Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale» (SESPROS) et les résultats sont comparables sur le plan international. L'OFS établit les CGPS annuellement en s'appuyant sur un grand nombre de sources statistiques. Les CGPS présentent trois volets: le principal concerne les recettes et les dépenses brutes du système, le deuxième renseigne sur la part des prestations nettes (c'est-à-dire, les prestations en espèces brutes moins les impôts et les cotisations sociales), et le troisième porte sur le nombre de bénéficiaires de rentes. À la différence des CGPS, le CGAS publié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) renseigne de façon détaillée sur les dépenses et les recettes des neuf principales assurances sociales suisses: AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC et AF.

Comptes nationaux (CN)

Les CN sont une statistique économique de synthèse. Ils décrivent, dans un cadre comptable cohérent, les relations macroéconomiques entre les agents et les secteurs économiques du pays au cours d'une période donnée. Ils reflètent aussi précisément que possible la réalité économique. Ils servent de base à l'analyse de la croissance et de la productivité. Les données des comptes nationaux permettent d'une part de construire des modèles de prévision économique, d'autre part de vérifier empiriquement les théories économiques. Le principal agrégat des comptes nationaux est le PIB. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées ou la somme des dépenses de consommation finale de l'économie. Fondé sur le concept intérieur, il se rapporte aux opérations économiques réalisées sur le territoire économique national par tous les agents économiques, résidents ou non.

Enquête sur le budget des ménages (EBM)

L'enquête sur le budget des ménages est réalisée sous sa forme actuelle depuis 1998. Depuis 2000, elle recueille chaque année des données sur les revenus et les dépenses de 3000 ménages privés environ. La taille de l'échantillon annuel de l'Enquête sur le budget des ménages ne permettant pas d'effectuer des analyses approfondies de petits groupes de population, on assemble depuis 2000 les données de trois années consécutives pour certaines analyses afin de grossir l'échantillon et d'améliorer la qualité des résultats (on parle alors d'échantillons cumulés).

Enquête sur les familles et les générations (EFG)

L'enquête sur les familles et les générations (EFG) a pour objectif de fournir des données sur l'état actuel et l'évolution des familles et plus largement sur les relations entre les générations. Les données collectées servent de base pour l'observation des changements et pour des analyses approfondies. Elles permettent de mieux orienter la politique familiale et la politique des générations en Suisse.

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête auprès des personnes qui est réalisée chaque année depuis 1991. Le but principal de l'ESPA est de fournir des données sur la structure de la population active et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Grâce à l'application stricte de définitions internationales, les données de la Suisse peuvent être comparées avec celles des pays de l'OCDE et de l'union européenne. De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2^e trimestre uniquement. Depuis 2010, l'ESPA se déroule en continu dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail.

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête sur la structure des salaires (ESS) est un sondage écrit, réalisé tous les deux ans auprès des entreprises en Suisse. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise concernée, mais aussi aux caractéristiques individuelles des salariés et des postes de travail.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 8500 ménages, réunissant plus de 18 000 personnes, sélectionnées aléatoirement grâce au Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages de l'OFS. L'univers de base est la population résidente permanente vivant dans des ménages privés. Les personnes qui participent à cette enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, de sorte qu'il est possible de retracer les grandes lignes de leur parcours individuel et d'analyser l'évolution de leurs conditions de vie.

Indice suisse des salaires (ISS)

L'indice suisse des salaires (ISS) mesure l'évolution du salaire contractuel brut nominal et réel des personnes salariées employées en Suisse. Il permet de calculer à quel rythme ont évolué les salaires nominaux et réels des hommes et des femmes dans l'ensemble de l'économie, dans les secteurs secondaire et tertiaire ou dans telle branche ou regroupement de branches économiques sur une période donnée. L'ISS sert de valeur de référence lors des négociations salariales entre partenaires sociaux. Il entre dans le calcul de revalorisation des rentes de l'assurance vieillesse et invalidité (AVS – AI).

Microrecensement formation de base et formation continue (MZB)

Le microrecensement formation de base et formation continue fournit des informations sur le comportement, durant les 12 mois précédant l'enquête, de la population résidente suisse âgée de 15 à 74 ans dans le domaine de la formation. Il s'agit d'une enquête par échantillonnage réalisée tous les cinq ans dans le cadre du recensement de la population. En 2021, le relevé est passé d'une enquête purement téléphonique à une enquête en multimode (en ligne/par téléphone), où le relevé en ligne est privilégié. Le questionnaire ayant été quelque peu modifié à cette occasion, les données de l'enquête 2016 ne sont pas directement comparables avec celles de l'enquête 2021. L'enquête a été réalisée d'avril à juin 2021, en trois langues (de/fr/it). L'OFS a tiré au hasard 31 939 personnes à partir du cadre d'échantillonnage établi pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH), parmi lesquelles 18 298 ont participé à l'enquête. Afin de tenir compte du plan d'échantillonnage et des non-réponses, l'échantillon fait l'objet d'une pondération et d'un calage.

Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

La statistique des parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV) fournit des informations sur les bénéficiaires de trois systèmes de prestations sociales: assurance-chômage (AC), aide sociale et assurance-invalidité (AI). Elle présente les indicateurs longitudinaux relatifs au nombre et aux caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires d'une prestation unique ou de prestations multiples ainsi que les entrées, les sorties, les maintiens, les retours et les transitions enregistrés dans les différents systèmes de prestations. Elle présente également les parcours des bénéficiaires à travers les profils et à l'aide d'une représentation graphique complète.

Protection sociale et marché du travail (SESAM)

Cette source est construite sur la base d'un couplage des données de l'ESPA avec des informations extraites des différents registres du domaine des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC). L'ESPA traite principalement du thème du marché du travail, mais aussi par ses modules thématiques de la formation, du travail non rémunéré, de la migration ou encore de la sécurité sociale. L'apport des données de registres à chaque enquête ESPA permet d'élargir les analyses dans le domaine de la santé, des revenus, de la retraite ou encore du chômage en croisant les variables SESAM tirées de registres à celles de l'ESPA.

Recensement fédéral de la population (RFP)

Tous les 10 ans, de 1850 à 2000, un recensement a été réalisé par questionnaire auprès de toute la population de la Suisse. Ses résultats permettaient de décrire l'évolution démographique, spatiale, sociale et économique du pays. Ils ont été utilisés dans de nombreux domaines: politique de l'emploi, formation, politique sociale et familiale, protection de l'environnement, transports, aménagement du territoire, promotion économique.

Relevé structurel (RS)

Le relevé structurel (RS) est réalisé depuis 2010 dans le cadre du nouveau système de recensement annuel de la population. Il vise en premier lieu l'observation des structures socioéconomiques et socioculturelles de la population en Suisse.

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, élaborée et mise sur pied par l'OFS, relève des informations permettant entre autres de déterminer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le type de prestation sous condition de ressources octroyée, la durée de l'octroi des soutiens et la structure familiale des bénéficiaires. Cette statistique comble une lacune d'information qui existait auparavant en proposant des résultats détaillés au niveau national, cantonal et régional. Pour la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale sont relevées les prestations d'aide sociale économique ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont de l'aide sociale. Seules les prestations sociales proposées au niveau cantonal sont prises en compte dans la statistique. Celles au niveau communal n'en font pas partie.

Statistique de l'emploi (STATEM)

Statistique trimestrielle existant depuis 1925, la statistique de l'emploi (STATEM) est une enquête par échantillonnage comprenant 18 000 entreprises (65 000 établissements) des secteurs secondaire et tertiaire avec pour but la production d'indicateurs conjoncturels relatant l'évolution de l'emploi en Suisse.

Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

Statistique de l'état et de la structure de la population résidente permanente au 31 décembre d'une année donnée et des mouvements de la population résidente permanente enregistrés pendant l'année civile. En 2010, les mouvements et les bilans de la population ont été produits pour la dernière fois sur la base d'ESPOP, alors que pour l'état et la structure de la population, c'est STATPOP qui sert de référence. À partir de 2011, STATPOP remplace complètement ESPOP.

Statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS)

La statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS) donne des informations sur les dépenses nettes de l'aide sociale et d'autres prestations sociales sous condition de ressources en Suisse. Elle repose sur des bases de données de la Confédération et sur différentes sources de données cantonales telles que les comptabilités publiques ou les comptes de la péréquation financière. Cette statistique présente les dépenses selon le type de prestations et par canton. Elle met également en évidence la part des coûts pris en charge par la Confédération, les cantons et les communes.

Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

Statistique annuelle des naissances, des mariages, des divorces, des décès, des reconnaissances de paternité, des adoptions et des partenariats enregistrés, la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) est l'une des principales statistiques permettant de suivre l'évolution du mariage et de la famille en Suisse. Elle fournit en outre des données de référence utiles pour STATPOP, les scénarios démographiques et le calcul d'indicateurs démographiques.

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

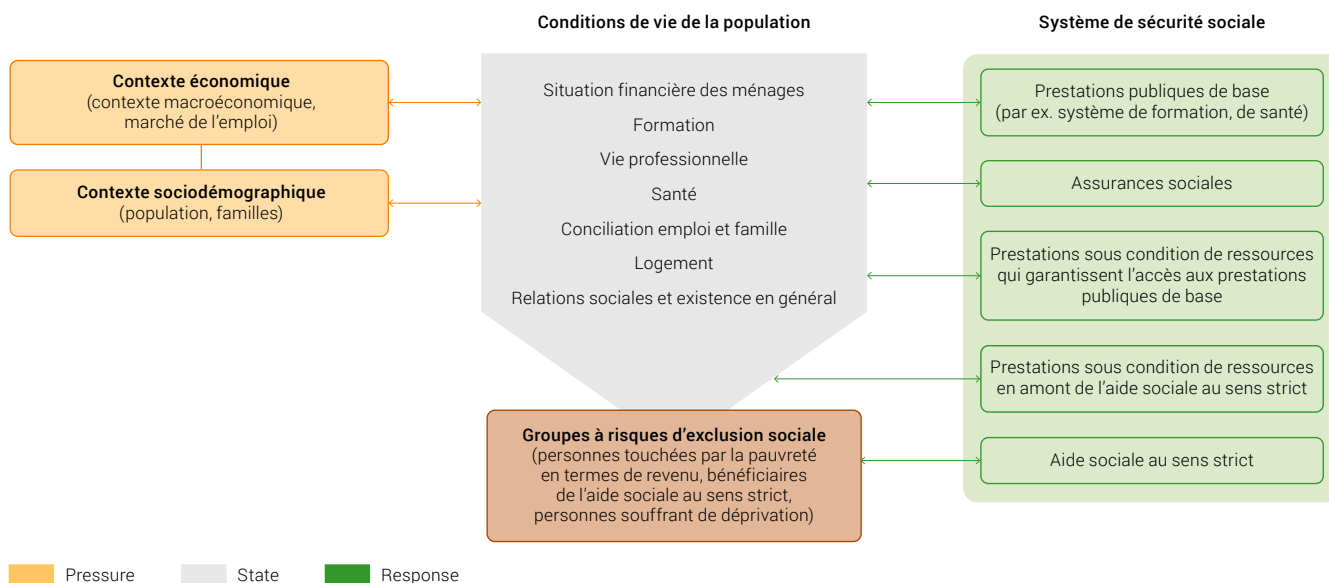
La statistique de la population et des ménages (STATPOP) est établie dans le cadre du système de recensement annuel de la population. Elle livre des informations sur l'effectif et la structure de la population résidante à la fin de l'année et sur les mouvements de la population pendant l'année en cours. Avec le relevé structurel, elle forme la base de la statistique des ménages.

Liste des abréviations et acronymes

AA	Assurance-accident
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
Amal	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BEVNAT	Statistique du mouvement naturel de la population
BIT	Bureau international du travail
CGPS	Comptes globaux de la protection sociale
CN	Comptes nationaux
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
EBM	Enquête sur le budget des ménages
EFG	Enquête sur les familles et les générations
EPT	Emploi en équivalents plein temps
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
FIBS	Statistique financière de l'aide sociale au sens large
ISS	Indice suisse des salaires
LHand	Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées
MZB	Microrecensement formation de base et formation continue
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
RFP	Recensement fédéral de la population
RS	Relevé structurel
SAS	Statistique des assurances sociales
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SESAM	Protection sociale et marché du travail
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie
STATEM	Statistique de l'emploi
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
UNECE	United Nations, Economic and social council
VAB	Valeur ajoutée brute

Annexe

Structure du Rapport social statistique suisse



© OFS 2023

Les indicateurs du Rapport social statistique suisse s'organisent autour d'un modèle inspiré de travaux qui expliquent les facteurs du recours à l'aide sociale (Zellweger, Mabillard & Schusselé-Fillietaz, 2012) et de l'approche pressure-state-response (OCDE, 2016) normalement utilisée dans le domaine de l'environnement mais qui a été appliquée au domaine des politiques sociales. Le modèle de l'OCDE permet d'organiser les indicateurs et de mettre en lumière leurs interconnexions dans le domaine des politiques sociales de manière séquentielle. Cette approche postule que les activités humaines exercent une influence (pressure) qui affecte les ressources et les conditions de vie de la population (state), ce qui amène la société à organiser des mesures pour faire face à ces changements (response). Les quatre dimensions abordées dans ce rapport sont les suivantes :

- **Contexte économique et sociodémographique (pressure) :** ces indicateurs sont des indicateurs généraux qui ne sont pas directement des cibles de mesures de politiques sociales. Ils sont utiles pour avoir une idée de l'évolution de manière globale et mettre en place des mesures liées par exemple à la fiscalité ou aux retraites.
- **Conditions de vie de la population (state) :** ces indicateurs concernent l'état général de la population dans les différents domaines que les politiques sociales tentent généralement d'influencer directement.
- **Système de sécurité sociale (response) :** ces indicateurs représentent la réponse apportée par l'État pour permettre aux individus de faire face à certains risques de l'existence. Il existe divers régimes (les assurances sociales ou les prestations sous condition de ressources) et différents niveaux administratifs (fédéral, cantonal et communal) à l'origine de ces prestations.

- **Groupes à risque d'exclusion sociale (state) :** ces indicateurs portent sur les personnes dont les ressources financières et les conditions de vie sont inférieures à certains seuils définis.

Ce modèle doit permettre de comprendre comment s'organisent les indicateurs du Rapport social statistique suisse et sur quelle base théorique celui-ci repose. Il faut toutefois relever que ce rapport n'analyse pas les effets directs qu'ont les différentes dimensions les unes sur les autres, mais présente les indicateurs de manière distincte.

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

+41 58 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Les indicateurs sélectionnés dans le cadre du Rapport social statistique suisse contribuent à mieux comprendre les conditions-cadre dans lesquelles se développe la politique sociale en Suisse. Ils sont basés sur des statistiques qui décrivent les principales évolutions économiques et sociodémographiques de la Suisse, les conditions de vie de la population, le système de sécurité sociale et les groupes à risque d'exclusion sociale. Des informations complémentaires relatives aux parcours dans le système de la sécurité sociale ainsi que les effets de la pandémie du COVID-19 ont été intégrées dans l'édition 2023.

Le Rapport social statistique suisse a été publié pour la première fois par l'Office fédéral de la statistique en 2011 faisant suite au postulat déposé par le conseiller national Stéphane Rossini (Postulat Rossini. 01.3788-Législature. «Rapport social»). Depuis, il paraît tous les quatre ans.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

1201-2300

ISBN

978-3-303-13213-5

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.